

**ZÉRO** déchet

Montpellier  
**100%**  
engagée

2022-2027

# PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

# SOMMAIRE

## 1. Présentation

- A. Propos introductifs et éléments de contexte
- B. Organisation du Service « Prévention et Économie Circulaire »
- C. Démarche d'élaboration du PLPDMA

## 2. Diagnostic

- A. Diagnostic socio-économique
- B. Diagnostic déchets

## 3. Stratégie et plan d'action

- A. Stratégie et objectifs
- B. Axes stratégiques
- C. Présentation des fiches actions du PLPDMA

## 4. Annexes

# 1. | Présentation

# 1. Présentation

## A. Propos introductifs et éléments de contexte

Le développement d'une politique ambitieuse de prévention des déchets est un des axes majeurs de la politique de Montpellier Méditerranée Métropole pour le mandat 2020-2026.

Dans le cadre du programme politique visant à faire du territoire de Montpellier Métropole « une ville Zéro Déchet », une feuille de route stratégique « Zéro Déchet », comprenant 100 objectifs opérationnels, a été adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Métropole du 22 mars 2022.

Cela doit donc se traduire par la mise en place d'une démarche « zéro déchet, zéro gaspillage » pour la réduction de la production de tous les déchets, et le développement de l'économie circulaire.

- **Les compétences**

Montpellier Méditerranée Métropole exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la fois la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » (déjà exercée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004) et la compétence « Propreté des espaces publics ».

- S'agissant de la **prévention**, l'Agglomération de Montpellier a mis en œuvre dès 2011 un premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

- S'agissant de la **collecte**, elle est effectuée en régie ou dans le cadre de marchés de prestations de service selon les communes.

- La régie collecte 14 communes, soit plus de 80 000 habitants à partir de deux centres d'exploitation situés à Pignan à l'Ouest et à Vendargues à l'Est.

- Les 17 autres communes (représentant un peu plus de 410 000 habitants) sont collectées par des sociétés privées dans le cadre de contrats de prestations de service répartis en lots géographiques.

2 240 points d'apport volontaire (verre, textile, biodéchets, ordures ménagères, emballages et papiers) sont installés sur le territoire.

20 déchèteries (ou points propretés) sont présentes sur le territoire, avec 16 bennes « éco-mobilier » en service :



Complémentaire, 12 installations privées offrent sur le territoire métropolitain depuis 2017 une solution aux producteurs de déchets en gros volume répondant aux nouvelles exigences règlementaires d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets.

■ S'agissant du **traitement**, la filière de traitement des déchets ménagers et assimilés s'appuie aujourd'hui sur le centre de tri DEMETER, dont la capacité a été portée à 35 000 Tonnes (T), et sur l'unité de méthanisation AMÉTYST d'une capacité technique de 140 000 T d'OMR et 33 000 T de biodéchets.

Au total, 9 installations de tri et de valorisation des déchets réparties sur le territoire participent au traitement des déchets ménagers issus du service public de gestion des déchets :

- Un centre de valorisation des matériaux inertes SOVAMI (Grabels),
- Une unité de valorisation énergétique OCREAL (extérieure au territoire métropolitain),
- Un centre de valorisation des déchets verts de Grammont (Montpellier centre),
- Un centre de tri de déchets ménagers recyclables secs : centre de tri DEMETER (Montpellier centre),
- Une unité de traitement des ordures ménagères résiduelles et biodéchets par méthanisation : AMETYST (Montpellier centre),
- Un centre de tri des déchets industriels SMN Nicollin (Montpellier centre),
- Un centre de tri papiers SMN Nicollin (Montpellier centre),
- Un centre de compostage de déchets verts et de traitement des bois de déchèteries ACTISOL - VEOLIA (Pignan),
- Un centre de transit de déchets à Vendargues
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (Castries), fermée en 2019.
- Un ancien centre d'enfouissement technique, comportant une unité de

valorisation énergétique du biogaz du Thôt.

■ S'agissant de l'élimination des refus, Montpellier Méditerranée Métropole a conclu fin 2019 et pour une durée de 4 ans, des marchés publics de prestations de services avec les opérateurs exploitant différentes installations de stockage et de valorisation énergétique de la région Occitanie pour disposer des capacités d'accueil et d'élimination des refus issus des unités de traitement (DEMETER, AMETYST), des encombrants issus du service des déchèteries ainsi que des déchets divers issus du nettoyage de l'espace public.  
Ces contrats seront renouvelés en 2023.

### • Contexte financier

En 2020, les dépenses réalisées du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) s'élevaient à 85,7 M€ en fonctionnement (dont 7,7 M€ liés à la masse salariales) et 12,1 M€ en investissement, soit un total de dépenses de 97,8 M€ pour une recette globale réalisée (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) + Redevance Spéciale + Co-financements) de 88,6 M€, ce qui a généré un déficit 11,2 M€ du SPGD, et donc conduit à décider de revaloriser le montant de la TEOM dès 2021 en le passant de 11,25% à 12,35%.

En conséquence, pour l'année 2021, les dépenses prévisionnelles consacrées au SPGD ont été limitées et fixées à 85 M€ (dont 7,7 M€ de masse salariale) et 11 M€ en investissement, soit un total de 96 M€, tandis que les recettes globales étaient désormais budgétées à 95,5 M€ (en lien avec la progression du taux de TEOM) permettant de revenir à un équilibre prévisionnel budgétaire en 2021 concernant le SPGD.

Pour l'année 2022, il est inscrit au budget général de la Métropole, un montant prévisionnel de dépenses de 90,1 M€ en fonctionnement (dont 8 M€ liés à la masse salariale) et de 10,7 M€ en investissement, soit un total de dépenses de 100,8 M€, en cohérence avec la poursuite des missions existante du SPGD et aussi la montée en puissance de la stratégie Zéro Déchet.  
Les recettes prévisionnelles sont estimées à 98,4 M€.

Le coût global de gestion des déchets ménagers de Montpellier Méditerranée Métropole représentait en 2020 un coût aidé (= coût technique moins les soutiens apportés par les éco-organismes) évalué à 188 € TTC/habitant selon les dernières études menées (pour une moyenne nationale à 106 € TTC/habitant, selon les données 2018 des SPDG des collectivités de la Métropole compilées par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Sans évolution majeure de la politique de gestion des déchets, Montpellier Méditerranée Métropole devrait faire face à une forte augmentation du coût du service d'ici la fin du mandat, en tenant compte de l'évolution des coûts des contrats de collecte, de la séparation des flux, de l'extension des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), de l'évolution du coût de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des tonnages à éliminer du fait du « Socle Commun », de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et aussi de la progression de la population de la Métropole. Un nouvel effet ciseau entre dépenses et recettes est donc à prévoir. Si l'on veut éviter de recourir à nouveau au levier



fiscal, la mise en place d'une stratégie « Zéro déchet » est donc une nécessité absolue, tant d'ailleurs pour des raisons environnementales que financières.

- **Contexte réglementaire**

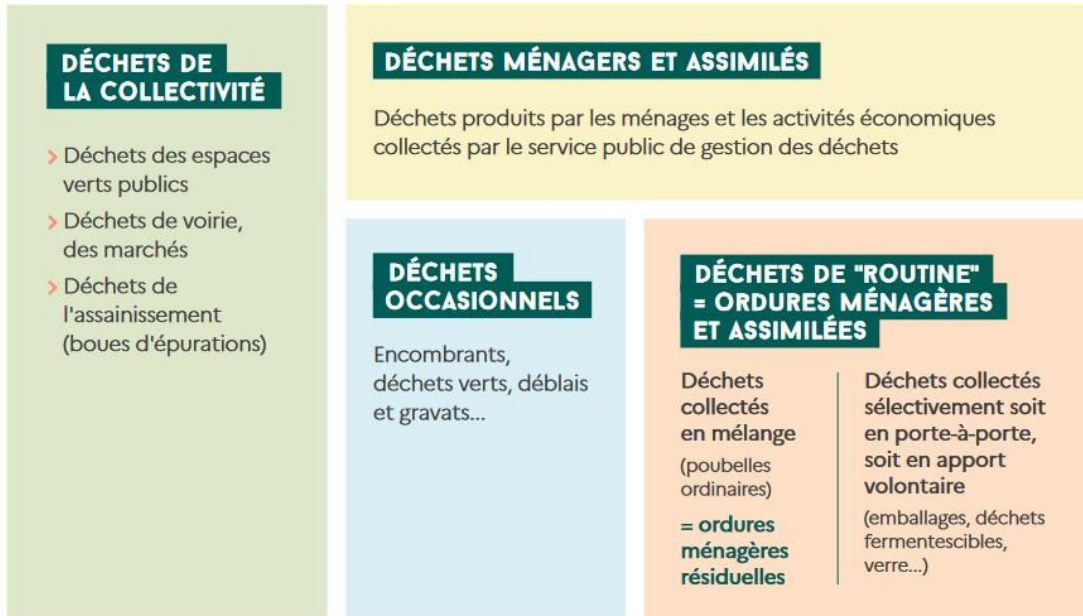
L'article L541-1-1 du code de l'environnement définit la prévention par « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet », lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances dangereuses pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

Concrètement, prévenir la production des déchets consiste donc à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits.

Éviter de produire les déchets par la prévention et le réemploi constitue le premier objectif dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets (directive cadre européenne de 2018), car c'est l'action la plus efficace, la plus efficiente, mais aussi souvent la plus simple technologiquement et logistiquement parlant à l'échelle de la société. En effet, elle repose avant tout sur des changements de comportement, aussi bien pour les consommateurs que nous sommes tous et toutes que pour les producteurs de biens et services.

Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1er janvier 2012, constituent la déclinaison locale et territoriale, à l'échelle d'une collectivité à compétence collecte et/ou traitement, de cette priorité donnée à la prévention des déchets. Leur contenu et modalités d'élaboration sont précisés par décret du 10 juin 2015. Il s'agit d'organiser et de mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action de prévention des déchets ménagers et assimilés et ces programmes s'appliquent donc prioritairement à ce périmètre (DMA), détaillé sur le schéma ci-dessous :



(source ADEME)

Ainsi, la prévention des déchets, et plus généralement l'économie des ressources, sont au cœur de toute stratégie d'économie circulaire. La mise en œuvre d'un PLPDMA est un prélude et constitue le socle indispensable à toute démarche territoriale d'économie circulaire, dans laquelle s'est donc logiquement inscrite la Métropole de Montpellier.

La Métropole de Montpellier travaillera donc en parallèle à son PLPDMA à l'obtention du label « Territoire Engagé Transition Écologique » de l'ADEME sur le volet Économie Circulaire, en plus du volet Air Énergie Climat qu'elle a déjà (anciennement appelé Cit'ergie).

L'économie circulaire vise à passer d'un mode de production et de consommation linéaire (extraire des ressources, produire, consommer, jeter) à un mode circulaire, attentif à chaque étape à limiter au maximum la consommation de nouvelles ressources. Elle peut se représenter schématiquement par 7 piliers dans 3 domaines :



(source ADEME)



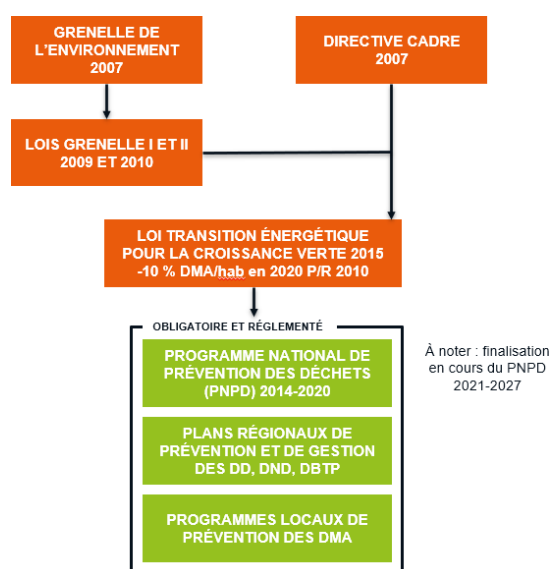
La démarche d'économie circulaire menée vient en démarche « chapeau », structurante, dont le PLPDMA est une brique clé mais centrée sur la prévention des déchets ménagers et assimilés. C'est pourquoi le volet déchets de professionnels, présent dans ce PLPDMA, sera particulièrement renforcé dans la stratégie d'économie circulaire, car une majorité des déchets des professionnels ne sont pas collectés par le service public.

## Vue synoptique en matière de réglementation sur la prévention

Depuis 2004, de nombreux plans, programmes, schémas ou lois sont venus renforcer la place de la prévention des déchets et y ajouter des objectifs :

- 2004 : Premier Plan National de Prévention des Déchets
- 2007 : Grenelle de l'Environnement
- 2010 : Loi Grenelle 2 (-7% DMA/hab sur 5 ans)
- 2014 : Second Plan National de Prévention des Déchets (-7 % DMA/hab en 2020 p/r 2010, stabilisation DAE et BTP)
- 2015 : Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (Loi TECV) (-10 % DMA en 2020)
- 2015 : Obligation du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (Loi NOTRe)
- 2018 : Feuille de route pour l'Économie Circulaire
- 2019 : Adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et de son Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC) - Occitanie2020 : Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (Loi AGEC) (-15 % DMA 2030 p/r 2020 et - 5% DAE)
- 2021 : Loi Climat et Résilience (plus de vente en vrac d'ici 2030)
- 2021 : Nouveau Plan National de Prévention des Déchets 2021 - 2027 (en cours de finalisation)

Ci-dessous est présentée l'articulation entre les principales lois et réglementations liées à la prévention :



## Focus sur la loi AGECE

La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2021 est une avancée majeure venant apporter de nouveaux outils financiers, techniques et réglementaires au service de la prévention des déchets.

Elle agit principalement sur 5 piliers que sont :

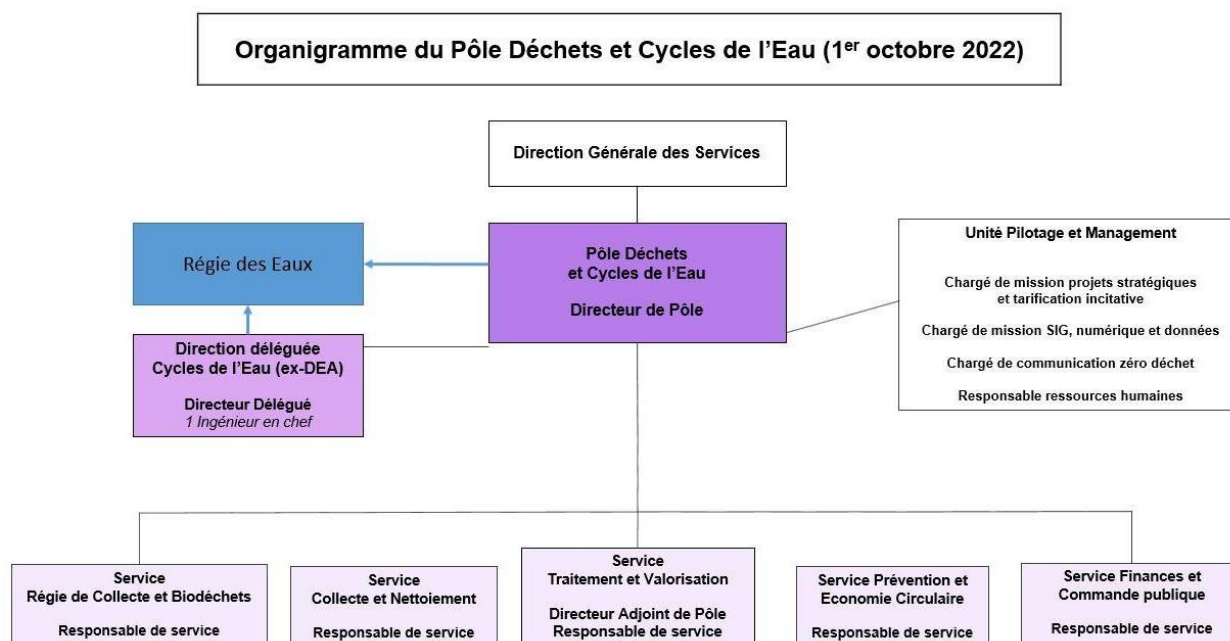
- La sortie du plastique jetable,
- Une meilleure information des consommateurs,
- La lutte contre le gaspillage et pour le réemploi,
- La lutte contre l'obsolescence programmée,
- Une meilleure production.

Ci-dessous sont présentés quelques éléments clés de la loi pour chacun de ces piliers :

Sortir du plastique jetable	Mieux informer	Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi	Agir contre l'obsolescence programmée	Mieux produire
<ul style="list-style-type: none"><li>• Fin de la mise sur le marché</li><li>• Favoriser le vrac</li><li>• Vaisselle réutilisable dans la restauration rapide</li><li>• Consigne étudiée en 2023</li><li>• Dès 2021 et 2022 : interdiction des bouteilles plastiques gratuites en ERP, réduction suremballage des fruits et légumes, fontaine à eau...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Information sur la garantie légale de conformité</li><li>• Information dans les copros sur le tri et les accès déchèterie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fonds de soutien au réemploi (50 millions d'euro par an)</li><li>• Interdiction de détruire les invendus</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Indice de réparabilité</li><li>• Information sur les pièces détachées</li><li>• Allongement de la garantie légale</li><li>• Création des fonds de réparation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plans quinquennaux d'éco-conception</li><li>• Bonus-malus à l'éco-conception</li></ul>

## B. Organisation du Service « Prévention et Économie Circulaire »

- Organigramme du Pôle Déchets et Cycles de l'Eau (DCE)

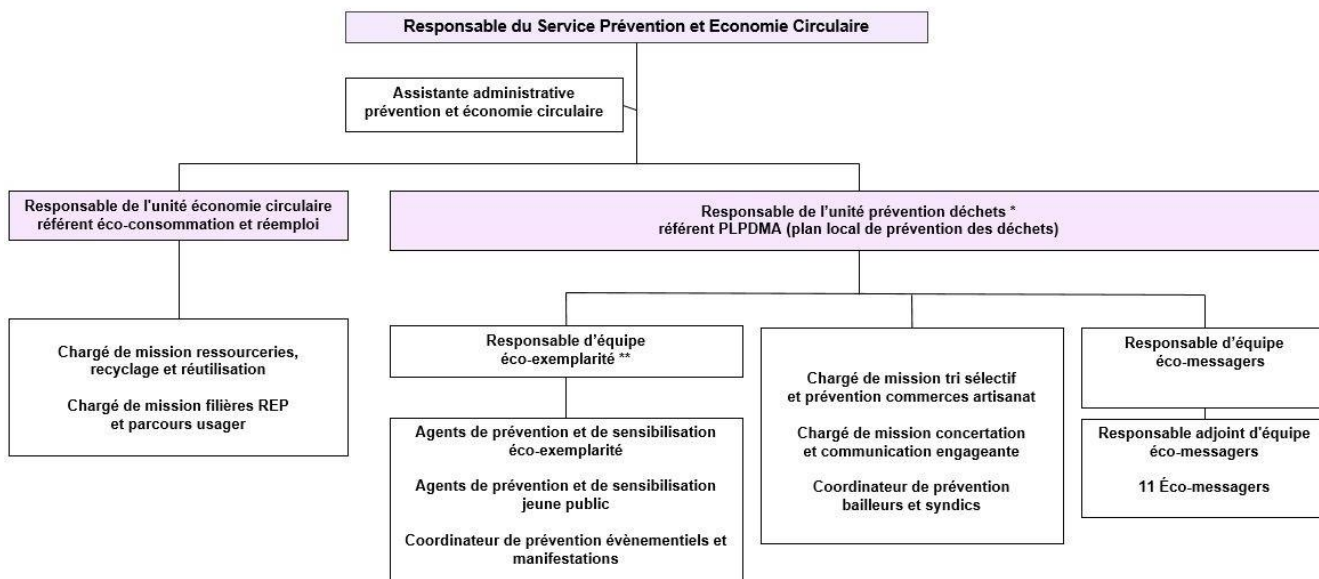


- Service Prévention et Économie Circulaire

Le service Prévention et Économie Circulaire (PEC) a été créé en février 2022 au sein du Pôle Déchets et Cycles de l'Eau (DCE). Il est en charge de l'élaboration et du suivi du PLPDMA.

Le service est organisé autour des postes suivants :

**Organigramme du service « Prévention et Economie Circulaire » (26 postes)**



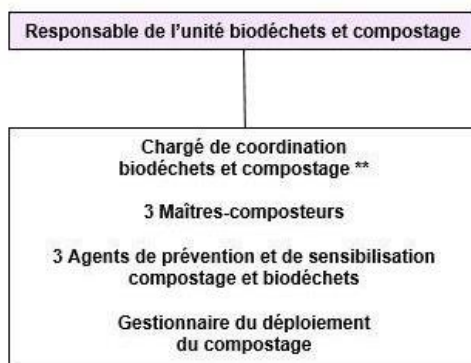
\* Faisant fonction d'adjoint au responsable de service

\*\* Faisant fonction d'adjoint au responsable de l'unité

• **Unité « Biodéchets et Compostage »**

Le pôle possède également une unité « Biodéchets et Compostage » au sein du service Régie de collecte et Biodéchets, en charge notamment des actions de l'axe 1 du PLPDMA.

L'unité est organisée autour des postes suivants :



## C. La démarche d'élaboration du PLPDMA de la Métropole de Montpellier

### • Lancement du PLPDMA

Conformément à la loi, en 2021, Montpellier a approuvé le lancement de son deuxième Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et a constitué une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) en tant qu'organe de gouvernance du PLPDMA (délibération du 25 septembre 2020, en annexe).

Cette commission est constituée d'une cinquantaine de membres, organisée autour de 7 collèges d'acteurs :

- Élus et agents de la collectivité,
- Partenaires institutionnels et publics,
- Bailleurs sociaux,
- Chambres consulaires,
- Organisations professionnelles,
- Éco-organismes,
- Associations.

La première CCES s'est réunie le 16 février 2021 (CCES 1), visant à présenter l'état des lieux du territoire et à consulter les participants sur les actions qu'ils portent déjà ou aimeraient porter dans le cadre du futur PLPDMA.

À la suite de cette CCES, 9 ateliers de travail ont été organisés en juin et juillet 2021 :

- Deux ateliers « Compostage et biodéchets » (17 et 28 juin),
- Deux ateliers « Commerces » (22 juin et 6 juillet),
- Deux ateliers « Animation et sensibilisation » (23 juin et 7 juillet),
- Deux ateliers « Réemploi » (23 juin et 7 juillet),
- Un atelier dédié à la préparation d'un « Appel à Projets éco-consommation » (2 juillet).

Les comptes-rendus de ces ateliers sont disponibles en annexe.

Différents entretiens et échanges internes ont ensuite eu lieu pour affiner les propositions des groupes de travail et articuler le PLPDMA dans le cadre de la restructuration des services.

Les objectifs opérationnels de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » (délibération du 22 mars 2022, en annexe) ont été intégrés et se déclinent également de manière opérationnelle dans les différentes fiches actions du PLPDMA.

Une feuille de route Economie Circulaire en lien avec la labellisation « Territoire engagé transition écologique » (regroupant les labels « Climat-Air-Energie » et « Economie Circulaire » - ADEME) est en cours d'élaboration et sera étroitement liée aux objectifs du PLPDMA.

Le 7 avril 2022, la CCES a de nouveau été réunie (CCES 2) pour une présentation de l'avant-projet du PLPDMA et les remarques ont été intégrées au présent document.

Le PLPDMA est ensuite mis à disposition du public durant un mois pour recueillir des avis complémentaires et donnera lieu à des réponses et d'éventuelles modifications pour les intégrer.

La CCES aura pour rôle de suivre, animer et évaluer le PLPDMA chaque année jusqu'à la fin du programme. Elle sera réunie à minima une fois par an, autour de la date anniversaire du programme.

- **La Métropole de Montpellier engagée et ambitieuse avant même la validation du PLPDMA**

Sujet phare et préoccupation majeure de la nouvelle mandature, la question des déchets et notamment de la prévention n'a pas attendue l'élaboration du PLPDMA pour s'engager et agir.

Ainsi, dès 2020, Montpellier Méditerranée Métropole a été lauréate de l'Appel à Projets ADEME/REGION « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie ».

Dans le cadre de ce dossier, le bureau d'études CEREG s'est vu confier la mission d'élaborer un schéma de gestion des biodéchets.

Les conclusions de cette étude, en date de juin 2022, permettent à Montpellier Méditerranée Métropole de se projeter sur un plan de déploiement des solutions à mettre en place, en combinant gestion de proximité et collecte séparative.

En 2021, une zone pilote « Zéro Déchet » a permis d'expérimenter un ensemble de solutions sur 10 communes de l'ouest de la Métropole et 1 quartier de Montpellier, qui ont vocation à être déployées dès 2022 et 2023 dans le cadre du PLPDMA, comme :

- Le tri à la source des biodéchets et la gestion de proximité (notamment compostage de quartier),
- La mise en place d'animations et de sensibilisations scolaires,
- Une démarche d'expérimentation sur la communication engageante,
- Un défi famille Zéro Déchet...

De plus, le soutien à la valorisation des biodéchets a été fortement renforcé avec :

- Le soutien financier à l'acquisition de composteur individuel en bois,
- La création d'outils de sensibilisation (guide, tuto vidéo...),
- Des formations de bénévoles gestionnaires de sites,
- Le recrutement de maîtres-composteurs,
- L'adhésion au réseau CompostPlus
- **L'installation de 10 nouveaux sites de compostage de quartier et 80 sites collectifs (2021)...**





La Métropole de Montpellier a également lancé un Appel à Projets (AAP) associatifs pour soutenir l'émergence de 7 actions fortes et novatrices sur la prévention des déchets, pour un montant total subventionné de 100 000 €.



Au-delà de cet AAP, ce sont plus de 280 000 € de subventions qui ont été dédiées en 2021 à des projets ambitieux de prévention, dont notamment :

- Un projet de consigne du verre (Oc'Consigne),
- Un projet de recyclerie sportive (Lezprit Réquipe),
- Un projet de collecte et réemploi des DEEE de l'association ENVIE...

Enfin, la Métropole de Montpellier a souhaité réorganiser et renforcer fortement les services en charge des questions de prévention et de compostage avec :

- La création d'un service « Prévention et Économie Circulaire » qui mobilise 19 agents et de nouvelles créations de postes sont prévues en 2022/2023,
- La création de l'unité « Biodéchets et Compostage », avec 9 postes,
- L'élaboration d'un plan stratégique de communication sur les déchets et le recrutement d'une chargée de communication et de sensibilisation Zéro Déchet dédiée,
- Un budget « Prévention et Économie Circulaire » déjà augmenté à 800 000 € et qui pourra être porté à plus d'1 million d'euros par an dès 2023 selon les initiatives nouvelles qui émergeront,
- Un budget « Biodéchets et Compostage » de 11 millions d'euros prévu sur 3 ans (2023/2024/2025) : 3 millions pour le compostage et 8 millions pour la collecte.

## 2. | Diagnostic

## 2. Diagnostic

### A. Diagnostic socio-économique

- Démographie et habitat

La population présente sur le territoire est assez typique des populations vivant dans une métropole, à savoir une population relativement plus jeune qu'en France, et des CSP plus élevées. Toutefois, Montpellier se distingue presque systématiquement par une population jeune (20 à 24 ans) plus importante qu'ailleurs, ce qui s'explique notamment par l'importance du public étudiant au regard de la population totale (près de 80 000 étudiants soit plus de 15 % de la population).

- Population et densité

La Métropole de Montpellier compte 31 communes et se situe en 11<sup>e</sup> position des métropoles (tout statut confondu) avec 481 276 habitants (population légale INSEE 2018 rentrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021).

#### Population sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole

				Projection du SCoT*	
	2010	2015	2018	2025*	2030*
TOTAL	417 647	457 839	<b>481 276</b>	507 209	533 082

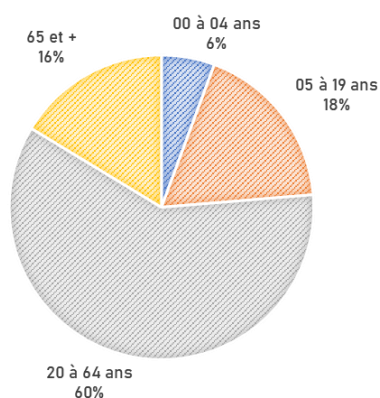
Sur le territoire on distingue donc 3 ensembles :

- La ville de Montpellier, pôle dynamisant, avec une forte densité de population (5 099 hab/km<sup>2</sup>), un taux d'habitat collectif largement majoritaire, et des petits ménages (1,86 personnes/habitat) : 60 % de la population est concentrée sur Montpellier ;
- Des villes proches de Montpellier (Pérols, Jacou, Le Crès et Castelnau le Lez) ayant une densité de population moyenne de 1 757 hab/km<sup>2</sup>,
- Le reste des communes de la Métropole, plus rurales, avec une densité faible, généralement inférieure à 500 hab/km<sup>2</sup>, et des tailles de ménages plus importantes.

### Densité de population au km<sup>2</sup>

	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
Montpellier Méditerranée Métropole	1 141
Occitanie	81
France	106

### Répartition de la population par tranche d'âge



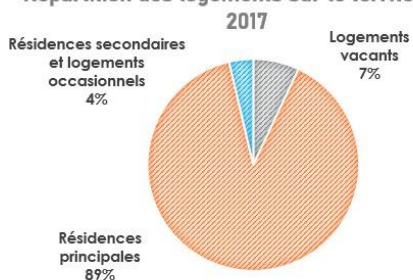
- **Logements**

Le nombre de logements est un indicateur intéressant car il permet de cibler certaines actions réalisées en fonction des caractéristiques de l'habitat.

Par exemple, le nombre de maisons permet de suivre le pourcentage de foyers dotés d'un composteur individuel.

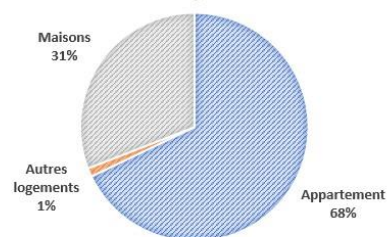
Sur Montpellier, la forte présence d'appartements témoigne de zones urbanisées importantes sur le territoire : 68 % des logements étant des appartements.

#### Répartition des logements sur le territoire en 2017



	Évolution 2006 - 2017
Logements vacants	+ 20 %
Résidences principales	+ 23 %
Résidences secondaires et logements occasionnels	<b>+ 57 %</b>

#### Répartition des logements par catégorie

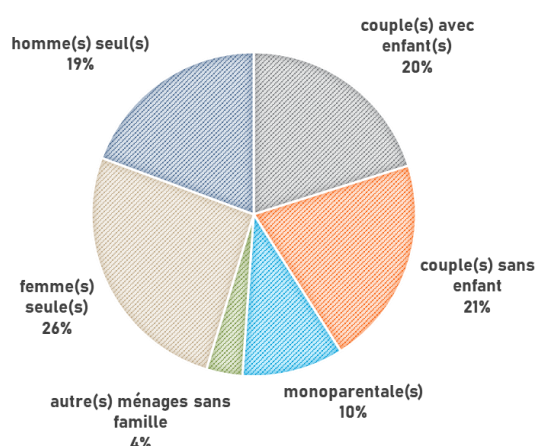


	Évolution 2006-2017
Appartement	+ 32%
Autres logements	+ 5%
Maisons	+ 10%

- **Composition des ménages**

En 2018, la Métropole de Montpellier comptait 234 283 ménages, avec 2 habitants en moyenne par ménage, soit un peu moins que la moyenne française (2,2) notamment du fait de la part plus importante de personnes seules, ce qui est un enseignement important lors des messages à faire passer en matière d'éco-consommation notamment.

**Répartition des ménages sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole en 2018**

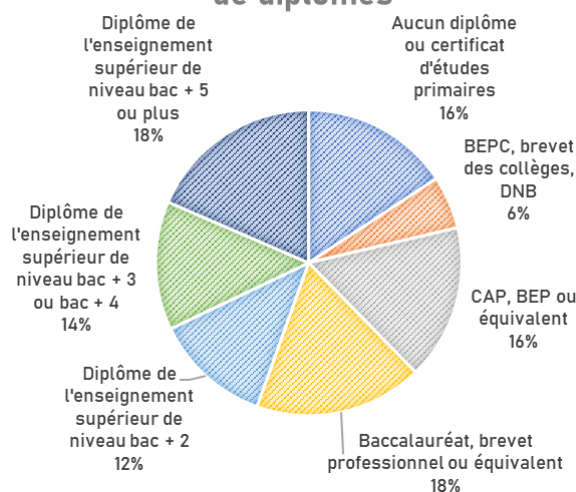


- **Diplômes et CSP**

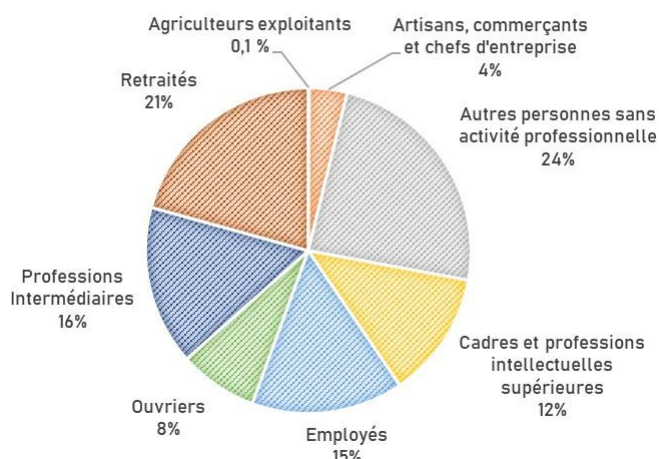
16 % de la population du territoire n'est pas diplômée et 44 % de la population dispose d'une formation diplômante de niveau BAC+2 et au-delà.

Globalement, la Métropole de Montpellier concentre davantage de cadres et professions intellectuelles supérieures, et moins d'employés et ouvriers que la moyenne nationale, ce qui est cohérent avec le type d'emplois qui se retrouvent dans les métropoles françaises.

**Répartition de la population par niveau de diplômes**



### Répartition de la population par catégorie socio-professionnelles



- **Activités économiques**

Au regard de la population active, la singularité de Montpellier en tant que ville étudiante se remarque à nouveau :

30,5 % d'inactifs contre 25,7 % en France en 2018, mais avec 7 points de plus d'étudiants qu'en France dans cette tranche d'inactifs.

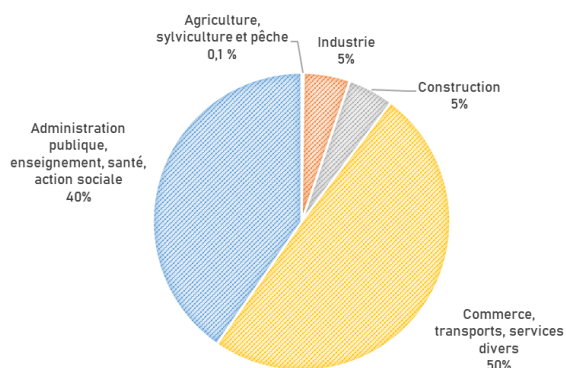
Du côté des actifs, avec 17,1 % le taux de chômage (au sens du recensement, donnée Insee) est plus marqué qu'en France (13,43%), en région (14,64%) ou même dans le département (16,93%).

Sur les près de 34 000 établissements professionnels recensés, la très grande majorité concerne le tertiaire, essentiellement les commerces et services divers (+ 7 points par rapport à la moyenne nationale), et le territoire regroupe moins d'industrie (-2,5 points) que la moyenne nationale, et très peu d'agriculture.

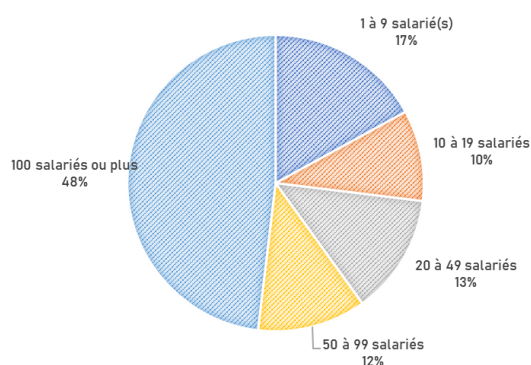
En revanche, alors que le nombre d'établissements d'administrations et services publics est légèrement inférieur à la moyenne nationale, la part de postes salariés dans ces établissements est de 7 points supérieure à la moyenne. Il s'agit donc d'une cible intéressante pour l'éco-exemplarité : la Métropole concentre un peu moins d'établissements mais ces établissements salarient davantage. Au final, les établissements de cette catégorie ayant plus de 50 salariés représentent 3 % du nombre total d'établissements, mais salarient 33 % de la population.



### Postes salariés par secteur d'activité agrégé et taille d'établissement fin 2018



### Postes salariés par taille d'établissement fin 2018



- **Activités touristiques**

En 2020, l'observatoire d'Hérault Tourisme dénombre 728 hébergements touristiques, pour 21 953 lits, sur le territoire métropolitain. Néanmoins, la très grande majorité des lits se trouve répartis entre hôtels et résidences de tourisme, ainsi que campings : les 92 hôtels représentent 44 % des lits touristiques marchands. 5 d'entre eux sont labélisés « Clef verte ».

Les résidences secondaires sont quant à elles un peu moins de 9 500 sur le territoire.

En 2019, l'hébergement marchand a représenté l'équivalent de 1 624 876 nuitées, très majoritairement françaises, dont près de 60 % était des nuitées d'affaires et la durée moyenne de séjour de 1,7 jour.

- **Manifestations et évènements**

La Métropole de Montpellier est reconnue pour la richesse de ses manifestations culturelles et sportives, ses salons, festivals et autres rencontres qui animent le territoire toute l'année. Elle accueille notamment des clubs professionnels de haut niveau (BLMA, MHB, MHSC, MHR, MVUC et de nombreux autres clubs dans la plupart des grandes disciplines), un vivier de clubs amateurs touchant toutes les classes d'âge dans tous les quartiers de l'ensemble des villes de 3M et le CREPS (centre de ressources d'expertise et de performance sportive).

Plus d'une trentaine d'évènements clés ont été identifiés sur le territoire au regard du type de public accueilli ou de leur taille pour être des lieux de relais des messages de la prévention, ou bien pour donner lieu à une attention particulière en matière d'éco-manifestation.

Quelques exemples :

Festivals	I Love Techno
	FISE - Festival International de Sports Extrêmes
	Le Printemps des Comédiens
	Montpellier Danse
	Cinéma sous les étoiles
	CINEMED
Salons	Salon de l'Enseignement Supérieur de Montpellier
	Comédie du Livre
	Foire Internationale de Montpellier
	Futurapolis Santé
	Salon AD'NATURA (Écologie)
	Salon ART Montpellier
Autres évènements	Forum Energaïa
	Open Sud de France
	Dimanches de Respiration
	Marathon de Montpellier
	Battle of the Year (BOTY) France
	Course de la "Montpellier Reine"
	Fête de la Musique
	Festivités du 14 juillet
	Marche des Fiertés
	Beach Masters
	Antigone des Associations
	Semaine de la Mobilité
	Journées Européennes du Patrimoine (JEP)
	Mondial de la Pétanque
	Les Hivernales et Les Féeries du Peyrou
	Antigone des associations
	Festival de la tomate
	Fête de la courge
	Inscriptions Universités
	Nuits d'O
	Journée accueil nouveaux Montpelliérains
Festin des pierres	
Soirées d'accueil Cité Universitaire - CROUS	
Inauguration des composteurs collectifs	

En complément, quelques évènements nationaux ou internationaux ont été identifiés durant lesquels des sensibilisations et des animations par le service « Prévention et Économie Circulaire » peuvent être pertinentes.

La Métropole de Montpellier se mobilise déjà depuis plusieurs années sur certains de ces évènements comme la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et la Semaine nationale du compostage de proximité en proposant un programme d'animations et d'actions.

Evènements	Dates/Périodes
Journée Mondiale du recyclage	18 mars
Semaine nationale du compostage de proximité	Fin mars à début avril
Jour de la Terre	22 avril
Journée Mondiale de l'environnement	5 juin
Journée Mondiale sans plastique	3 juillet
World Clean Up Day	Mi-septembre
Semaine du Développement Durable	Mi-septembre
Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture	29 septembre
Semaine des ressourceries	Début octobre
Semaine Européenne de la Réduction des Déchets	Mi-novembre
Journée Mondiale du climat	8 décembre

## B. Diagnostic déchets

Le diagnostic déchets apporte des éclairages sur les quantités de déchets produits annuellement sur le territoire de la métropole et leur évolution depuis 2010.

Il permet :

- D'évaluer la situation de la collectivité par rapport aux objectifs réglementaires nationaux et régionaux,
- D'identifier les typologies de déchets sur lesquelles construire prioritairement la politique de prévention en lien avec les nouveaux objectifs, et les marges de réduction possible,
- De positionner ces quantités par rapport à d'autres territoires en s'appuyant notamment sur les bonnes pratiques qui existent ailleurs.

- **Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en kg/habitant depuis 2010**

Après une hausse de 2010 à 2012 de 614 à 626 kg/habitant, le ratio de DMA est resté plutôt stable de 2013 à 2016, puis a régulièrement baissé jusqu'en 2020 passant à 526 kg/habitant.

A noter que l'année 2020 n'est pas représentative, du fait des semaines de confinement de la population, qui a vu les habitudes de consommation changer.

C'est pourquoi l'année de référence choisie pour calculer les réductions à venir du PLPDMA sera celle de 2019.

Finalement, le ratio des DMA en kg/habitant, collectés entre 2010 et 2020 a baissé de 14 % (de 11 % entre 2010 et 2019) pour un objectif national de 10 %, alors que la population de la métropole a, dans le même temps, augmenté de 63 267 habitants, soit environ 15 %.

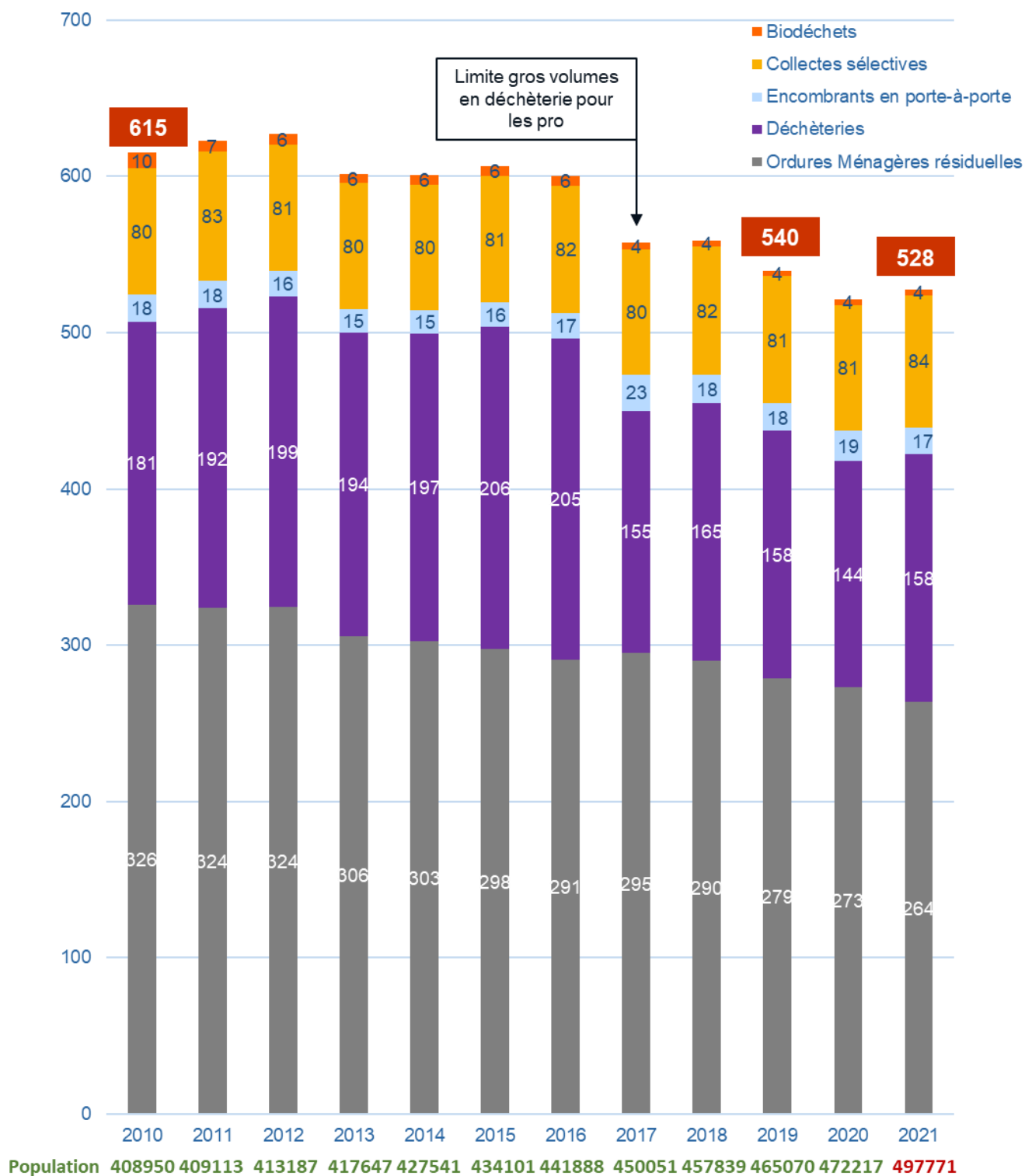
La limitation des gros volumes en déchèterie pour les professionnels à partir de 2017 participe largement à cette baisse.

La collecte des encombrants en porte-à-porte est plutôt stable sur les 10 dernières années.

Comparativement, sur l'année 2017, dernière édition nationale MODECOM de l'ADEME, les résultats de Montpellier Méditerranée Métropole en kg/habitant de DMA sont certes meilleurs que la moyenne française mais dépassent assez largement les résultats d'autres territoires avec une densité urbaine similaire :

- France :	580 kg/hab
- Hérault :	667 kg/hab
- Montpellier Méditerranée Métropole :	559 kg/hab
- Territoires urbains :	539 kg/hab
- Territoires urbains denses :	460 kg/hab

### Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) depuis 2010 (kg/hab)



- **Evolution des apports en déchèterie entre 2013 et 2021 en kg par habitant**

Une première baisse des volumes apparaît en 2013, mais la hausse reprend jusqu'en 2017 où le refus des gros volumes de déchets apportés par les professionnels permet une réduction globale de 25%.

Elle se répartit ainsi :

- 24% sur les inertes
- 18% sur les déchets verts
- 31% sur le tout-venant

Soit environ 50 kg/habitant.

Si ces déchets sortent du périmètre de la collecte du service public (et donc des objectifs de réduction poursuivis sur les DMA), ils ne disparaissent évidemment pas du territoire, les entreprises faisant alors appel à des collecteurs de déchets privés pour prendre en charge ces déchets.

Ainsi, entre 2013 et 2020 :

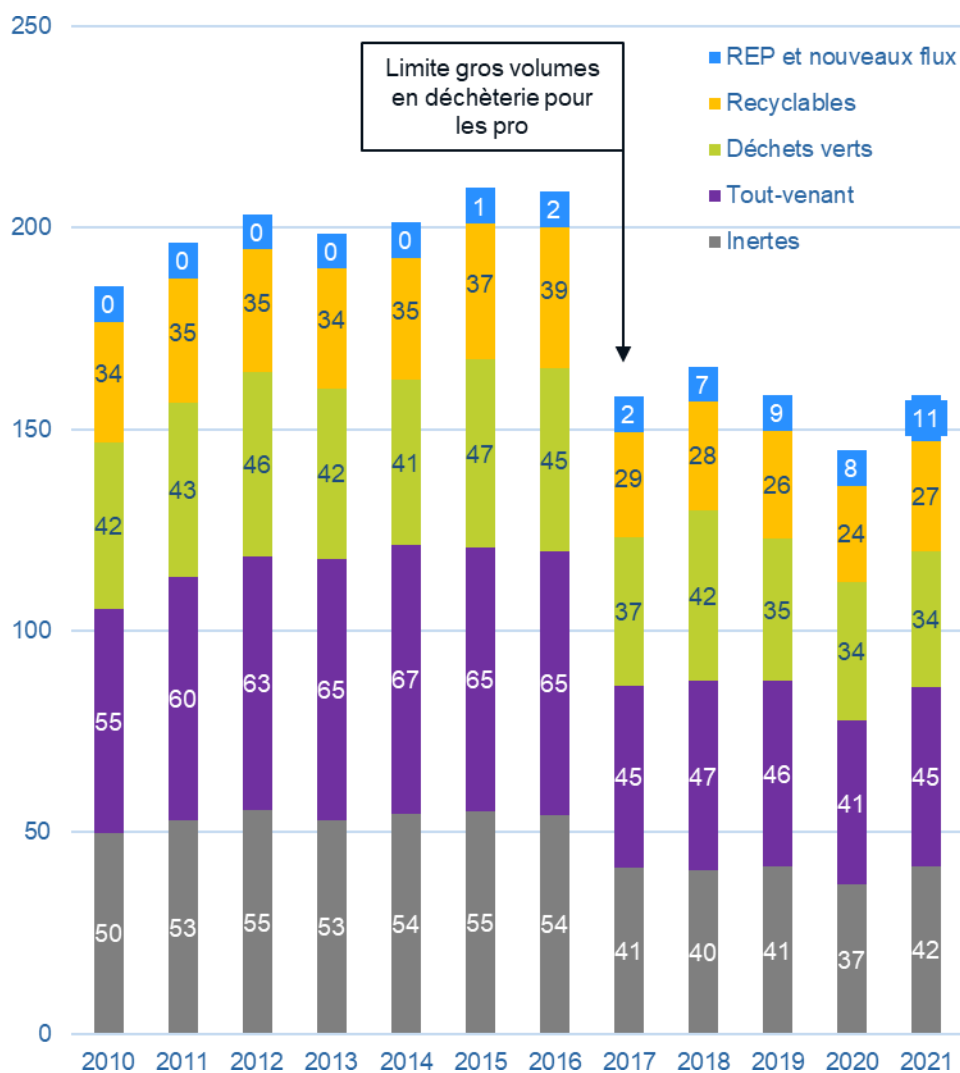
- Le tonnage global des apports en déchèterie a baissé de 26% pour atteindre 144 kg/habitant,
- Les déchets verts représentent de 20 à 25 % des tonnages en déchèteries selon les années,
- En 2021, les inertes et gravats environ 28 %, les recyclables environ 17%
- Le mobilier et les nouveaux flux valorisables DEEE progressent d'année en année depuis 2015 et représentent 7% de ces déchets en 2021

À noter que les quantités de déchets apportés en kg/habitant en 2021 retrouvent leur niveau de 2019, à savoir 158 kg/habitant.

Pour comparaison, en 2017 les collectivités similaires à la Métropole de Montpellier collectaient 99 kg/habitant de déchets occasionnels (pour 158 kg/habitant à Montpellier Méditerranée Métropole).



Evolution des apports en déchèterie entre 2013 et 2021 (kg/ hab)



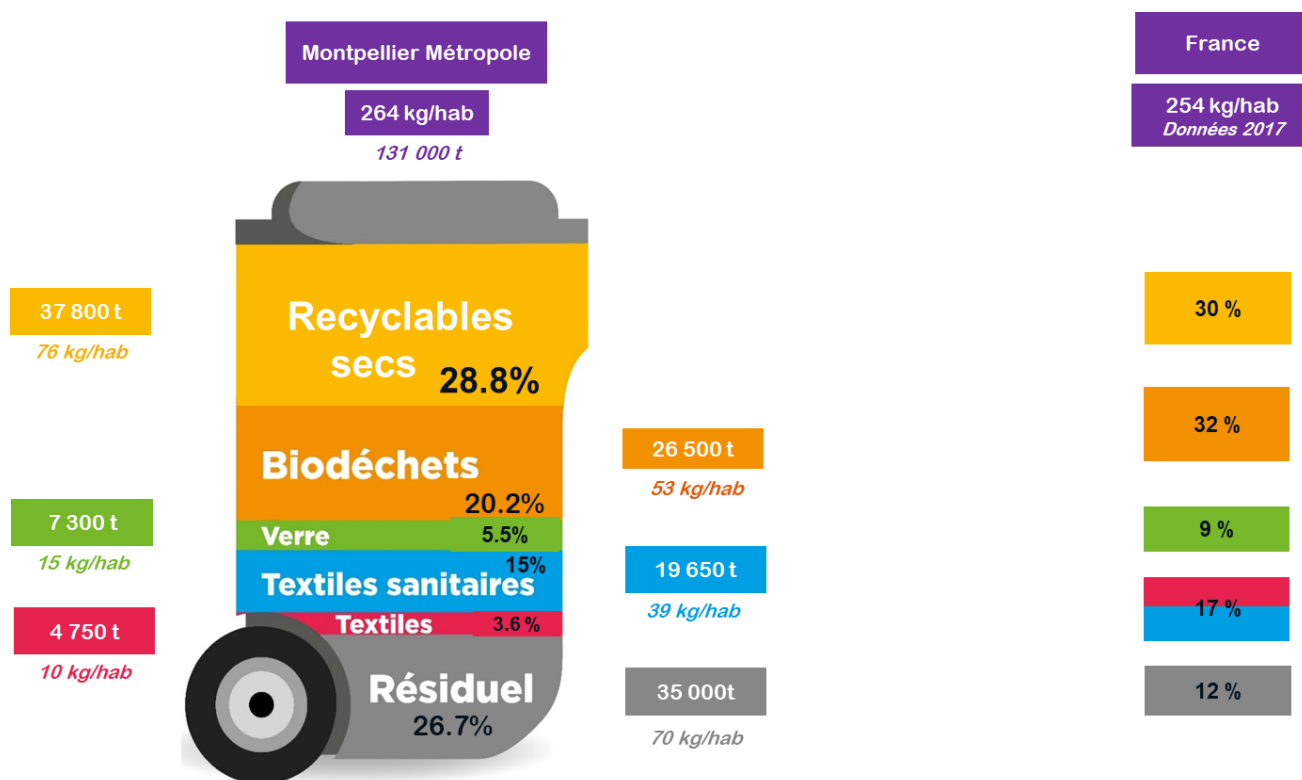
- **Composition des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)**

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) qui composent la poubelle grise rassemblent tous les déchets qui auraient pu être mis dans une poubelle spécifique ou qui n'ont pas d'autres poubelles désignées :

- Les déchets qui pourraient être triés par ailleurs et mieux valorisés (emballages et papiers, verre, textiles, biodéchets),
- Les déchets sans poubelle spécifique (textile sanitaire, biodéchets non collectés ou non compostés).

Les résiduels des OMr sont composés d'autres petits putrescibles, petits morceaux de papier/cartons, fractions hygiéniques, fractions plastiques, verres et vaisselles non recyclables, fractions de métaux, bois, gravats...

Les caractérisations des OMr effectuées ces derniers mois permettent de connaître assez finement la composition des ordures ménagères collectées (base caractérisations 2021) :



Sur les OMr, les actions du PLPDMA visent à réduire le volume :

- Par la **valorisation au plus près des biodéchets** : compostage individuel, de résidence, de quartier,
- Par la **modification des habitudes de consommation**, en substituant les éléments jetables par des objets réutilisables.

Par exemple, la substitution des lingettes par des chiffons, lavettes réutilisables (textiles sanitaires), les bouteilles en plastique par une gourde ou encore l'usage du vrac,

- Par de **meilleurs gestes de tri pour valoriser les déchets recyclables/valorisables** : biodéchets (collecte), emballages et papiers, verre, textiles...

# 3. | STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS

## 3. Stratégie et plan d'actions

### A. Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par Montpellier Méditerranée Métropole au cours des dix dernières années et d'identifier, en cohérence avec la feuille de route stratégique « Zéro Déchet », les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des tonnages collectés.

Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux et régionaux de baisse par rapport aux années de référence 2010 et 2015, que Montpellier Méditerranée Métropole a pour certains d'entre eux déjà atteints.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2025 (année de référence réglementaire), et de mettre en place des actions qui visent bien évidemment à les atteindre, voire à les dépasser grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

- **Projection des objectifs réglementaires de prévention et objectifs de la Métropole de Montpellier**



Ce schéma indique, au regard des trois objectifs de prévention issus du Plan Régional de Prévention et de Gestion de Déchets (PRPGD), les quantités de déchets produites en 2010, 2015 et 2019 (2020 étant exclue, du fait de sa singularité), et les kg/hab qui doivent être réglementairement atteints en appliquant les objectifs régionaux.

L'encadré rouge à droite indique l'objectif, systématiquement plus ambitieux, fixé par Montpellier Méditerranée Métropole.

En effet :

- Sur les **DMA**, malgré une tendance à la baisse des OMr, l'essentiel de la réduction atteinte entre 2010 et 2020 est due à la limitation des gros volumes en déchèterie à partir de 2017.

Au regard de l'ambition de la Métropole de Montpellier en matière de prévention, il n'était pas satisfaisant de se contenter de respecter l'objectif régional.

Le choix a été fait de viser à l'**horizon 2025** d'atteindre l'objectif prévu régionalement pour 2031, soit - 16 % de DMA par rapport à 2010, ce qui correspond à une réduction de 18 kg/hab à cette date.

- Sur les **encombrants et les déchets verts**, du fait de la limitation des gros volumes, les objectifs 2025 sont déjà en 2019 dépassés.

Il est donc visé de **doubler l'objectif 2025 (de -10 à - 20 %) pour les encombrants**, et de passer de -20 à -30 % en 2025 par rapport à 2015 pour les déchets verts.

## B. Axes stratégiques

Pour atteindre ces résultats, Montpellier Méditerranée Métropole met l'accent sur 5 axes majeurs dans son PLPDMA, en cohérence avec la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » de la Métropole, à savoir :

1. **Déployer massivement les solutions de compostage de proximité et la collecte des biodéchets**
2. **Donner de l'ampleur aux solutions locales de réemploi, réutilisation et réparation des objets**
3. **Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements (tri et prévention des déchets)**
4. **Accompagner les professionnels**
5. **Positionner la Métropole comme un facilitateur et un démonstrateur de l'éco-responsabilité**

A court terme, et en intégrant les obligations réglementaires liées aux biodéchets, les priorités opérationnelles de PLPDMA seront dirigées vers :

- **Le tri à la source des biodéchets**
- **Le développement de l'offre en ressourceries/recycleries**
- **La sensibilisation, notamment du jeune public**



## C. Présentation des fiches actions du PLPDMA

<b>Axe transversal : Pilotage et gouvernance du PLPDMA</b>
<b>Axe 1 : Déployer massivement les solutions de compostage de proximité et la collecte des biodéchets</b>
<b>Action 1.1</b> : Développer le compostage de quartier
<b>Action 1.2</b> : Développer le compostage de résidence et en établissement
<b>Action 1.3</b> : Développer le compostage individuel
<b>Action 1.4</b> : Déployer la collecte des biodéchets en PAV et/ou en PAP
<b>Action 1.5</b> : Lutter contre le gaspillage alimentaire
<b>Action 1.6</b> : Promouvoir le jardinage au naturel et la valorisation des déchets verts
<b>Axe 2 : Donner de l'ampleur aux solutions locales de réemploi, de réparation et de réutilisation des objets</b>
<b>Action 2.1</b> : Développer et promouvoir des solutions facilitantes de réemploi pour les usagers
<b>Action 2.2</b> : Développer et promouvoir les solutions de réparation
<b>Action 2.3</b> : Soutenir et développer des nouvelles structures ou dispositifs de réemploi
<b>Axe 3 : Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements (tri et prévention des déchets)</b>
<b>Action 3.1</b> : Sensibiliser le jeune public
<b>Action 3.2</b> : Sensibiliser les étudiants et la jeunesse
<b>Action 3.3</b> : Développer des ateliers et outils de sensibilisation pour le grand public
<b>Action 3.4</b> : Accompagner les actions de tri et de prévention dans l'habitat collectif
<b>Action 3.5</b> : Communiquer mieux et dans une approche économie circulaire
<b>Action 3.6</b> : Accompagner le changement de pratiques par l'incitation financière
<b>Axe 4 : Accompagner les professionnels</b>
<b>Action 4.1</b> : Sensibiliser les professionnels
<b>Action 4.2</b> : Accompagner les professionnels qui participent aux changements de comportement
<b>Action 4.3</b> : Promouvoir les solutions d'économie circulaire pour les professionnels
<b>Axe 5 : Positionner la Métropole comme un facilitateur et démonstrateur de l'éco-responsabilité</b>
<b>Action 5.1</b> : Animer une dynamique d'éco-exemplarité au sein de la Métropole
<b>Action 5.2</b> : Accompagner l'éco-exemplarité des manifestations et des acteurs associatifs
<b>Action 5.3</b> : Affirmer l'exemplarité dans la commande publique (SPASER)
<b>Action 5.4</b> : Développer un réseau d'exemplarité des communes et des acteurs publics
<b>Action 5.5</b> : Soutenir l'éco-consommation

Un axe préliminaire permet de présenter la démarche du PLPDMA, la transversalité et l'articulation avec d'autres politiques, les facteurs de réussite, les indicateurs et les objectifs.

L'ensemble de fiches actions de ce PLPDMA renvoient aux objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet ».

La partie « Partenaires à mobiliser » ne mentionne pas les Pôles et services de la Métropole de Montpellier qui seront associés en fonction du sujet et de la compétence de l'action (par exemple : Pôle attractivité, développement économique et emploi, Pôle biodiversité, paysage, agroécologie et alimentation / Pôle Education...).

## AXE TRANSVERSAL : PILOTAGE ET GOUVERNANCE DU PLPDMA

**Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

3.1. Définir et mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'information et de communication Plan Zéro Déchet

4.1. Définir la stratégie globale de la politique d'économie circulaire dans la Métropole et bâtir des coopérations intercommunales

### Contexte

Le PLPDMA n'est pas une démarche isolée ni étanche : outre son obligation réglementaire, il constitue la focale « prévention des déchets » de la **démarche plus globale** d'économie circulaire que souhaite développer la Métropole de Montpellier, et qui s'inscrit dans la **feuille de route stratégique « Zéro Déchet »**, comprenant **100 objectifs opérationnels**.

De plus, la prévention étant par définition une **démarche transversale**, proche d'un projet territorial, contrairement aux aspects très techniques propres à la gestion des déchets, le PLPDMA vient s'articuler avec d'autres actions de la collectivité et mobilise des acteurs très divers : action sociale, politique environnementale, développement économique, politique éducative, politique alimentaire, stratégie énergie climat, politique foncière, politique achat (SPASER)...

Il est donc essentiel de définir un pilotage clair et organisé, et des modalités d'interaction et de partage avec les autres acteurs et politiques.

### Facteurs de réussite

- Maintenir un suivi régulier par la personne en charge du PLPDMA en lien avec la responsable de service Prévention et Économie Circulaire ;
- Être en contact régulier avec l'ADEME et la Région (facilitateurs et partenaires financiers)
- Rencontrer et restituer régulièrement les pôles et les services menant des démarches liées au PLPDMA ;
- Organiser annuellement une CCES pour partager le bilan annuel et identifier les pistes d'amélioration pour l'année suivante :
- Participer à la CCES du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Occitanie ;
- Se rapprocher des collectivités voisines animant un PLPDMA et/ou un projet d'économie circulaire afin de suivre et partager les états d'avancements, problématiques et projets qui peuvent donner lieu à des synergies et enrichissements mutuels.
- En lien avec l'action d'éco-exemplarité, l'instance de partage avec les communes membres servira également de lieu de partage d'état d'avancement du PLPDMA et d'articulation avec les besoins / projets des communes

**Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact**

- Nombre de réunions de la CCES chaque année
- Nombre de COPIL PLPDMA chaque année
- Modalités de partage de l'avancée du PLPDMA en interne auprès des autres services et directions
- Modalités de partage du PCAET auprès du service Prévention et Economie Circulaire
- Participation à la CCES du PRPGD de la Région Occitanie

**Calendrier de réalisation de l'ensembles des actions du PLPDMA**

**2022-2026**

## AXE 1 : DÉPLOYER MASSIVEMENT LES SOLUTIONS DE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ ET LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

### Éléments de contexte

La loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, a instauré une obligation de tri à la source et de valorisation des gros producteurs de biodéchets et d'huiles usagées.

Depuis la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire (loi AGECE), à compter du 1er janvier 2023, cette obligation s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an, et dès le 1er janvier 2024, l'ensemble des biodéchets et des huiles usagées pour tous les producteurs de déchets (collectivités et administrations, ménages, professionnels) qui devra faire l'objet d'une collecte séparée pour être valorisé.

Ce tri à la source généralisé pourra s'articuler autour de plusieurs solutions avec pour objectif commun d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets pour chaque citoyen d'ici le 1er janvier 2024.

La captation et la valorisation des biodéchets constituent un enjeu majeur et prioritaire de la stratégie Zéro Déchet de Montpellier Méditerranée Métropole.

Actuellement, ces biodéchets alimentaires (définis comme tout déchet biodégradable de cuisine ou de table), et petit déchet de jardin, issu notamment des ménages, des établissements de restauration collective, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, restent encore trop souvent mélangés aux déchets résiduels non triés et constitue un coût supplémentaire de transport, de traitement et d'élimination.

Afin de détourner ces biodéchets de la poubelle grise, et d'anticiper l'obligation réglementaire de la généralisation du tri à la source des biodéchets, la Métropole va développer une politique de rupture et proactive, en vue de la captation et de la valorisation de ces biodéchets, en développant une pluralité de moyens de collecte à disposition des usagers, et en privilégiant le recours massif au compostage sur des zones plus rurales de la Métropole.

Il convient en effet de tout mettre en œuvre pour favoriser le retour au sol des biodéchets, sous forme de compost et autres matières organiques tel que les broyats de déchets verts, qui contribuent au maintien de la fertilité des sols sans utilisation d'intrants chimiques, de lutte contre l'érosion et permettent de répondre aux problématiques de préservation des terres et d'accompagnement.

À ce titre, la Métropole de Montpellier souhaite développer toutes les solutions pour faciliter le tri à la source et la valorisation de proximité de ces biodéchets, car il s'agit d'un des principaux gisements de réduction des déchets, notamment dans les OMr ou en déchèterie avec les déchets verts.

De plus, la Métropole de Montpellier est déjà mobilisée sur la question :

- 30 000 composteurs individuels ont déjà été distribués gratuitement dont plus de 2 000 en 2021,
- 350 sites (résidences, écoles, jardins partagés...) ont été équipés,
- 28 sites de compostage de quartier existent dont 15 ont été installés entre 2020 et avril 2022,
- Un soutien à l'achat existe pour des composteurs individuels en bois, des lombricomposteurs et des poules pour les particuliers,
- Un guide et un tutoriel sur le compostage individuel ont été créés.

## Objectif de réduction lié à cet axe : 14,5 kg/hab/an en 2026

*10 kg par compostage, 2,5 kg par lutte contre le gaspillage alimentaire, et 2 kg de déchets verts*

Cet objectif ne prend pas en compte les kg de détournement prévus en collecte séparative des biodéchets (collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire).

Il est prévu un objectif de 25 kg de biodéchets collectés (en porte-à-porte ou en apport volontaire) et qui seront détournés des OMr afin de répondre à l'objectif du PRPGD de la Région Occitanie (- 50% de biodéchets dans les OMr).

## Action 1.1 : DEVELOPPER LE COMPOSTAGE DE QUARTIER

<b>Gisement ciblé :</b> Biodéchets	<b>Public(s) ciblé(s) :</b> Grand public	<b>Porteur :</b> Montpellier Méditerranée Métropole
<p><b>Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :</b></p> <p>1.3. <i>Impulser une véritable stratégie biodéchets et en fixer la temporalité</i></p> <p><b>Contexte et chiffres clés</b></p> <p>28 sites de compostage de quartier existent en avril 2022, dont 10 ont été expérimentés sur la zone pilote entre 2021 et 2022 (10 communes de l'ouest du territoire).</p> <p>Par site, une moyenne de 60 foyers participants est attendue.</p> <p>Au-delà du détournement des biodéchets, le compostage de quartier a une vertu pédagogique : il doit permettre de casser les idées reçues (nuisances olfactives...), donner envie aux habitants de composter leurs déchets (individuellement ou collectivement) et favoriser l'acquisition des bons gestes par le plus grand nombre.</p>		
<p><b>Facteurs clés de succès</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la démarche</li> <li>- Structure référente pour assurer la gestion autonome de chaque site</li> <li>- Bonne communication auprès des habitants du quartier et formation initiale des référents bénévoles</li> <li>- Animation d'un réseau des référents de site pour maintenir la dynamique, identifier les difficultés et améliorer les pratiques</li> <li>- Matière sèche (broyat) disponible sur chaque site</li> </ul>		
<p><b>Étapes clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la démarche et mobilisation de référents, en lien avec les communes</li> <li>- Rédaction et passation de marchés pour structurer durablement la filière</li> <li>- Recensement et identification des sites potentiels, en lien avec les communes du territoire</li> <li>- Formation des référents de site, au fur et à mesure</li> <li>- Installation des équipements et suivi des sites par les maîtres composteurs de la Métropole de Montpellier</li> <li>- Animation d'un « Réseau compostage » visant à faire vivre une dynamique autour de l'enjeu du compostage : montée en compétences du territoire sur ce sujet</li> <li>- Etude d'une tarification incitative (levier pour développer la valorisation des biodéchets)</li> </ul>		
<p><b>Partenaires à mobiliser</b></p> <p>ADEME / Région / Associations de quartier, d'habitants / Comités de quartier / Communes du territoire (équipes municipales, services techniques...) / Fournisseurs de composteurs / Acteurs intervenant sur la dimension « Broyat » / Associations de jardinage et d'EEDD / Organismes de formation</p>		
<p><b>Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sites (et nombre de composteurs) installés : Objectif 150 sites d'ici 2025</li> <li>• Estimation du tonnage détourné</li> <li>• Ratio de présence des biodéchets dans les OMr (caractérisations)</li> </ul>		

- Nombre de bioseaux distribués
- Nombre de référents formés

**Calendrier de réalisation**

**2022-2026**

## Action 1.2 : DEVELOPPER LE COMPOSTAGE DE RESIDENCE ET EN ETABLISSEMENT

**Gisement ciblé :**

Biodéchets

**Publics ciblés :**

Grand public et autres producteurs de biodéchets

**Porteur :**

Montpellier Méditerranée Métropole

**Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

1.3. Impulser une véritable stratégie biodéchets et en fixer la temporalité

**Contexte et chiffres clés**

350 sites (résidences, écoles, jardins partagés...) ont été équipés de composteurs par la Métropole de Montpellier, mais une part importante n'est plus ou mal utilisée.

En moyenne, il est possible d'estimer à une dizaine de foyers utilisateurs par résidence, soit environ 1 tonne détournée par site.

L'installation de composteurs dans les établissements scolaires, du fait du faible gisement et de la complexité à maintenir dans le temps (vacances scolaires, personnel changeant...) est une action à vocation essentiellement pédagogique.

**Facteurs clés de succès**

- Promotion de la démarche de compostage
- Bonne communication auprès des résidents et accompagnements efficace par des agents métropolitains spécialisés
- Animation d'un réseau des référents de site pour maintenir la dynamique, identifier les difficultés et améliorer les pratiques
- Autonomie des sites, notamment au niveau de l'approvisionnement en matière sèche

**Étapes clés**

- Communication (avec l'élaboration d'outils adaptés) et sensibilisation des bailleurs, syndicats, établissements, mairies et grand public sur la mise à disposition des composteurs et l'intérêt de la démarche
- Mise à disposition des composteurs, accompagnement et suivi des référents et des sites (procédure de suivi alliant visite terrain et contacts téléphoniques, formation des référents)
- Animation/Suivi/Relance des sites préalablement mis en place
- Animation d'un « Réseau compostage » visant à faire vivre une dynamique autour de l'enjeu du compostage
- Accompagnement des sites vers une autonomie en broyat

**Partenaires à mobiliser**

ADEME / Région / Bailleurs et syndicats (en lien avec les conventions existantes et à venir) / Communes du territoire / Prestataires d'entretiens des espaces verts (pour récupération de broyat ou utilisation de compost dans les espaces verts) / Organismes de formation

**Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact**

- Nombre de résidences et d'établissements équipés (450 résidences et 150 établissements en 2025)
- Nombre de bioseaux distribués
- Estimation du tonnage détourné



- Ratio de présence des biodéchets dans les OMr (caractérisations)
- Nombre de référents formés

**Calendrier de réalisation**

**2022-2026**

## Action 1.3 : DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

<b>Gisement ciblé :</b> Biodéchets	<b>Public(s) ciblé(s) :</b> Grand public	<b>Porteur :</b> Montpellier Méditerranée Métropole
<p><b>Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :</b></p> <p>1.3. Impulser une véritable stratégie biodéchets et en fixer la temporalité</p> <p><b>Contexte et chiffres clés</b></p> <p>À ce jour, 30 000 composteurs individuels, en plastique recyclé, ont déjà été distribués gratuitement dont plus de 2 000 en 2021.</p> <p>Néanmoins, une part importante n'est probablement plus ou mal utilisée, sans que ne soit connue pour l'instant la part des foyers utilisant vraiment encore ces composteurs.</p> <p>Un soutien à l'achat existe pour des composteurs individuels en bois, lombricomposteurs et poules pour les particuliers et un guide et un tutoriel sur le compostage individuel ont été créés et mis à disposition du public.</p>		
<p><b>Facteurs clés de succès</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la démarche de mise à disposition des composteurs individuels</li> <li>- Mise à disposition rapide des équipements (composteur, bioseau...)</li> <li>- Diffusion des bonnes pratiques de compostage aux usagers du territoire</li> <li>- Maintien de la dynamique avec réalisation d'ateliers éventuels</li> <li>- Identification de référents compostage par quartier pour sensibiliser les voisins au compostage individuel</li> <li>- Accès des utilisateurs à une source de matière sèche structurante (broyat)</li> </ul>		
<p><b>Étapes clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'une démarche de communication grand public pour informer les foyers</li> <li>- Promotion des outils d'aide aux bonnes pratiques (tuto, guide du compostage...) et des dispositifs de soutiens financiers existants (lombricomposteur, composteur en bois...)</li> <li>- Organisation d'ateliers de sensibilisation/formation</li> <li>- Amélioration des modalités de mise à disposition des composteurs</li> <li>- Mise en place d'une dynamique d'information et d'échanges entre « voisins composteurs », avec le « Réseau compostage », permettant de maintenir et de suivre les niveaux de pratique, de partager et résoudre les difficultés éventuelles...</li> </ul>		
<p><b>Partenaires à mobiliser</b></p> <p>ADEME / Région / Communes du territoire / Prestataires de fourniture et de livraison des composteurs / Acteurs du compostage pour conception et/ou animation de formations / Commerces distribuant des composteurs, lombricomposteurs...</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact</b></li> <li>• Nombre de composteurs nouvellement distribués (objectifs 10 000)</li> <li>• Nombre de soutiens financiers accordés (lombricomposteurs, composteurs en bois...)</li> <li>• Nombre de personnes ayant participé à une action de formation/sensibilisation</li> </ul>		

- Estimation du tonnage détourné
- Ratio de présence des biodéchets dans les OMr (caractérisations)

**Calendrier de réalisation**

**2022-2026**

## Action 1.4 : DEPLOYER LA COLLECTE DES BIODECHETS EN PAV ET/OU PAP

<p><b>Gisement ciblé :</b> Biodéchets</p>	<p><b>Public(s) ciblé(s) :</b> Grand public et autres producteurs de biodéchets</p>	<p><b>Porteur :</b> Montpellier Méditerranée Métropole</p>
<p><b>Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :</b></p> <p>1.3. Impulser une véritable stratégie biodéchets et en fixer la temporalité</p> <p><b>Contexte et chiffres clés</b></p> <p>Face à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets, à l'enjeu que représente la part des biodéchets dans les OMr, et pour répondre aux contraintes logistiques du compostage, une collecte des biodéchets, soit en Point d'Apport Volontaire (PAV) soit en Porte-à-Porte (PAP) doit être prévue en parallèle des actions de gestion de proximité.</p> <p>Action complémentaire, et hors cadre prévention, elle doit être menée en cohérence avec les actions de cet axe, particulièrement en matière de communication.</p>		
<p><b>Facteurs clés de succès</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence des équipements, mise à disposition des équipements et modalités de collecte (propreté, facilité d'utilisation, fréquence et lieu de collecte ou d'apports...)</li> <li>- Communication sur les intérêts et sur les enjeux de cette collecte séparative : changement de comportement / adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire au projet (ménage, établissements scolaires, collecteurs...)</li> <li>- Articulation avec les messages et actions menées en faveur du compostage</li> </ul>		
<p><b>Étapes clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et choix des matériels les plus adaptés pour les PAV et lancement d'un marché</li> <li>- Redynamisation d'une collecte biodéchets avec des modalités adaptées (fréquence, lavage...)</li> <li>- Identification des sites de PAV, mise à disposition de bacs de collecte (changement de couleur) et de bioeaux/sacs krafts pour faciliter le geste du tri</li> <li>- Travail auprès des gros producteurs (accompagnement dans la mise en application de l'obligation du tri à la source des biodéchets)</li> <li>- Lancement d'une communication visant à obtenir l'adhésion du grand public (modalités, utilité...)</li> <li>- Développement de plateformes de compostage de proximité</li> <li>- Valorisation des produits obtenus suite à la valorisation des biodéchets</li> </ul>		
<p><b>Partenaires à mobiliser</b></p> <p>ADEME / Région / Communes du territoire (équipes municipales et services techniques) / Fournisseurs d'équipements / Prestataires de collecte / Syndics et bailleurs pour les locaux poubelles / CCI</p>		
<p><b>Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population couverte par une solution de tri des biodéchets à la source (objectif 100 %)</li> <li>• Suivi des tonnages collectés</li> <li>• Ratio de présence des biodéchets dans les OMr (caractérisations)</li> </ul>		
<p><b>Calendrier de réalisation</b></p> <p>2022-2026</p>		

## Action 1.5 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

<b>Gisement ciblé :</b> Biodéchets	<b>Public(s) ciblé(s) :</b> Grand public et autres producteurs de biodéchets	<b>Porteur :</b> Montpellier Méditerranée Métropole
---------------------------------------	---	--

### **Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

- 1.3. *Impulser une véritable stratégie biodéchets et en fixer la temporalité*
- 3.2. *Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets*

### **Contexte et chiffres clés**

En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros et se retrouvent à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production jusqu'à la consommation, en passant par la transformation et la distribution. Le plan national de prévention des déchets et la loi AGEC visent à réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale, objectifs repris dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

À travers sa politique agroécologique et alimentaire (labélisée « Plan Alimentaire de Territoire »), Montpellier Méditerranée métropole vise à lutter contre le gaspillage alimentaire et à mobiliser tous les acteurs et de nombreuses actions sont déjà mises en œuvre, par la métropole comme par ses partenaires.

En matière de restauration scolaire, une coopérative de services existe qui permet aux communes qui le souhaitent de se faire accompagner par la Direction de la Politique Alimentaire de la ville de Montpellier notamment sur le sujet du gaspillage alimentaire.

De plus, la DPA propose chaque année un dispositif « Ma cantine autrement » qui vise à développer des actions sur le gaspillage alimentaire et le bien manger pour 6 Restaurants scolaires dans la Ville de Montpellier.

En outre, la Métropole finance des actions de sensibilisation, comme les défis Éco-Minots de l'ALEC qui portent entre autres sur le gaspillage alimentaire.

L'Écolothèque anime, dans le cadre du partenariat Eco-métropole, des ateliers pédagogiques à destination des communes (personnel des cantines ou animateurs périscolaires notamment) sur ce thème. Enfin, des actions sont aussi menées au MIN (marché d'intérêt national) pour le don d'invendus par exemple.

La restauration collective scolaire sur Montpellier Méditerranée Métropole est organisée ainsi :

- Une gestion directe pour 5 communes : Montpellier, Prades-le-Lez, Castries, Fabrègues, Pérols,
- Un SIVOM composé de 13 communes dont 2 communes de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup,
- Un groupement de 5 communes à l'ouest : Murviel-lès-Montpellier, Cournonsec, Pignan, Saussan et Laverune,
- Des communes en gestion concédées sans groupement : Castelnaud, Saint Jean-de-Védas, Lattes, Grabels, Villeneuve-lès-Maguelone, Saint Georges-d'Orques, Juvignac, Cournonterral, Clapiers, et Montferrier-sur-Lez.

Enfin, une Cité de l'Alimentation est prévue qui, en plus de lieux de production et de transformation primaire, proposera des outils de sensibilisation comme un bus pédagogique itinérant avec une cuisine intégrée et un tiers-lieux alimentaire orienté vers le Zéro Déchet.

L'objectif de cette action du PLPDMA est donc d'amplifier et soutenir les actions existantes, de les articuler et d'en développer de nouvelles.

### **Facteurs clés de succès**

- Articulation avec le travail actuellement mené par la Ville de Montpellier, l'Écolothèque, et la coopérative de service

- Articulation et inscription dans les instances de dialogue et de travail existants ou qui seront créées dans le cadre d'autres fiches ou d'autres démarches que le PLPDMA
- Accompagnement et appui par la Politique Agroécologique et Alimentaire et les acteurs du réseau

#### **Étapes clés**

- Accompagnement et développement de l'action menée par la Ville de Montpellier en lien avec la coopérative de services
- Mise en place d'un groupe de travail spécifique dans le cadre de la Politique Agroécologique et Alimentaire pour traiter le sujet de façon transversale et multi-acteurs
- Travail avec les professionnels de la restauration commerciale et des commerces de bouche, en lien avec l'axe déchet des professionnels et du travail de collecte des biodéchets
- En lien avec l'axe 3 (sensibilisation du grand public) et l'axe 4 (accompagnement des professionnels) du PLPDMA, rapprochement auprès des grandes et moyennes surfaces et travail en lien avec les associations d'aide alimentaire sur les attentes/besoins en matière de dons des invendus

#### **Partenaires à mobiliser**

ADEME / Région / Département / Communes du territoire / Marché d'intérêt national de Montpellier / GMS / Associations d'aide alimentaire / Prestataires des restaurants scolaires

#### **Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact**

- Amplifier et soutenir les actions existantes, les articuler et développer de nouvelles initiatives y compris à destination du grand public
- Réduire de 50 % le gaspillage en restauration scolaire d'ici 2025

#### **Calendrier de réalisation**

2022-2026

## Action 1.6 : PROMOUVOIR LE JARDINAGE AU NATUREL ET LA VALORISATION DES DECHETS VERTS

<b>Gisement ciblé :</b> Biodéchets	<b>Public(s) ciblé(s) :</b> Grand public et autres producteurs de biodéchets	<b>Porteur :</b> Montpellier Méditerranée Métropole
<p><b>Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :</b></p> <p>1.3. Impulser une véritable stratégie biodéchets et en fixer la temporalité</p> <p>2.4. Définition d'une stratégie locale de valorisation des déchets verts et biodéchets</p> <p><b>Contexte et chiffres clés</b></p> <p>La formation à l'éco-jardinage permet de réduire la production de déchets verts (mulching des tontes, paillage, broyat...) et de déchets dangereux (pesticides, herbicides...)</p> <p>A titre d'exemple, le broyage de déchets verts permet à la fois de réduire les apports en déchèterie et de répondre également aux besoins croissants en broyat nécessaires pour équilibrer les composts qui vont se multiplier chez les particuliers, les résidences et les établissements. Le développement du broyage de proximité s'inscrit également dans un des objectifs de l'appel à projet biodéchets (Région/ADEME) pour lequel Montpellier Méditerranée Métropole a été retenu en 2020.</p>		
<p><b>Facteurs clés de succès</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne communication initiale valorisant l'intérêt de l'éco-jardinage : formation et sensibilisation (ateliers)</li> <li>- Simplicité et fréquence des opérations (problème de saisonnalité qui implique d'agir dans plusieurs endroits sur des périodes courtes)</li> <li>- Accompagnement à la bonne utilisation du broyat</li> <li>- Lieu de stockage (pérenne ou éphémère) du broyat pour permettre à tous d'en disposer</li> </ul>		
<p><b>Étapes clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et promotion d'opérations de broyage. Expérimentation dès 2022</li> <li>- Mise en place d'ateliers « jardinage au naturel » (lien avec la DPB - Ville de Montpellier) à partir de 2023</li> <li>- Communication sur les bénéfices du « jardinage au naturel » et élaboration d'outils faisant la promotion de pratiques vertueuses</li> <li>- Travail sur un schéma de gestion des déchets verts</li> </ul>		
<p><b>Partenaires à mobiliser</b></p> <p>Communes 3M / Prestataires (sensibilisation à l'utilisation de broyat et à la pratique d'un jardinage au naturel) / Prestataire externe pour broyage et gestion des broyeurs / Entreprises d'espaces verts / Acteurs liés à la stratégie de communication (concepteurs, médias...)</p>		
<p><b>Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ateliers de formation « jardinage au naturel » + nombre de personnes formées</li> <li>• Tonnage « Déchets verts » en déchèterie</li> </ul>		
<p><b>Calendrier de réalisation</b> 2023-2026</p>		

## AXE 2 : DONNER DE L'AMPLEUR AUX SOLUTIONS LOCALES DE RÉEMPLOI, DE RÉPARATION ET DE RÉUTILISATION DES OBJETS

### Éléments de contexte

#### Un gisement essentiel et une priorité politique nationale et locale

Face aux récentes évolutions réglementaires issues notamment de la loi AGEC, il convient de réinterroger le fonctionnement du service en recherchant l'optimisation de la valorisation et la recherche d'économie. Il s'agit dans ce cadre d'analyser le dimensionnement du service des déchèteries, en intégrant les espaces de réemploi et le développement des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), dans le but d'optimiser la captation des flux des marchandises et de matières réutilisables ou recyclables.

En 2021, 3 709 tonnes de mobilier et 1 323 tonnes de DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) ont été collectées en déchèteries.

Un service de collecte des encombrants en porte-à-porte est proposé aux habitants et a collecté environ 8 698 tonnes en 2021.

Le territoire compte 5 principales ressourceries/recycleries et plusieurs associations proposent des ateliers de réparation (vélos, textiles, petit électroménager, mobilier...), mais il n'est pas toujours facile d'identifier les acteurs et les solutions qui s'offrent aux habitants.

#### La Métropole de Montpellier déjà mobilisée sur la question

Au-delà du soutien aux projets et aux structures existantes (plus de 280 000 € de subventions aux projets de réemploi en 2021), Montpellier Méditerranée Métropole vise l'émergence de 3 nouvelles ressourceries/recycleries implantées sur des lieux stratégiques afin d'obtenir un maillage territorial pertinent dans le parcours usager.

En soutenant les acteurs, associatifs ou privés, déjà présents et en développant les compétences, la Métropole participe également à l'allongement de vie des objets et à l'évitement des déchets.

#### Les apports de la loi AGEC pour favoriser le réemploi et la réparation

- La création de fonds dédiés au financement du réemploi et de la réutilisation, auxquels les producteurs de la filière REP DEEE ménagers devront contribuer à hauteur de 5% de leur éco-contribution. Ces fonds sont destinés aux structures œuvrant pour l'économie sociale et solidaire, qui, sous réserve de répondre à des critères de référencement, auront accès aux gisements collectés par les distributeurs et les déchèteries, en vue du réemploi ou de la réutilisation des appareils.

- Favoriser l'allongement de la durée de vie des produits, notamment via la réparation.

- La création d'un fonds « Réparation », financé par les producteurs de la filière REP DEEE, est également ordonnée par la loi. L'objectif est de créer, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un dispositif d'incitation à la réparation en réduisant le coût de la réparation pour les consommateurs, à condition qu'ils fassent appel à un réparateur labellisé.

### Objectif de réduction lié à cet axe : 4 kg/hab/an en 2026



## Action 2.1 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS FACILITANTES DE REEMPLOI POUR LES USAGERS

<b>Gisements ciblés :</b> Mobilier, DEEE, Equipements sportifs et de loisirs, jouets	<b>Public(s) ciblé(s) :</b> Grand public	<b>Porteurs :</b> Montpellier Méditerranée Métropole Ressourceries/recycleries
---	---	--

### **Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

- 1.1. Définir le périmètre du service public et le coût maximal supportable par la collectivité
- 2.1. Poursuite de la réhabilitation des déchèteries (Points Propreté) en les adaptant à la nouvelle stratégie déchets
- 4.2. Identifier et développer les filières à enjeux 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Redonner)

### **Contexte et chiffres clés**

Pour développer le réemploi sur le territoire de la Métropole de Montpellier, les solutions mises en place à destination de l'utilisateur doivent faciliter les nouveaux réflexes de don, de réparation, de réemploi avant le geste de jeter.

Ainsi, les déchèteries et certaines collectes vont voir leurs organisations changer et permettre le geste de don au détriment de celui de jeter, notamment pour les objets encore en bon état ou réparables.

L'objectif est donc d'apporter des moyens qui aident les usagers dans leurs parcours et facilitent ces changements de comportement.

Ces nouvelles dispositions seront largement diffusées dans la communication et la sensibilisation autour du réemploi.

### **Facteurs clés de succès**

- Obtention des espaces disponibles de collecte en déchèteries
- Partenariats avec des associations de récupération
- Partenariats avec les éco-organismes
- Formation des agents des déchèteries
- Mise en place d'une communication pédagogique et efficace pour les usagers sur les différentes solutions et les parcours avant de jeter les objets
- L'intégration de la collecte préservante dans les nouveaux marchés

### **Étapes clés**

- Construction des parcours usagers et des nouvelles solutions avec les acteurs internes et les partenaires externes
  - Rencontrer les associations susceptibles d'être partenaires sur les nouvelles modalités de collecte
  - Elaborer et programmer la mise en place des nouvelles solutions en déchèterie et en collecte et formation des agents
  - Conventionner avec les associations
  - Préparer une communication pédagogique et cohérente
- Déploiement progressif des solutions et de la communication : modification des déchèteries, collectes

préservantes, formations des agents

- Bilan annuel

**Partenaires à mobiliser**

Unité en charge des déchèteries / Prestataire / Associations

**Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact**

- Nombre de zones de réemploi mises en place dans les déchèteries
- Nombre de collectes solidaires et préservantes mises en place (fixes ou mobiles)
- Nombre d'agents formés en déchèteries
- Tonnage total détourné en réemploi par ces nouvelles solutions

**Calendrier de réalisation**

2022-2026

## Action 2.2 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LES SOLUTIONS DE REPARATION

### Gisements ciblés :

Mobilier, DEEE,  
Equipements sportifs  
et de loisirs, jouets

### Public(s) ciblé(s) :

Grand public

### Porteurs :

Montpellier Méditerranée  
Métropole  
Ressourceries/recycleries

### **Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

4.2. Identifier et développer les filières à enjeux 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Redonner)

4.6. Soutenir et accompagner la recherche, l'innovation et les expérimentations

### Contexte et chiffres clés

En 2021, 3 709 tonnes de mobilier et 1 323 tonnes de DEEE ont été collectées en déchèteries. Un service de collecte des encombrants en porte-à-porte est proposé aux habitants et a collecté environ 8 698 tonnes en 2021.

Le territoire compte 5 principales ressourceries/recycleries et plusieurs associations proposent des ateliers de réparation (vélos, textiles, petit électroménager, mobilier...).

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat avec le soutien de l'ADEME ont déployé un label, Repar'Acteurs permettant aux artisans de la réparation de promouvoir l'acte de réparer et de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets.

### Facteurs clés de succès

- Conventions/Partenariats avec les associations et les structures locales de réparation, la CMA (Réseau Repar'Acteurs)
- Echanges réguliers d'avancement (tous les 6 mois)
- Réunion bilan tous les ans

### Étapes clés

- Rencontre avec les acteurs de la réparation (associatifs et professionnels, CMA) et préparation des objectifs de conventionnement
- Intégration d'une communication sur la réparation en cohérence avec les autres communications sur le réemploi, parcours usagers...
- Suivi du développement de nouvelles solutions par le Hub

### Partenaires à mobiliser

Associations et professionnels de la réparation / Chambre de métiers et de l'Artisanat

### Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact

- Nombre d'associations/structures de réparation soutenues
- Nombre d'ateliers citoyens de réparation
- Nombre d'objets réparés par les associations

### Calendrier de réalisation

2022-2026

## Action 2.3 : SOUTENIR ET DEVELOPPER DES NOUVELLES STRUCTURES OU DISPOSITIFS DE REEMPLOI

<b>Gisement ciblé :</b> Autres déchets occasionnels	<b>Public(s) ciblé(s) :</b> Grand public Nouveaux acteurs de solutions de réemploi	<b>Porteur :</b> Montpellier Méditerranée Métropole
--	--	--

### **Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

- 4.2. Identifier et développer les filières à enjeux 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Redonner)
- 4.3. Réaliser des achats responsables en vue de limiter la production de matières et de déchets
- 4.4. Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété environnementale des acteurs du territoire
- 4.5. Soutenir et accompagner les projets d'économie de la fonctionnalité et du partage
- 4.6. Soutenir et accompagner la recherche, l'innovation et les expérimentations

### **Contexte et chiffres clés**

La loi relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire, dite loi "AGEC", du 10 février 2020, a prévu de créer, de 2021 à 2025, une dizaine de filières supplémentaires de responsabilité élargie des producteurs : les emballages professionnels, les matériaux de construction du secteur du bâtiment, les jouets, les articles de sport et de loisir, les articles de bricolage et de jardin, les huiles minérales ou synthétiques, les produits du tabac, les gommes à mâcher, les textiles sanitaires à usage unique (lingettes,...), les engins de pêche contenant du plastique.

Par ailleurs, pour mettre fin au gaspillage, l'article 45 de la loi AGEC oblige depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les producteurs, importateurs et distributeurs à réemployer, réutiliser ou recycler les produits non alimentaires invendus.

Au-delà de l'interdiction de destruction, les produits d'hygiène et de puériculture invendus doivent faire en priorité l'objet d'un don.

### **Facteurs clés de succès**

- Qualité de l'accompagnement des projets sur les points clé : foncier et équilibre économique
- Prise en compte des problématiques foncières (coût) dès le démarrage des nouveaux projets
- Mise en place de conventionnement avec les ressourceries existantes ou nouvelles
- Pertinence, cohérence et efficacité de la communication sur le réemploi

### **Étapes clés**

- Identification des projets de réemploi et des problématiques liés à leurs installations (foncier, accompagnements techniques et économiques...)
- Identification des acteurs susceptibles d'accompagner ces nouveaux projets et fléchage des accompagnements
- Déploiement du fléchage pour les nouveaux projets
- Déploiement progressif des nouvelles solutions envisagées et de la communication en lien avec ces projets

- Bilans annuels

**Partenaires à mobiliser**

Associations ressourceries/recycleries / Eco-organismes / Fédérations professionnelles et entreprises du territoire

**Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact**

- Nombre de structures généralistes de réemploi sur le territoire
- Nombre de structures spécialisées de réemploi sur le territoire
- Tonnage annuel évité

**Calendrier de réalisation**

2022-2026

## AXE 3 : SENSIBILISER, FORMER ET INCITER AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS (TRI ET PRÉVENTION DES DÉCHETS)

### Éléments de contexte

#### Un territoire de forte croissance et de rotation nécessitant une sensibilisation constante

Montpellier est un territoire jeune, avec près de 80 000 étudiants (15 % de la population), environ 46 000 élèves dans près de 230 écoles et 43 000 collégiens ou lycéens, soit au total environ 1 personne sur 3 dans un établissement scolaire.

Montpellier Méditerranée Métropole est surtout une terre d'accueil et de forte croissance : entre 2011 et 2016, la Métropole de Montpellier a le plus fort taux de croissance avec 1,7 % par an en moyenne, devant Bordeaux et Nantes (1,5 %).

#### La Métropole de Montpellier déjà mobilisée sur la question

A travers un des objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet », Montpellier Méditerranée Métropole affirme sa volonté de mener une **politique ambitieuse de prévention, de sensibilisation et d'incitation** qui s'insère parfaitement dans ces nouvelles priorités et visant à modifier les comportements.

En 2021-2022, plusieurs projets ont été lancés sur la zone pilote de l'ouest du territoire (10 communes et un quartier de Montpellier), notamment :

- un **marché d'animations scolaires** de près de 160 interventions dans les écoles sur les thématiques du tri, de la réduction des déchets et du compostage (de la grande section au CM1),
- un **Défi Famille Zéro Déchet** auprès d'une trentaine de familles volontaires (7 ateliers thématiques réalisés (Compostage-lombricompostage, Fresque des déchets, DIY produits ménagers, réparation, Visite Emmaüs, couture, Noël zéro déchet))
- une **opération de communication engageante** en habitat collectif avec plus de 2 000 foyers sensibilisés au tri et à la réduction des déchets

Outre ces actions sur la zone pilote, des soutiens aux associations d'EEDD pour des projets/animations scolaires ont été apportés.

L'émergence d'une plateforme ludo-éducative avec l'Écolothèque est en cours et participera à la sensibilisation du grand public.

Le recrutement d'une chargée de communication et de sensibilisation Zéro Déchet dédiée à la question des déchets et de l'économie circulaire a été effectué afin d'élaborer une stratégie de communication « Zéro Déchet ».

Le déploiement d'une Tarification Incitative des déchets a fait l'objet d'une étude prospective lancée fin 2020, analysant les scénarios pour Montpellier Méditerranée Métropole de mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) ou d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI).

La mise en œuvre d'une Tarification Incitative des déchets est en effet un levier majeur de responsabilisation des usagers et de changement de comportement vertueux en incitant à limiter la production de déchets, et à mieux trier.

Elle permet de rendre le financement du service plus équitable en facturant l'utilisateur en fonction de sa production réelle de déchets. Actuellement, la TEOM est calculée sur la base de la valeur locative des logements.

### Objectif de réduction lié à cet axe : 4 kg/hab/an en 2026

## Action 3.1 : SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC

<p><b>Gisement ciblé :</b> DMA</p>	<p><b>Public(s) ciblé(s) :</b> Scolaires (écoles primaires, collèges, lycées)</p>	<p><b>Porteur :</b> Montpellier Méditerranée Métropole</p>
<p><b>Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :</b></p>		
<p>3.2 Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets</p>		
<p><b><u>Contexte et chiffres clés</u></b></p>		
<p>Sur l'année scolaire 2021-2022, un marché a été passé pour réaliser 160 interventions dans les écoles de la zone pilote (soit 10 communes de l'ouest et un quartier de Montpellier). Au-delà de ces interventions, des acteurs comme l'Écolothèque disposent et produisent des ressources sur les déchets et le « Zéro déchet » à destination des enfants, des enseignants, des animateurs, et des agents sont déjà ou peuvent être relais pour ce public. Un travail commun doit être réalisé pour mettre en cohérence et mieux diffuser les actions autour du tri et de la réduction des déchets à destination des élèves du territoire et auprès des communes par le biais des animateurs et des enseignants pour proposer une offre d'animations et de formations adaptée.</p>		
<p><b><u>Facteurs clés de succès</u></b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien identifier les attentes et les besoins des établissements et des équipes éducatives</li> <li>- Mise en cohérence des outils et dispositifs et bonne lisibilité pour disposer d'une offre claire pour les écoles et équipes d'animation. Diversifier les possibilités et outils : interventions ponctuelles, fil pédagogique en plusieurs séances, animations clés en mains et extérieures, outils et supports à utiliser par les enseignants et/ou animateurs directement, etc.</li> </ul>		
<p><b><u>Étapes clés</u></b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconduite d'un marché d'animations scolaires à destination des élèves du territoire</li> <li>- Articulation et développement d'une offre scolaire et périscolaire avec les acteurs concernés (Communes, Ecolothèque, Rectorat...)</li> <li>- Développement des interventions dans les collèges et lycées du territoire : travail de mise en lien avec le dispositif AET (Actions Educatives Territorialisées) du département, la démarche écoles/établissements E3D de l'Education Nationale/le Rectorat. Mobilisation des éco-messagers de la Métropole : formation aux animations scolaires et périscolaires pour se rapprocher des écoles et des équipes d'animation, apporter des outils, des animations</li> <li>- Développement d'un programme de formation à la prévention des déchets à destination des animateurs périscolaires, centres de loisirs, enseignants</li> </ul>		
<p><b><u>Partenaires à mobiliser</u></b></p>		
<p>Communes du territoire / Associations de parents d'élèves / Associations EEDD / Rectorat / Conseil Départemental / Conseil Régional / Ecolothèque</p>		
<p><b><u>Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact</u></b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'écoles, de classes et d'élèves sensibilisés</li> <li>• Nombres d'équipes d'animation périscolaire et extrascolaire formées</li> <li>• Soutiens/subventions à des associations EEDD</li> </ul>		
<p><b><u>Calendrier de réalisation</u></b></p>		
<p>2022-2026</p>		

## Action 3.2 : SENSIBILISER LES ETUDIANTS ET LA JEUNESSE

<b>Gisement ciblé :</b> DMA	<b>Public(s) ciblé(s) :</b> Étudiants et jeunes actifs	<b>Porteur :</b> Montpellier Méditerranée Métropole
<p><b>Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :</b></p> <p>3.2. Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets</p> <p><b>Contexte et chiffres clés</b></p> <p>Avec plus de 80 000 étudiantes et étudiants, Montpellier est un des territoires avec le plus fort taux d'étudiants au regard de sa population (plus de 15 % d'étudiants).</p> <p>À ce titre, il est essentiel de cibler spécifiquement ce public, d'autant qu'il est pour bonne partie concentré sur certains sites (campus, cité universitaire, restaurants universitaires...), avec des particularités en matière de consommation : emménagements/déménagements plus fréquents, niveaux de revenus faibles voire situation de précarité...</p> <p>Mais également d'élargir ces messages à l'ensemble de la jeunesse de Montpellier, y compris non étudiante.</p>		
<p><b>Facteurs clés de succès</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des spécificités du public (lieux de vie, saisonnalité, relais)</li> <li>- Périmètre et gouvernance des actions à clarifier et organiser avec le CROUS et les autres structures</li> <li>- Identifier des modalités de priorisation / communication auprès des associations étudiantes les plus pertinentes pour ne pas se surmobiliser</li> </ul>		
<p><b>Étapes clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre initiale avec le CROUS pour étudier les opportunités d'action et intégration de la question du logement étudiant dans les rencontres à venir avec les bailleurs</li> <li>- Mise en place de stands de sensibilisation et d'animation à des moments clés sur les sites universitaires et dans les manifestations/événements du territoire visant un public jeune</li> <li>- Rencontre et accompagnement des associations étudiantes : sensibilisation générale et à l'éco-événementiel</li> <li>- Soutien aux actions d'associations EEDD/acteurs réemploi... pour des ateliers de sensibilisation</li> <li>- Public ciblé spécifiquement par l'action sur l'hygiène durable (voir action spécifique en axe 5)</li> <li>- Accompagnement des projets de ressourceries étudiantes</li> </ul>		
<p><b>Partenaires à mobiliser</b></p> <p>CROUS / Associations EEDD / Rectorat / Associations étudiantes / Conseil municipal des Jeunes (Montpellier)</p>		
<p><b>Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'interventions/animations administrées par Montpellier Méditerranée Métropole et par ses relais auprès du public étudiant et jeunes</li> <li>• Soutiens/subventions à des projets ciblant spécifiquement les étudiants</li> </ul>		
<p><b>Calendrier de réalisation</b></p> <p>2022-2026</p>		



## Action 3.3 : DEVELOPPER DES ATELIERS ET OUTILS DE SENSIBILISATION POUR LE GRAND PUBLIC

<b>Gisement ciblé :</b> DMA	<b>Public(s) ciblé(s) :</b> Grand public	<b>Porteur :</b> Montpellier Méditerranée Métropole
<p><b>Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :</b></p> <p>3.2. Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets 4.6. Soutenir et accompagner la recherche, l'innovation et les expérimentations</p> <p><b><u>Contexte et chiffres clés</u></b></p> <p>Aussi bien sur le tri que sur la prévention des déchets, la Métropole de Montpellier intervient déjà soit directement, soit indirectement à la sensibilisation du grand public, avec la mise en place de stands de sensibilisation à certains événements, l'organisation d'un défi « Famille Zéro Déchet », de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, l'ouverture des visites du centre de tri DEMETER au grand public, la diffusion d'outils de communication...</p> <p>Elle soutient ou missionne également des acteurs locaux pour se faire le relai de ces messages.</p> <p>Mais il est essentiel d'amplifier, de massifier et de coordonner ces temps et outils de sensibilisation pour toucher le public le plus large possible et accompagner de réels changements de pratiques.</p>		
<p><b><u>Facteurs clés de succès</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorisation des événements et lieux où intervenir pour augmenter l'efficacité</li> <li>- Bonne articulation avec des partenaires internes et externes à la collectivité pour des actions / appels à projets / soutiens cohérents et pertinents avec l'existant (politique de la ville, animations et thèmes prioritaires dans les équipements de quartier, articulation avec priorités et calendrier des autres collectivités et de l'ADEME...)</li> </ul>		
<p><b><u>Étapes clés</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation du recensement des lieux, temps forts et manifestations sur lesquelles intervenir : « Maison Pour Tous » à Montpellier et équivalents dans les autres communes, fêtes locales, manifestations, journées thématiques nationales, GMS...</li> <li>- Développement des parcours pédagogiques diversifiés pour les habitants dans les différents lieux accueillant du public (DEMETER, ressourceries, ...)</li> <li>- Articulation avec les actions menées dans le cadre de la politique de la Ville et dans les CCAS pour soutenir l'émergence de projets sur la prévention des déchets</li> <li>- Définition d'ateliers / supports d'animation thématiques en interne, mise en place des stands et animations lors des temps clés</li> <li>- Renforcement des démarches de communication engageante et renouvellement d'opérations de type défi « Famille Zéro Déchet »</li> <li>- Lancements d'appels à projet génériques ou thématiques en lien avec les différents partenaires à destination du secteur associatif</li> </ul>		
<p><b><u>Partenaires à mobiliser</u></b></p> <p>Associations / Communes / CCAS / Grande distribution</p>		

**Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact**

- Nombre d'animations, ateliers, interventions réalisés (Métropole, partenaires ou prestataires de la Métropole)
- Nombre de personnes sensibilisées (participant à un atelier ou une animation)

**Calendrier de réalisation**

**2022-2026**

## Action 3.4 : ACCOMPAGNER LES ACTIONS DE TRI ET DE PREVENTION DANS L'HABITAT COLLECTIF

### Gisement ciblé :

DMA

### Public(s) ciblé(s) :

Ménages en habitat collectif  
Bailleurs et syndicis

### Porteur :

Montpellier Méditerranée  
Métropole

### *Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :*

3.2. Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets

### Contexte et chiffres clés

Aussi bien sur le tri que sur la prévention des déchets, la Métropole de Montpellier intervient déjà soit directement, soit indirectement à la sensibilisation du grand public, avec la mise en place de stands de sensibilisations à certains évènements, l'organisation d'un défi « Famille Zéro Déchet », de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, l'ouverture des visites du centre de tri DEMETER au grand public, la diffusion d'outils de communication...

Elle soutient ou missionne également des acteurs locaux pour se faire le relai de ces messages.

Mais il est essentiel d'amplifier, de massifier et de coordonner ces temps et outils de sensibilisation pour toucher le public le plus large possible et accompagner de réels changements de pratiques, notamment auprès de l'habitat collectif largement majoritaire sur le territoire.

### Facteurs clés de succès

- Identification claire des attentes et besoins de chaque acteur (Métropole, bailleurs, syndicis)
- Rappel des obligations réglementaires et engagement au respect de ces obligations avant toute action complémentaire
- Articulation avec le travail en cours sur les biodéchets pour profiter des échanges et des dynamiques de changement sur les copropriétés
- Articulation des messages avec les autres interventions de Montpellier Méditerranée Métropole dans ces lieux et auprès de ces acteurs (PCAET, Politique de la Ville...)

### Étapes clés

- Convention avec le groupe ACM pour la stratégie de mise en œuvre de la politique Zéro Déchet
- Création d'un poste coordinateur de prévention bailleurs et syndicis
- Groupe de travail avec les principaux bailleurs et syndicis de copropriétés en lien avec l'action sur le compostage de résidence et la collecte des biodéchets
- Proposer des affichages et informations allant au-delà de l'obligation réglementaire sur le tri (prévention, compostage, éco-consommation, cartographie des acteurs du réemploi...) et développer des informations lors des installations et des déménagements
- Identification des opportunités d'animations en pied de résidences (fêtes de quartier, des voisins...) et actions de collecte préservante, espaces de réemploi...

### Partenaires à mobiliser

Bailleurs et syndicis de copropriétés / Principales agences immobilières / Entreprises de nettoyage

### Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact

- Nombre de bailleurs et de syndicis partenaires
- Nombre de résidences sensibilisées

**Calendrier de réalisation**

**2022-2026**

## Action 3.5 : COMMUNIQUER MIEUX ET DANS UNE APPROCHE ECONOMIE CIRCULAIRE

**Gisement ciblé :**  
DMA

**Public(s) ciblé(s) :**  
Grand public

**Porteur :**  
Montpellier Méditerranée  
Métropole

### **Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

- 3.1. Définir et mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'information et de communication Plan Zéro Déchet
- 3.2. Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets

### **Contexte et chiffres clés**

En parallèle du PLPDMA, Montpellier Méditerranée métropole s'est engagée dans une démarche globale et labélisante d'économie circulaire, et a élaboré une feuille de route Zéro Déchet en 100 objectifs.

Beaucoup d'actions commencent à être menées et de nombreux changements parfois importants vont voir le jour dans les prochains mois et années, aussi bien en matière de tri, de collecte, de traitement, que de prévention, de réemploi, etc.

De plus, une stratégie globale de communication Zéro Déchet est en cours d'élaboration et doit permettre de repenser la façon de communiquer sur la thématique des déchets pour rendre lisible les messages clés, systématiser une lecture ressources et prévention dans les messages institutionnels sur le tri, la collecte et le traitement.

### **Facteurs clés de succès**

- Bonne articulation avec les messages et supports développés dans le cadre du PCAET
- Trouver l'équilibre entre complétude des informations et lisibilité des messages

### **Étapes clés**

- Finalisation de la nouvelle stratégie pluriannuelle de communication, d'information et de sensibilisation Zéro Déchet
- Recensement et analyse de l'ensemble des supports institutionnels à modifier ou à créer
- Amélioration du parcours usager - Rendre accessible de manière opérationnelle l'information auprès des usagers (onglet dédié sur le site internet, tuto en ligne, QR code sur les PAV, promotion des outils existants...)
- Élaboration d'une cartographie des acteurs de la prévention et de l'économie circulaire
- Mise en cohérence de tous les supports et outils autour de la notion de prévention, d'économie circulaire, de sobriété

### **Partenaires à mobiliser**

Associations/professionnels de la prévention des déchets /

### **Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact**

- Nombre d'outils et supports modifiés ou conçus
- Liste des différents canaux de communication mobilisés chaque année (presse, site internet, réseaux sociaux, supports papier, affichage publicitaire et institutionnel...)

### **Calendrier de réalisation**

2022-2026

## Action 3.6 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES PAR L'INCITATION FINANCIERE

**Gisement ciblé :**

DMA

**Public(s) ciblé(s) :**

Grand public

**Porteur :**

Montpellier Méditerranée  
Métropole

**Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

3.4. Responsabiliser l'utilisateur en instaurant une tarification incitative des déchets

### Contexte et chiffres clés

Une étude sur la tarification incitative est en cours et devra permettre d'identifier la pertinence de ce mode de financement et ses modalités de mise en œuvre sur le territoire. Dans ce cas, une communication spécifique autour de son fonctionnement, son intérêt, sa mise en œuvre et les enjeux associés doit être prévue pour faciliter le déploiement, l'acceptabilité et donc l'efficacité de l'action, y compris en matière de réduction à la source.

### Facteurs clés de succès

- Articulation entre la communication sur la TI, la prévention et les solutions mises à disposition du public

### Étapes clés

- Finalisation de l'étude en cours et adoption d'un scénario
- Si la tarification incitative est retenue, préparation d'une communication spécifique pour accompagner les changements de pratiques en lien avec les messages clés du PLPDMA

### Partenaires à mobiliser

/

### Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact

- Réalisation de l'étude et adoption d'un scénario

### Calendrier de réalisation

2022-2026

## AXE 4 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

### Éléments de contexte

Les activités économiques contribuent fortement à la production de déchets.

En effet, les données régionales estiment qu'environ 17 millions de tonnes de déchets sont actuellement produits en Occitanie :

- 11.4 Mt (68%) sont des déchets issus du BTP
- 2.9 Mt (17,5%) proviennent des ménages
- **2.3 Mt (soit 14%) sont issues des activités économiques**
- 0.1 Mt (soit 0,5%) sont issus de l'assainissement

Ces déchets assimilés proviennent des entreprises (artisans, commerçants, bureaux...) et des déchets du secteur public (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Bien qu'elle n'y soit pas réglementairement obligée, la collectivité peut choisir de prendre en charge la collecte de certains déchets d'entreprises s'ils sont proches des déchets ménagers en composition, en quantité et en localisation.

### La réglementation « 5 flux »

La réglementation portant sur les 5 flux : papier/carton, verre, plastique, métal, bois oblige toute activité économique à faire valoriser ces types de déchets sauf si elle produit moins de 1 100 litres de déchets par semaine et qu'elle est collectée par une collectivité (articles D.543-278 à 287 du code de l'environnement), auquel cas elle suit les consignes de tri demandées par la collectivité.

### La collecte des professionnels sur la Métropole de Montpellier

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la collectivité a compétence en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages.

Le SPGD peut prendre en charge, sans qu'il s'agisse pour autant d'une obligation réglementaire, d'autres déchets qui n'entraînent pas de « sujétions particulières » (article L.2224-14 CGCT), à savoir :

- Les déchets générés par les services de la collectivité ;
- Les déchets des activités économiques, à condition que la collectivité les juge « assimilables aux ordures ménagères ».

Dès lors, il apparaît nécessaire de clarifier les limites d'intervention du SPGD au regard du durcissement de la réglementation pour les collectivités en matière de prévention et de gestion des déchets.

S'agissant notamment des Déchets d'Activités Economiques (DAE), la filière de traitement de la Métropole de Montpellier ne permet pas aux entreprises et acteurs économiques producteurs de déchets de répondre aux objectifs réglementaires qui s'imposent à eux, tel que le décret 5 flux.

Il convient dès lors qu'ils puissent s'orienter vers des opérateurs privés disposant de filières externalisées et proposant des offres commerciales financièrement attractives.

La feuille de route « Zéro Déchet » prévoit notamment de :

- Réexaminer le périmètre réglementaire de l'intervention de la Métropole
- De stopper la collecte des Déchets d'Activités Economiques (DAE) hors champ des déchets ménagers assimilés dans toutes les zones, y compris les centres commerciaux

(avec maintien de la collecte des déchets des ménages résidant dans ces zones), en accompagnant les professionnels vers des solutions privées adaptées pour le respect du décret 5 flux

- Rationaliser la collecte des Déchets d'Activités Economiques (DAE) hors des zones (commerces de proximité, commerces de centre-ville) selon les mêmes critères de définition des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et dans le respect du décret 5 flux
- Etudier les conditions de déploiement de la Redevance Spéciale aux producteurs de déchets ménager assimilés sur la base de l'application du seuil à 1 100 litres par semaine



## Action 4.1 : SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS

**Gisement ciblé :**

DMA

**Public(s) ciblé(s) :**

Professionnels collectés  
par le service public

**Porteur :**

Montpellier Méditerranée  
Métropole

**Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

- 1.1. Définir le périmètre du service public et le coût maximal supportable par la collectivité
- 1.2. Accroître de manière substantielle la collecte sélective des flux valorisables
- 2.1. Poursuite de la réhabilitation des déchèteries (Points Propreté) en les adaptant à la nouvelle stratégie déchets
- 3.5. Contribuer à l'application de la réglementation et à la verbalisation

### Contexte et chiffres clés

Les études nationales montrent qu'en moyenne les déchets des professionnels représentent environ 20% des DMA collectés par le service public.

Ainsi pour la Métropole, ce tonnage avoisinerait près de 100 kilos par habitant par an.

Pour réduire la production de déchets sur le territoire, les déchets d'activités économiques sont donc une cible importante et il est nécessaire d'approcher les multiples acteurs et construire avec eux des solutions visant à éviter les déchets.

### Facteurs clés de succès

- Des conventionnements avec la CCI dans le cadre des démarches à destination des entreprises et mobilisation des acteurs économiques
- Echanges réguliers d'avancement (tous les 6 mois) et réunions bilans annuelles
- Animation d'un réseau de professionnels agissant et exemplaires

### Étapes clés

- Préparer les modalités techniques et financières de conventionnement avec les partenaires dans les cibles et les zones géographiques prioritaires d'intervention
- Dès le premier bilan, intégration des remarques et améliorations
- Elaboration de la charte d'engagement en fonction des premiers résultats dans les commerces
- Identifier des acteurs témoins pour créer un réseau des ambassadeurs
- Déploiement de la charte d'engagement et communications récurrentes autour de la charte et du réseau et s'appuyer sur le réseau pour valoriser les bonnes pratiques

### Partenaires à mobiliser

CCI / CMA / Associations de commerçants

### Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact

- Nombre de commerces visités et sensibilisés
- Nombre de commerces engagés
- Taux d'entreprises assujettis à la redevance spéciale
- Nombre d'actions de communication pour valoriser les professionnels engagés

### Calendrier de réalisation

2022-2026

## Action 4.2 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS QUI PARTICIPENT AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

### Gisements ciblés :

OMr et recyclables secs

### Public(s) ciblé(s) :

Grand public  
Professionnels

### Porteur :

Montpellier Méditerranée  
Métropole

### **Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

- 1.2. Accroître de manière substantielle la collecte sélective des flux valorisables
- 3.2 Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets
- 3.5. Contribuer à l'application de la réglementation et à la verbalisation
- 4.4. Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété environnementale des acteurs du territoire

### **Contexte et chiffres clés**

La loi AGECE prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Pour y parvenir, des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage ont été fixés par décret.

Par ailleurs, les textiles sanitaires à usage unique sont également ciblés et verront la mise en place d'une filière dite REP.

Pour la collectivité, ces plastiques et ces textiles (15% en poids des OMr) représentent un défi pour poursuivre la baisse des OMr et des recyclables secs.

Un certain nombre de professionnels, conscients des impacts liés à leur activité, souhaitent agir et se saisissent de ces obligations à venir pour proposer des offres différenciées qui favorisent la baisse des déchets et participent aux changements de comportement.

### **Facteurs clés de succès**

- Mobilisation d'un groupe de travail avec les acteurs des solutions d'évitement des déchets, les associations d'éco-consommation, le Pôle attractivité, développement économique et emploi
- Mobilisation et accompagnement des professionnels volontaires

### **Étapes clés**

- Identification des solutions locales matures de consigne, vrac, emballages, textiles, hygiène durable...) et de leurs modalités de mise en œuvre via un groupe de travail avec les acteurs des solutions d'évitement des déchets, associations d'éco-consommation, pôle Attractivité Economique
- Identification/recherche des professionnels volontaires pour mettre en place des solutions d'évitement matures
- Etablissement d'une feuille de route pour accompagner les professionnels avec ces solutions
- Mise en place d'un label « commerce responsable » pour valoriser les commerces qui s'engagent dans la réduction de déchets à la source, avec la création d'un cahier des charges associé
- Constitution d'un réseau de professionnels et d'acteurs ambassadeurs proposant des solutions d'évitement de déchets
- Mobilisation de nouveaux professionnels par une communication / témoignages des professionnels engagés grâce au réseau des ambassadeurs
- Veille sur des solutions expérimentales (actions ECI) en cours

### **Partenaires à mobiliser**

CCI / CMA / Associations de commerçants / Acteurs des solutions d'évitement des déchets / Associations d'éco-consommation

**Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact**

- Nombre des solutions matures d'évitement des déchets existantes sur le territoire
- Nombre de professionnels accompagnés

**Calendrier de réalisation**

**2022-2026**

## Action 4.3 : PROMOUVOIR LES SOLUTIONS D'ÉCONOMIE CIRULAIRE POUR LES PROFESSIONNELS

**Gisement ciblé :**  
DMA

**Public(s) ciblé(s) :**  
Professionnels

**Porteur :**  
Montpellier Méditerranée  
Métropole

### **Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

4.4. Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété environnementale des acteurs du territoire

4.5. Soutenir et accompagner les projets d'économie de la fonctionnalité et du partage

4.6. Soutenir et accompagner la recherche, l'innovation et les expérimentations

### **Contexte et chiffres clés**

La loi AGECE vise à transformer notre système de production en profondeur : tel est son objectif de la loi, dont les 130 articles permettent de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage.

La loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

Les conséquences attendues de son application sont :

La baisse progressive des déchets ménagers et assimilés, la création de solutions et de pratiques innovantes qui limitent et optimisent l'usage de matériaux et des changements de comportement.

Pour autant et pour accélérer ces transformations, il est indispensable de faire connaître ces solutions et faciliter leurs mises en œuvre.

### **Facteurs clés de succès**

- Cohérence de la stratégie de communication/promotion

### **Étapes clés**

- Identifier les filières à enjeux pour le territoire
- Identifier les solutions d'ECi existantes - voir action N°2- et les communications et promotions déjà existantes
- Identifier la cohérence des politiques publics avec les actions d'ECi pour booster la stratégie « Zéro Déchet » (par exemple : modalités d'accueil de nouvelles entreprises !)
- Etablir une stratégie de communication et de promotion de ces solutions
- Mettre en œuvre cette stratégie

### **Partenaires à mobiliser**

CCI / CMA / Fédérations et syndicats professionnels / Acteurs des solutions d'évitement des déchets / Associations d'éco-consommation

### **Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact**

- Nombre de communication de ces solutions

- Nombre d'évènements « phare » de promotion ou de partenariats

Calendrier de réalisation

2022-2026

## AXE 5 : POSITIONNER LA MÉTROPOLE COMME UN FACILITATEUR ET UN DÉMONSTRATEUR DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

### Éléments de contexte

Avec plus de 2 400 agents (et 4 600 agents à la Ville de Montpellier), la Métropole de Montpellier est un acteur majeur du territoire, aussi bien en tant qu'employeur, qu'acheteur et du fait de la diversité des actions menées.

A l'échelle de la collectivité, l'éco-exemplarité est donc devenue indispensable pour gagner en légitimité auprès de l'ensemble des acteurs à impliquer.

L'administration et les bâtiments publics de la Métropole, de par leur fonctionnement, produisent une quantité de déchets non négligeables. Il est de la responsabilité de la collectivité d'être exemplaire dans le tri et la réduction de ses propres déchets.

En tant qu'EPCI compétente sur la question, Montpellier Méditerranée Métropole a également une responsabilité en tant que « cheffe de file » et animatrice d'une dynamique de prévention auprès de ses communes membres et des acteurs publics du territoire.

Il est donc essentiel que la Métropole mette en cohérence ses pratiques avec ses objectifs et ambitions territoriales en matière de prévention des déchets.

De la sensibilisation des agents et des élus à la continuité du geste de tri hors foyer, en passant par les achats durables et la commande publique responsable, les 31 communes doivent se mobiliser sur ces actions.

### La Métropole de Montpellier déjà mobilisée sur la question

Conformément à la réglementation, la Métropole et la Ville de Montpellier ont commencé à élaborer dès 2021 un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), dans lequel un premier travail de recensement des clauses environnementales des déchets a été inclus.

Ce SPASER a été adopté respectivement à la Métropole en mai et à la Ville en juin 2022, chacun fixant un cap avec des actions concrètes à engager par les services/pôles d'ici 2026.

Le service Prévention et Économie Circulaire s'est également déjà rapproché de quelques services et sites pour identifier les pratiques existantes générant des déchets et pouvant donner lieu à des actions de réparation, réemploi, don et transfert entre services ou auprès d'autres acteurs.

### Objectif de réduction lié à cet axe : 2 kg/hab/an en 2026

## Action 5.1 : ANIMER UNE DYNAMIQUE D'ECO-EXEMPLARITE AU SEIN DE LA METROPOLE

**Gisement ciblé :**

DMA

**Public(s) ciblé(s) :**

Agents et élus métropolitains

**Porteur :**

Montpellier Méditerranée  
Métropole

**Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

3.2. Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets

3.3. Etre un territoire exemplaire

### Contexte et chiffres clés

L'éco-exemplarité consiste à appliquer à l'administration des bonnes pratiques que la collectivité promeut sur le territoire.

Pour la développer, il s'agit d'organiser et faire vivre la démarche en interne avec une gouvernance spécifique et un accompagnement des services.

Dans plusieurs pôles, services et sites de la collectivité, de bonnes pratiques se déploient en matière de déchets et plus généralement de pratiques environnementales, mais à ce jour, il n'y a pas de connaissance totale ou de suivi des différentes pratiques, ni de déploiement d'une politique globale structurée.

Il apparaît important de structurer une démarche et de permettre l'accompagnement des services dans l'intégration de la prévention des déchets dans leurs pratiques professionnelles, et de s'articuler avec les autres démarches d'exemplarité environnementale (sur l'énergie et l'eau, notamment).

### Facteurs clés de succès

- Bonne articulation avec le PCAET et moyens généraux, notamment dans les informations et accompagnement auprès des services
- Valorisation des actions existantes en interne comme en externe
- Prise en compte des contraintes propres à chaque changement de pratique (exemple de la mise en place du tri : bien identifier la pertinence de l'action, les attentes et besoins des agents, l'implication du personnel de collecte...).

### Étapes clés

- Organisation d'un COPIL transversal avec la Direction Transition Energétique et Ecologique et le Pôle Moyens Généraux
- Recensement des pratiques existantes dans les différents sites et services
- Priorisation des services et sites à accompagner (motivation, pratiques, déchets concernés...)
- Diffusion d'information auprès des pôles de la possibilité de se faire accompagner
- Élaboration d'une feuille de route propre à chaque service, partage en COPIL

### Partenaires à mobiliser

/

### Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact

- Nombre de réunions annuelles du COPIL éco-exemplarité
- Nombre de services et sites accompagnés
- Nombre d'actions mises en place

Calendrier de réalisation

2022-2026



## Action 5.2 : ACCOMPAGNER L'ECO-EXEMPLARITE DES MANIFESTATIONS ET DES ACTEURS ASSOCIATIFS

<p><b>Gisement ciblé :</b> DMA</p>	<p><b>Public(s) ciblé(s) :</b> Organisateurs de manifestations/événements Public de ces manifestations/événements</p>	<p><b>Porteur :</b> Montpellier Méditerranée Métropole</p>
<p><b>Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :</b></p> <p>3.2. Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets 3.3. Etre un territoire exemplaire 4.5. Soutenir et accompagner les projets d'économie de la fonctionnalité et du partage</p> <p><b>Contexte et chiffres clés</b></p> <p>La Métropole de Montpellier est un territoire très dynamique, accueillant de nombreuses manifestations de tout ordre toute l'année, allant jusqu'à l'organisation d'évènements d'envergure internationale.</p> <p>De plus, la Métropole elle-même est organisatrice de manifestations, notamment en lien avec son service protocole.</p> <p>En 2021, une « charte relative à l'organisation d'évènements et manifestations responsables sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole » a été créée, qui doit désormais être animée et accompagnée d'outils ou solutions pour les organisateurs.</p> <p>De plus, un premier travail d'état des lieux, d'identification de « bonnes pratiques » et des attentes vis-à-vis de la Métropole est en cours avec une première grande manifestation (FISE).</p>		
<p><b>Facteurs clés de succès</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parangonnage approfondi permettant d'identifier les bonnes solutions et les difficultés à anticiper</li> <li>- Travail amont avec l'organisateur du FISE et d'éventuels d'autres organisateurs pour bien calibrer les besoins et les attentes</li> <li>- Communication au secteur associatif, sportif, culturel...</li> </ul>		
<p><b>Étapes clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail avec les organisateurs du FISE pour identifier les besoins et sources de réduction dans un premier temps, puis avec tous les grands festivals et manifestations d'envergure</li> <li>- Création d'un poste de coordinateur de prévention événementiel et manifestations</li> <li>- Travail avec les pôles concernés pour la création d'une démarche de diffusion et d'application de la charte</li> <li>- Parangonnage des collectivités ayant mis en place des outils et accompagnement d'organisateur d'évènements</li> <li>- Information des organisateurs de manifestations sur l'existence et le respect de la charte et communication systématique du protocole pour prévenir le pôle déchet de l'occupation du domaine public</li> <li>- Création et mise à disposition d'outils / kits pour les organisateurs de manifestations/événements</li> </ul>		
<p><b>Partenaires à mobiliser</b></p> <p>Organisateurs de manifestations/événements sur le territoire</p>		

**Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact**

- Nombre de manifestations soutenues signataires de la charte
- Nombre de manifestations accompagnées dans une démarche de tri et de réduction des déchets

**Calendrier de réalisation**

**2022-2026**

## Action 5.3 : AFFIRMER L'EXEMPLARITE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE (SPASER)

<p><b>Gisement ciblé :</b> DMA</p>	<p><b>Public(s) ciblé(s) :</b> Acheteurs de la Métropole de Montpellier</p>	<p><b>Porteur :</b> Montpellier Méditerranée Métropole</p>
<p><b>Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :</b> 3.3. Etre un territoire exemplaire</p> <p><b>Contexte et chiffres clés</b></p> <p>Conscientes du levier stratégique que représente la commande publique, la Ville et la Métropole de Montpellier ont récemment adopté leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) pour la période 2022/2026.</p> <p>Les éléments structurants ont été élaboré en concertation avec l'ensemble des cœurs de métiers des deux entités afin de concilier les objectifs souhaités avec la réalité opérationnelle. Ainsi, des rencontres ont notamment eu lieu entre la Direction Conduite et Coordination de l'Achat public et le service Prévention et Economie Circulaire afin d'élaborer collectivement des actions et clauses à intégrer dans les marchés.</p> <p>Dotés d'un volet gouvernance, les SPASER définissent également des leviers stratégiques et opérationnels destinés à dynamiser la prise en compte du développement durable dans les marchés publics, afin de créer une exemplarité commune.</p> <p>Cette démarche nécessite, en parallèle, un accompagnement des différents services afin, notamment, de renforcer l'aspect réemploi.</p> <p>En parallèle, le service Prévention et Economie Circulaire a pu commencer à rencontrer des services pour identifier les matériaux jetés, tels que des vélos ou équipements sportifs.</p>		
<p><b>Facteurs clés de succès</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en collaboration étroite avec le Pôle Juridique, Achats et Assemblées et les acheteurs des différentes directions internes</li> <li>- Capacité de mobilisation et de recherches d'alternatives pour les marchés des acheteurs</li> <li>- Communication auprès des acheteurs pour identifier les potentiels de partage</li> </ul>		
<p><b>Étapes clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des acteurs locaux offrant des solutions d'économie circulaire (sourcing)</li> <li>- Communication auprès des acheteurs de la Métropole et des communes de la possibilité de se faire conseiller par le service Prévention et Economie Circulaire</li> <li>- En lien avec l'action 5.1, identification des pratiques d'achats et remplacements d'objets facilement réemployables (ex. mobilier) et recherche d'une solution de partage entre services / collectivités pour développer le don / réemploi ou pour systématiser les solutions de seconde vie</li> </ul>		
<p><b>Partenaires à mobiliser</b></p> <p>Acteurs de la prévention / du réemploi / de la consommation responsable - fournisseurs potentiels de solutions</p>		

**Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact**

- Part des marchés intégrant une clause environnementale sur la prévention des déchets (fin de vie, réemploi, reconditionnement...)
- Nombre de contacts avec des acheteurs souhaitant se faire conseiller par le service de Prévention et Economie Circulaire
- Indicateurs prévus par le SPASER (2023)

**Calendrier de réalisation**

**2022-2026**

## Action 5.4 : DEVELOPPER UN RESEAU D'EXEMPLARITE DES COMMUNES ET DES ACTEURS PUBLICS

### Gisement ciblé :

DMA

### Public(s) ciblé(s) :

Acheteurs de 3M et des communes

### Porteur :

Montpellier Méditerranée Métropole

### **Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :**

3.2. Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets

3.3. Etre un territoire exemplaire

### **Contexte et chiffres clés**

En tant que collectivité compétente en matière de prévention des déchets, Montpellier Méditerranée Métropole élabore et met en œuvre son PLPDMA.

À ce titre, elle est tout à fait pertinente pour entrainer les communes membres dans une démarche d'éco-exemplarité en leur proposant un espace d'échanges et de montée en compétence, y compris pour les sujets où elle ne détient pas la compétence (écoles, petite enfance, restauration scolaire...).

De plus, les communes disposent pour beaucoup d'une personne référente sur les questions de développement durable ou d'environnement, qui pourraient être des participants se faisant le relai en interne.

### **Facteurs clés de succès**

- Prendre le temps de bien identifier en amont les attentes et besoin des communes
- Proposer une feuille de route avec des thématiques variées et adaptées pouvant intéresser un grand nombre de communes
- Identifier un fonctionnement clair : type de participants attendus, fréquence de réunions, possibilités de sous-groupes thématiques pour approfondir un thème...

### **Étapes clés**

- Questionnaire auprès des communes (élus et agents référents sur le développement durable) pour identifier les attentes et motivations pour un réseau d'échanges des bonnes pratiques
- Identification des pratiques éco-exemplaires déjà mises en place par les communes
- Définition des modalités et thématiques et proposition d'un premier programme
- Rencontre et questionnaire auprès de grands employeurs publics (CHU, administrations...) pour identifier l'opportunité de les intégrer

### **Partenaires à mobiliser**

Communes et acteurs publics / Experts / Intervenants thématiques

### **Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact**

- Nombre de réunions annuelles (au moins 2)
- Nombre de communes participantes
- Nombre d'actions mises en œuvre par les communes et les acteurs publics

### **Calendrier de réalisation**

2022-2026

## Action 5.5 : SOUTENIR L'ECO-CONSOMMATION

<b>Gisement ciblé :</b> DMA	<b>Public(s) ciblé(s) :</b> Acheteurs de 3M et des communes	<b>Porteur :</b> Montpellier Méditerranée Métropole
<p><b>Liens avec les objectifs de la feuille de route stratégique « Zéro Déchet » :</b></p> <p>3.2. Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets 4.4. Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété environnementale des acteurs du territoire</p> <p><b>Contexte et chiffres clés</b></p> <p>Les déchets liés à l'hygiène durable (protections menstruelles et couches) représentent le deuxième gisement de déchets dans les OMR de Montpellier, derrière les biodéchets. Ils devraient donc très prochainement devenir le poste le plus important suite au développement du tri à la source des biodéchets.</p> <p>De plus, la question de l'accès aux produits d'hygiène durable et la lutte contre la précarité menstruelle sont des sujets dont Montpellier s'est emparé, avec notamment le soutien à des acteurs locaux pour la distribution de protections menstruelles à des publics précaires ou par la fourniture de kits à des étudiantes. La problématique des bouteilles d'eau est également ciblée comme un geste « simple » pour réduire les déchets plastiques.</p>		
<p><b>Facteurs clés de succès</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire preuve de pédagogie et d'innovation dans les éléments de communication</li> <li>- Varier les discours et arguments en fonction des publics (entrée par l'économie, la santé, l'impact environnemental...)</li> </ul>		
<p><b>Étapes clés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des acteurs et lieux relais les plus pertinents pour des présentations, sensibilisations, dons ou ventes</li> <li>- En lien avec l'action sensibilisation étudiante, rencontre avec le CROUS pour des modalités d'intervention spécifique sur ce public</li> <li>- Promouvoir la consommation de l'eau du robinet en lien avec la Régie des Eaux (réduction des bouteilles plastiques) et création d'un réseau de fontaines à boire sur 3M</li> <li>- Élaboration d'une communication spécifique, en lien avec l'action sur la communication</li> <li>- Déploiement d'ateliers auprès des lieux et acteurs relais</li> </ul>		
<p><b>Partenaires à mobiliser</b></p> <p>Communes (compétence petite enfance) / CCAS / Associations étudiantes / CROUS / Région (compétence lycées) / Producteurs / Commerces revendeurs / Régie des Eaux</p>		
<p><b>Indicateurs et objectifs de réalisation et d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'objets réutilisables/lavables distribués</li> <li>• Nombre de personnes sensibilisées</li> <li>• Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés</li> </ul>		
<p><b>Calendrier de réalisation</b></p> <p>2022-2026</p>		

## 4. | Annexes



**Séance ordinaire du mardi 22 mars 2022**

**L'an deux-mille-vingt-deux et le vingt-deux mars, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michaël DELAFOSSE.**

Extrait du registre des délibérations de Montpellier Méditerranée Métropole

Environnement

**Nombre de membres en exercice : 92**

**Présents :**

**Tasnime AKBARALY, William ARS, Michel ASLANIAN, Christian ASSAF, Jean-François AUDRIN, Geniès BALAZUN, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Florence BRAU, Véronique BRUNET, Emilie CABELLO, Roger CAIZERGUES, Michel CALVO, Stéphane CHAMPAY, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Serge DESSEIGNE, Brigitte DEVOISSELLE, Zohra DIRHOUSI, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Abdi EL KANDOUSSI, Hind EMAD, Jean-Noël FOURCADE, Mylène FOURCADE, Julie FRÊCHE, Jackie GALABRUN-BOULBES, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Régine ILLAIRE, Stéphanie JANNIN, Laurent JAOU, Frédéric LAFFORGUE, Guy LAURET, Max LEVITA, Nathalie LEVY, Eliane LLORET, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Jacques MARTINIER, Marie MASSART, Jean-Luc MEISSONNIER, Patricia MIRALLES, Julien MIRO, Bernard MODOT, Séverine MONIN, Arnaud MOYNIER, Véronique NEGRET, Laurent NISON, Marie-Delphine PARPILLON, Bruno PATERNOT, Yvon PELLET, Eric PENSO, Céline PINTARD, Joël RAYMOND, René REVOL, Catherine RIBOT, Jean-Pierre RICO, Anne RIMBERT, François RIO, Sylvie ROS-ROUART, Séverine SAINT-MARTIN, Agnès SAURAT, Jean-Luc SAVY, Mikel SEBLIN, Célia SERRANO, Charles SULTAN, Radia TIKOUK, Isabelle TOUZARD, Bernard TRAVIER, François VASQUEZ, Claudine VASSAS MEJRI, Joël VERA, Patricia WEBER.**

**Absent(es) ayant voté par procuration en application des articles L 2121-20 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales :**

**Mohed ALTRAD, Yves BARRAL, Mathilde BORNE, Renaud CALVAT, Roger-Yannick CHARTIER, Maryse FAYE, Nicole MARIN-KHOURY, Manu REYNAUD, Philippe SAUREL, Joëlle URBANI.**

**Absent(es) / Excusé(es) :**

**Florence AUBY, Michelle CASSAR, Bernadette CONTE-ARRANZ, Cyril MEUNIER, Clothilde OLLIER**



## Environnement - Stratégie de collecte, tri, valorisation, sensibilisation, réduction des déchets et politique zéro déchet - Approbation

Monsieur François VASQUEZ, Vice-Président, rapporte :

### I – CONTEXTE

Montpellier Méditerranée Métropole exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la fois la compétence « *collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés* » (déjà exercée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004) et la compétence « *Propreté des espaces publics* ».

- **S'agissant de la prévention**, l'Agglomération de Montpellier a mis en œuvre dès 2011 un premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Un nouveau PLPDMA est actuellement en cours d'élaboration, avec pour objectif son adoption à la mi-2022 ;
- **S'agissant de la collecte**, elle est effectuée en régie ou dans le cadre de marchés de prestations de service selon les communes :
  - La régie collecte 14 communes, soit plus de 80 000 habitants à partir de deux centres d'exploitation situés à Pignan à l'Ouest et à Vendargues à l'Est ;
  - Les 17 autres communes (représentant un peu plus de 410 000 habitants) sont collectées par des sociétés privées dans le cadre de contrats de prestations de service ;
  - La Métropole dispose également de **20 déchèteries** (ou Points Propreté) mises à disposition des habitants sur le territoire ;
- **S'agissant du traitement**, la filière de traitement des déchets ménagers et assimilés s'appuie aujourd'hui sur le centre de tri DEMETER, dont la capacité a été portée à 35 000 Tonnes (T), et sur l'unité de méthanisation AMÉTYST d'une capacité technique de 140 000 T d'OMR et 33 000 T de biodéchets ;
- **S'agissant de l'élimination des refus**, Montpellier Méditerranée Métropole a conclu fin 2019 et pour une durée de 4 ans, des marchés publics de prestations de services avec les opérateurs exploitant différentes installations de stockage et de valorisation énergétique de la région Occitanie pour disposer des capacités d'accueil et d'élimination des refus issus des unités de traitement (Demeter, Amétyst), des encombrants issus du service des déchèteries ainsi que des déchets divers issus du nettoyage de l'espace public.

#### Contexte financier :

En 2020, les dépenses réalisées du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) s'élevaient à 85,7 M€ en fonctionnement (dont 7,7 M€ liés à la masse salariales) et 12,1 M€ en investissement, soit un total de dépenses de 97,8 M€ pour une recette globale réalisée (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) + Redevance Spéciale + Co-financements) de 88,6 M€, ce qui a généré un déficit 11,2 M€ du SPGD, et donc conduit à décider de revaloriser le montant de la TEOM dès 2021 en le passant de 11,25% à 12,35%.

En conséquence, pour l'année 2021, les dépenses prévisionnelles consacrées au SPGD ont été limitées et fixées à 85 M€ (dont 7,7 M€ de masse salariale) et 11 M€ en investissement, soit un total de 96 M€, tandis que les recettes globales étaient désormais budgétées à 95,5 M€ (en lien avec la progression du taux de TEOM) permettant de revenir à un équilibre prévisionnel budgétaire en 2021 concernant le SPGD.

Pour l'année 2022, il est inscrit au budget général de la Métropole, un montant prévisionnel de dépenses de 90,1 M€ en fonctionnement (dont 8 M€ liés à la masse salariale) et de 10,7 M€ en investissement, soit un total de dépenses de 100,8 M€, en cohérence avec la poursuite des missions existante du SPGD et aussi la montée en puissance de la stratégie Zéro Déchet. Les recettes prévisionnelles sont estimées à 98,4 M€.

Le coût global de gestion des déchets ménagers de Montpellier Méditerranée Métropole représentait en 2020 un coût aidé (= coût technique moins les soutiens apportés par les éco-organismes) évalué à 188 € TTC/habitant selon les dernières études menées (pour une moyenne nationale à 106 € TTC/habitant, selon les données 2018 des SPGD des collectivités de la Métropole compilées par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Sans évolution majeure de la politique de gestion des déchets, Montpellier Méditerranée Métropole devrait faire face à une forte augmentation du coût du service d'ici la fin du mandat, en tenant compte de l'évolution des coûts des contrats de collecte, de la séparation des flux, de l'extension des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), de l'évolution du coût de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des tonnages à éliminer du fait du « *Socle Commun* », de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et aussi de la progression de la population de la Métropole. Un nouvel effet ciseau entre dépenses et recettes est donc à prévoir. Si l'on veut éviter de recourir à nouveau au levier fiscal, la mise en place d'une stratégie Zéro déchet est donc une nécessité absolue, tant d'ailleurs pour des raisons environnementales que financières. Le plan d'actions développé ci-après est la traduction de cette nouvelle stratégie.

### Contexte réglementaire :

- **La loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) du 18 août 2015** encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation et prévoit, pour ce qui concerne le volet déchets, de réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières ;
- Dans le prolongement de cette loi, **le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016, dit décret 5 flux**, fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) de trier à la source 5 flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre, bois, afin de favoriser la valorisation de ces matières. Un point spécifique est porté aux déchets de papiers de bureau ;
- **Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets**, approuvé en novembre 2019, retranscrit les objectifs nationaux de la loi TECV à l'échelle du territoire de la Région Occitanie, dans le cadre de la prévention et de la gestion des déchets à horizon de 6 et 12 ans (2025 et 2031). Au regard de ces objectifs, le plan conclut ainsi pour les installations de traitement que :
  - ⇒ La Région est en situation d'excédent de capacités de stockage et autorise les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) qui le souhaitent à couvrir leur département d'implantation et les départements voisins ;
  - ⇒ La capacité régionale actuelle d'incinération est suffisante et ne pourra pas augmenter ;
- **La Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)** transpose au niveau national le paquet économie circulaire de l'Union Européenne adopté au printemps 2018, qui demande aux pays de l'UE de mettre en place le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 ;
- Complémentairement, la loi AGEC précitée ainsi que **le projet de « socle commun » relatif aux Matières Fertilisantes et Supports de Culture**, actuellement en cours de discussion entre les pouvoirs publics et les parties prenantes, impacteront fortement la filière de valorisation organique des déchets de la Métropole en prohibant, au regard du processus actuel de l'unité Ametyst, la production de compost à partir des OMR dans un délai compris entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2026 au plus tard.

## II – ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le défi que représente la gestion des déchets au niveau national sur le plan écologique et climatique, et particulièrement pour le territoire de la Métropole, dans un contexte réglementaire et financier contraint, impose de prendre des mesures à la hauteur des enjeux écologiques, environnementaux, économiques et sociétaux intrinsèquement liés, et en corrélation avec le plan climat air énergie territorial (PCAET).

L'accroissement régulier et important des coûts de traitement des déchets ultimes nécessite aujourd'hui d'augmenter significativement le niveau d'ambition en matière de tri et de réduction des déchets. Complémentairement, les réglementations européenne, nationale (Plan National de Prévention des déchets 2021-2027) et leur déclinaison au niveau local (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté en novembre 2019) placent la prévention des déchets au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

C'est pourquoi Montpellier Méditerranée Métropole souhaite mener une politique ambitieuse « *Zéro Déchet* » de prévention, de sensibilisation et d'incitation s'insérant parfaitement dans ces nouvelles priorités et visant à modifier les comportements. Cette stratégie, particulièrement proactive et à la mesure de l'importance du sujet, vise à réduire la production de tous les flux de déchets, y compris les recyclables, afin de préserver au mieux les ressources des territoires et les pollutions induites par les activités de production et le traitement des déchets. Elle constitue la seule solution pour réduire le coût exorbitant de l'exportation des déchets supporté par les contribuables.

La nouvelle politique déchets de la Métropole se donne également pour objectif de mettre la prévention et l'économie circulaire au cœur de la stratégie déchets, dans une logique vertueuse de diminution de production de déchets, d'éco-consommation et d'éco-exemplarité. Concrètement, le projet métropolitain vise à impulser une nouvelle dynamique de captation des flux, prioritairement de biodéchets, parallèlement à la valorisation des autres matières (tri sélectif, verre, textile...).

Les renouvellements des principaux contrats portés par le Pôle Déchets et Cycles de l'Eau (les marchés de collecte entre janvier et juin 2023; la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'unité Amétyst en janvier 2025 ; le renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries en août 2025 ainsi que celui du centre de tri DEMETER en janvier 2026) devront intégrer les objectifs stratégiques de ces nouvelles orientations politiques.

En développant cette feuille de route Zéro Déchet, Montpellier Méditerranée Métropole se saisit d'un sujet impactant directement les comportements et le quotidien de chaque usager, et s'oriente vers une gestion optimisée, raisonnée et vertueuse des déchets, seule soutenable à court, moyen et long terme.

Cette stratégie repose ainsi sur quatre objectifs politiques forts, sans hiérarchie et qui se complètent les uns les autres ; ils se déclinent ensuite en cent objectifs opérationnels :

- Une optimisation de la collecte et de la captation des flux valorisables ;
- Une amélioration des performances de valorisation de la filière de traitement ;
- Une politique de prévention, de sensibilisation et d'incitation adaptée aux changements de comportement ;
- Une dynamique d'économie circulaire à stimuler et à structurer.

**OBJECTIF POLITIQUE 1 :**

**Une optimisation de la collecte et de la captation des flux valorisables**

La stratégie Zéro Déchet de la Métropole recouvre tous les aspects du SPGD, de la collecte de ceux-ci à leur valorisation finale. Il apparaît ainsi primordial, dans le cadre de cette nouvelle orientation de la gestion de déchets et face aux contraintes réglementaires et financières, de rechercher les pistes de rationalisation des coûts au travers de l'optimisation de la collecte et d'une captation des flux valorisables plus efficace (tri sélectif, biodéchets, verre, textiles...). Cette rationalisation pourra éventuellement permettre de réorienter, en une boucle vertueuse, une partie des dépenses vers la prévention et l'économie circulaire, les pendants de cette stratégie Zéro Déchet.

Cela passe, de prime abord, par la redéfinition du périmètre réglementaire et opérationnel du SPGD, puis par l'accroissement de la collecte des flux valorisables, ainsi que par l'impulsion d'une véritable stratégie biodéchets, soutenus par une amélioration des outils métiers.

### **1.1. Définir le périmètre du service public et le coût maximal supportable par la collectivité**

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la collectivité a compétence en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages. Le SPGD peut prendre en charge, sans qu'il s'agisse pour autant d'une obligation réglementaire, d'autres déchets qui n'entraînent pas de « *sujétions particulières* » (article L.2224-14 CGCT), à savoir :

- Les déchets générés par les services de la collectivité ;
- Les déchets des activités économiques, à condition que la collectivité les juge « *assimilables aux ordures ménagères* ».

Dès lors, il apparaît nécessaire de clarifier les limites d'intervention du SPGD au regard du durcissement de la réglementation pour les collectivités en matière de prévention et de gestion des déchets. S'agissant notamment des Déchets d'Activités Economiques (DAE), la filière de traitement de la Métropole ne permet pas aux entreprises et acteurs économiques producteurs de déchets de répondre aux objectifs réglementaires qui s'imposent à eux, tel que le décret 5 flux. Il convient dès lors qu'ils puissent s'orienter vers des opérateurs privés disposant de filières externalisées et proposant des offres commerciales financièrement attractives.

De plus, la redéfinition du périmètre du service public et la maîtrise des coûts liée impliquent une redéfinition des fréquences et des modes de collectes : malgré un premier rapprochement des niveaux de service dans le cadre des contrats en cours, il subsiste encore des disparités sur le territoire de la Métropole, qu'il conviendra de rationaliser encore en vue d'une meilleure efficacité.

Il est ainsi proposé de :

- Réexaminer le périmètre réglementaire de l'intervention de la Métropole ;
- Réexaminer les modalités de la collecte des Déchets d'Activités Economiques (DAE) hors champ des déchets ménagers assimilés dans toutes les zones, y compris les centres commerciaux (avec maintien de la collecte des déchets des ménages résidant dans ces zones) ;
- Rationaliser la collecte des Déchets d'Activités Economiques (DAE) hors des zones (commerces de proximité, commerces de centre-ville) selon les mêmes critères de définition des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et dans le respect du décret 5 flux ;
- Etudier les conditions de déploiement de la Redevance Spéciale aux producteurs de déchets ménagers assimilés sur la base de l'application du seuil à 1 100 litres par semaine ;
- Faire évoluer dans les centres anciens des communes les fréquences de collecte OMR et les pratiques qui ne répondent plus aux exigences d'hygiène et de sécurité au travail pour les agents de collecte, au profit d'une généralisation du déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) à l'horizon 2024 ;
- Faire évoluer les fréquences et les modalités de collecte des différents flux de déchets sur la ville centre en les adaptant aux typologies d'habitat ;
- Etudier l'évolution de la collecte des encombrants par une harmonisation des systèmes actuels et par le développement de nouveaux systèmes de proximité permettant d'assurer la collecte préservante des encombrants ;
- Prendre en compte la mise en place de la Zone à Faible Emission (ZFE) dans le renouvellement des différents marchés de prestations (collecte, gestion des déchèteries, évacuation et transport des flux...), dans les investissements propres à la Métropole, en intégrant son impact sur le coût global du service.

### **1.2. Accroître de manière substantielle la collecte sélective des flux valorisables**

A la suite de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) en 2019 dans le cadre de la modernisation du centre de tri DEMETER, la captation et la valorisation des déchets recyclables est un point essentiel de la politique de réduction des déchets de la Métropole.

La simplification du geste de tri ayant étendu les consignes de tri à de nouveaux emballages qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors (films alimentaires, pots, barquettes...) a entraîné, auprès des usagers, un brouillage de sa bonne compréhension, se caractérisant par une augmentation sensible des erreurs et refus de tri au sein de DEMETER.

Il convient donc de mettre en œuvre toutes les actions visant à assurer la meilleure valorisation possible des flux de déchets recyclables pour tendre vers un objectif de zéro refus. Il s'avère nécessaire de repenser une stratégie de communication qui devra être déclinée de manière opérationnelle auprès de tous les usagers (cf. infra 3.2.), et de faciliter l'accès aux équipements de collecte, par un maillage territorial plus adapté des outils de collecte, favorable à une meilleure captation de ces flux.

Pour augmenter significativement la collecte de ces flux et encourager le geste de tri dans le respect des réglementations, tout en garantissant l'efficacité et l'efficacit  de la collecte, il est ainsi propos  de :

- o Augmenter l'implantation de nouveaux Points d'Apport Volontaire plus attractifs et mieux pens s et optimiser les fr quences de collecte pour favoriser les performances du tri s lectif, du verre, des biod chets et des textiles ;
- o Am liorer la qualit  du service en confiant les prestations de collecte des PAV   des op rateurs priv s, en leur attribuant  galement les prestations de nettoyage ;
- o Faire assurer par les titulaires des contrats l'ensemble de prestations de gestion des PAV, sur tout le territoire de la M tropole, y compris le nettoyage des abords apr s chaque collecte (balayage des  pissures, petits d p ts sauvages) ;
- o Questionner l'esth tique (forme/couleur/messages) et la localisation (r partition/emplacements) des PAV existants ;
- o Supprimer les sacs jaunes subsistants dans les centres anciens et les faubourgs, puis les remplacer par des bacs jaunes ou des PAV ;
- o Intensifier dans les secteurs d'habitat dense et collectif, dans lesquels encore aujourd'hui, les  quipements mis   disposition des usagers sont insuffisants, les fr quences de collecte du tri s lectif afin de favoriser les bonnes pratiques ;
- o Accompagner les professionnels (commerces, restaurants...)   la bonne appr hension de leurs obligations r glementaires issues du d cret 5 flux et   la mise en place, en lien avec les op rateurs priv s, de solutions techniques appropri es de collecte s parative (OMR, tri s lectif, verre, biod chets...) ;
- o Am liorer les proc dures de contr les syst matiques de la qualit  du tri s lectif pour am liorer et encourager un meilleur tri, et former en continu les agents de collecte (M tropole et prestataires)   ces pratiques.

### **1.3. Impulser une v ritable strat gie biod chets et en fixer la temporalit **

Tel que pr c demment annonc , la captation et la valorisation des biod chets constituent un enjeu majeur et prioritaire de la strat gie Z ro D chet de Montpellier M diterran e M tropole. Actuellement, ces biod chets alimentaires (d finis comme tout d chet biod gradable de cuisine ou de table), et petit d chet de jardin, issu notamment des m nages, des  tablissements de restauration collective, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au d tail restent encore trop souvent m lang s aux d chets r siduels non tri s (poubelle « grise ») et constitue un c t suppl mentaire de transport, de traitement et d' limination. Sur le territoire de la M tropole, la fraction maximale de ces biod chets captables est actuellement  valu e entre 40 et 60kg/hab/an en fonction des typologies d'habitat et des moyens d ploy s (collecte en porte   porte, points d'apport volontaire, compostage individuel ou de proximit ...).

Afin de d tourner ces biod chets de la poubelle grise, et d'anticiper l'obligation r glementaire de la g n ralisation du tri   la source des biod chets en 2025, la M tropole va d velopper une politique de rupture et proactive, en vue de la captation et de la valorisation de ces biod chets, en d veloppant une pluralit  de moyens de collecte   disposition des usagers, et en privil giant le recours massif au compostage sur des zones plus rurales de la M tropole.

Il convient en effet de tout mettre en  uvre pour favoriser le retour au sol des biod chets, sous forme de compost et autres mati res organiques tel que les broyats de d chets verts (cf. infra 2.3. et 2.4.), qui contribuent au maintien de la fertilit  des sols sans utilisation d'intrants chimiques, de lutte contre l' rosion et permettent de r pondre aux probl matiques de pr servation des terres et d'accompagnement   la transition agro- cologique, en coh rence avec les d marches relatives au PCAET et au PAT.

Il convient donc d'impulser un nouvel  lan d cisif   cette strat gie biod chet, et de r concilier la M tropole avec la collecte du biod chet en mettant en  uvre les moyens suivants :

- o Redynamiser la collecte en porte   porte des biod chets en lien avec la strat gie de communication, accompagn e par des  volutions op rationnelles : changement de bacs - format, couleur ;
- o P renniser la collecte des biod chets en favorisant les bonnes pratiques par une adaptation des fr quences de collecte   la saisonnalit  (fr quences estivales bi-hebdomadaires) ;
- o Compl ter l'offre de service en d ployant de mani re compl mentaire la collecte du biod chet partout o  cela sera n cessaire, notamment sur les centres anciens ou l'habitat collectif, par la mise en place de Points d'Apport Volontaire et/ou bacs ;
- o Optimiser les c ts de collecte en privil giant une collecte en PAV sur les zones d'habitat pavillonnaire et/ou rural et en d veloppant le recours massif au compostage sous toutes ses formes ;

- De façon complémentaire, et toujours dans le souci d'offrir une pluralité d'outils à disposition des usagers, promouvoir et développer sur l'ensemble du territoire le compostage de proximité sous toutes ses formes (individuels, résidences, quartiers, établissements, entreprises) ;
- Développer la distribution et l'usage des bio-seaux ajourés avec utilisation de sachets krafts ;
- Rappeler et contrôler la consigne de non-mélange des déchets verts avec le biodéchet alimentaire (de cuisine et de table) ;
- Augmenter la captation des biodéchets en favorisant leur collecte dans la restauration collective (restaurants scolaires, restaurants universitaires, hôpitaux, maisons de retraite, prisons, etc.) en proposant une collecte en C2 ;
- Accompagner les professionnels (restaurants, commerçants...) dans la connaissance de leurs obligations réglementaires en rappelant et contrôlant l'obligation de la présentation des biodéchets (en cas de mise en place de service public Métropole) et du tri à la source ;
- Porter un objectif Zéro Déchet sur les marchés alimentaires et privilégier le développement d'une collecte en bacs des biodéchets.

#### **1.4. Valoriser la remontée des informations et des données métier, pour l'amélioration de l'efficience du service**

Afin de mieux analyser la gestion des déchets et d'apporter une aide réelle à la décision publique, il est essentiel de mettre en place une stratégie de valorisation de la donnée au profit de technologies innovantes et performantes, particulièrement au sein du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole « *Métropole French Tech* » et acteur majeur de l'innovation et des nouvelles technologies.

En effet, la mutualisation des outils et données métiers est essentielle afin d'accroître la performance du service, d'analyser l'efficacité du maillage de notre parc de contenants et d'améliorer la planification des tournées afin de rationaliser les coûts opérationnels.

Il s'agit ainsi tout particulièrement pour la Métropole de :

- Développer et valoriser les acquisitions des objets connectés aujourd'hui disponibles dans le secteur des déchets (PAV, GPS, composteurs) ... ;
- Signaler et enregistrer les erreurs de tri sur les tournées grâce à la localisation GPS et à des outils adaptés ;
- Rendre les outils métier interopérables en terme de gestion (tournées, équipements, patrimoine, doléances, ...) ;
- Structurer et analyser les données métier afin qu'elles deviennent des outils d'aide à la décision pour les choix stratégiques et opérationnels (smart data).

#### **OBJECTIF POLITIQUE 2 :**

#### **Une amélioration des performances de valorisation de la filière de traitement**

Dans la perspective de réduction des tonnages de refus, dont l'élimination grève fortement le coût du SPGD et dans le cadre de la montée en puissance de la collecte des biodéchets, du renforcement de la collecte sélective et de l'intégration d'un objectif d'économie circulaire et de réemploi à l'échelle du territoire métropolitain, l'amélioration des performances de valorisation de la filière de traitement constitue un enjeu majeur.

L'ambition de Montpellier Méditerranée Métropole est ainsi de proposer des solutions adaptées à chaque flux de déchet, en préconisant le réemploi ou la valorisation et/ou en déterminant des exutoires locaux appropriés. Cette démarche doit utilement être menée en collaboration avec les collectivités limitrophes dans l'objectif d'optimiser les solidarités locales pour une gestion vertueuse des déchets.

## **2.1. Poursuite de la réhabilitation des déchèteries (Points Propreté) en les adaptant à la nouvelle stratégie déchets**

Le parc des déchèteries de Montpellier Méditerranée Métropole est composé de 20 installations, qui constitue l'un des réseaux les plus denses du territoire national au regard du nombre d'habitants. Nombre des équipements datent de plus de vingt ans et offrent un niveau de qualité dégradé. Un programme pluriannuel de modernisation des installations a été adopté en février 2016 ayant pour objectif principal d'assurer la conformité technique réglementaire, d'améliorer la sécurité des usagers lors des opérations de vidage et d'améliorer la signalétique. Fin 2022, 10 installations auront ainsi été réhabilitées.

Face aux récentes évolutions réglementaires issues notamment de la loi AGEC, il convient de réinterroger le fonctionnement du service en recherchant l'optimisation de la valorisation et la recherche d'économie. Il s'agit dans ce cadre d'analyser le dimensionnement du service des déchèteries, en intégrant les espaces de réemploi et le développement des filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), dans le but d'optimiser la captation des flux des marchandises et de matières réutilisables ou recyclables. Un audit externe est en cours de préparation en ce sens et devra permettre d'établir pour les années à venir, une nouvelle planification des installations prenant en compte l'évolution de leur environnement, leur répartition géographique en fonction des bassins de population et de la fréquentation des usagers.

Complémentairement, il convient d'envisager l'évolution des conditions d'accès et mettre en œuvre des dispositifs opérants de contrôle au bénéfice des seuls ayant-droit du territoire. Parallèlement, de nouvelles conditions d'admission tarifées des professionnels dans les déchèteries seront étudiées. Enfin, la formation des agents d'accueil sera améliorée en vue de favoriser le réemploi/recyclage et le déploiement des nouvelles filières REP afin de mieux accompagner l'utilisateur dans son « *parcours déchèteries* ».

La Métropole souhaite ainsi :

- Arbitrer l'évolution des équipements en lien avec le maillage du territoire (réhabilitations, déplacements, mutualisations) ;
- Mettre en œuvre des dispositifs opérants de contrôle d'accès aux installations aux ayant-droit (barrières, badges, contrôles automatisés par vidéo) ;
- Etudier de nouvelles conditions d'admission (techniques et tarifaires) des professionnels dans les déchèteries ;
- Mettre en place de nouveaux agencements et équipements, et former les agents d'accueil en vue de favoriser le réemploi/recyclage et les nouvelles filières REP, en parallèle du développement du réseau de ressourceries ;
- Accompagner l'utilisateur dans son parcours déchèteries, en proposant un itinéraire valorisant le réemployable dès l'entrée des sites (encombrants, électroménager...).

## **2.2. Amélioration de la qualité des collectes sélectives des déchets ménagers recyclables secs hors verre**

Au terme de deux premières années, le bilan tiré de l'extension des consignes de tri montre toutefois un déficit dans l'atteinte des performances attendues et une augmentation sensible du taux des refus qui est passé de 25% à 30%, dépassant même régulièrement cette valeur. Ce taux de refus des collectes obère fortement la capacité d'accueil du centre de tri Déméter, dimensionné à hauteur de 35 000 tonnes par an. Il convient donc de diminuer les refus afin d'optimiser l'installation existante.

Toutefois, compte tenu de la croissance démographique du territoire et de la stratégie affichée d'augmentation de la captation des flux, ainsi que des délais d'instruction et de réalisation de tels équipements, il convient d'envisager à court terme le lancement des études préalables à la création future d'un second centre de tri en lien et avec les intercommunalités mitoyennes.

Il est ainsi envisagé :

- D'optimiser la capacité du centre de tri Déméter en diminuant fortement le taux de refus ;
- D'étudier la faisabilité de la séparation du flux de papier/journaux à collecter en Point d'Apport Volontaire et à associer à une filière de préparation appropriée ;
- D'étudier la création d'un second centre de tri en lien avec l'augmentation de la captation des flux, après analyse des opportunités de mutualisation avec d'autres intercommunalités.

### **2.3. Définition du nouveau mode d'exploitation de l'unité Amétyst en tenant compte de sa mutation**

De façon complémentaire à l'intensification de la démarche de sensibilisation pour mieux valoriser le compostage des biodéchets ainsi que leur collecte, il convient de poursuivre la transformation de l'unité Amétyst. Celle-ci demeure une étape importante dans le choix de Montpellier Méditerranée Métropole de pratiquer une économie circulaire afin de limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental.

La « *ligne verte* » de production dédiée de compost de biodéchets a été créée au sein de l'usine en 2021, afin de produire un compost de qualité, conforme à l'évolution en cours de la réglementation. Cette ligne pourra être optimisée par la phase de méthanisation de ces biodéchets, dès lors que ceux-ci représenteront entre 6 000 et 8 000 tonnes à leur arrivée à Amétyst, permettant de les valoriser en sus par la production d'énergie.

Le renouvellement du contrat d'exploitation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 devra ainsi prendre en compte l'augmentation des tonnages des biodéchets et la diminution de la quantité des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) traitées dans la perspective de la mise en œuvre de la loi AGEC et du « *socle commun* » qui, compte tenu de process actuel de l'installation, proscrivent à court terme la production de compost à partir d'OMR, entraînant des coûts supplémentaires d'élimination.

Il convient ainsi pour la Métropole de :

- Ligne OMR : diminuer significativement la quantité des OMR traitées pour assurer la gestion de l'élimination des matières organiques selon les prescriptions de la loi AGEC et du « *socle commun* » (interdiction des composts issus du tri mécano-biologique des déchets) ;
- Ligne Biodéchets purs : développer la « *ligne verte* » biodéchets de compostage dans la perspective du retour au sol en proximité et du démarrage de la ligne de méthanisation des biodéchets pour la production d'énergie ;
- Prendre en compte les contraintes de renouvellement des équipements existants ;
- Définir le mode de valorisation de l'énergie.

### **2.4. Définition d'une stratégie locale de valorisation des déchets verts et biodéchets**

Dans la continuité d'un cycle vertueux de captation des biodéchets, la valorisation ultime des déchets verts et biodéchets est un enjeu clé de la M2tropole. La filière de traitement des déchets verts de Montpellier Méditerranée Métropole est aujourd'hui structurée autour de deux exutoires, à l'Ouest du territoire, à Pignan (géré dans le cadre d'un marché public de prestations de service) ; et à l'Est du territoire, la plateforme de Grammont dont l'exploitation est désormais confiée à un opérateur privé dans le cadre d'un nouveau marché de prestations de services.

L'utilisation des composts contribue, outre ses fonctions d'amendement des sols, à la captation du carbone (initiative « *4 pour 1000* ») : il convient d'engager des coopérations avec le monde agricole et de déterminer des exutoires locaux, y compris sur l'espace public, pour la récupération des déchets verts et la valorisation des composts, et limiter le tourisme des déchets.

Afin de parfaire le maillage des installations, il s'agit également de porter la création de plateformes de compostage sur un territoire élargi aux intercommunalités mitoyennes qui permettra de développer les possibilités de synergies de récupération et valorisation des biodéchets.

Complémentairement, l'usage d'un broyeur mobile favorisera le développement d'un service de proximité pour la valorisation des déchets verts des particuliers.

Il s'agit ainsi pour la Métropole de :

- Optimiser la gestion de la plateforme de broyage de déchets verts de Grammont dans le cadre du nouveau marché d'exploitation et développer l'usage d'un broyeur mobile ;
- Porter la création d'un maillage de plusieurs plateformes de compostage, sur le territoire ou éventuellement en mutualisation avec d'autres collectivités ;
- Engager des coopérations avec le monde agricole pour la récupération des déchets verts et autres matières organiques ;
- Limiter le tourisme des déchets en déterminant des exutoires locaux (Métropole et territoires limitrophes) en vue de la valorisation du compost et autres matières organiques.



## **2.5. Faire évoluer et adapter la filière permettant d'assurer la continuité de la gestion des déchets ultimes**

Les marchés conclus en 2019 pour le transport et l'élimination des refus issus des unités de traitement, répartis selon quatre lots, arrivent à échéance au 30 juin 2023 pour l'un (lot n°3) et au 30 novembre 2023 pour les 3 autres (lots n°1, n°2 et n°4). Ils constituent par ailleurs l'une des principales charges du service de gestion et d'élimination des déchets. Afin d'assurer la continuité du service, il convient de préparer l'attribution des futurs contrats et lancer une nouvelle consultation d'entreprises.

Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets adopté en novembre 2019, intégrant les objectifs nationaux de réduction des déchets fixés par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de réduction de 30% les quantités de déchets enfouis en 2020 et 50 % en 2025, considère que les capacités de stockage à l'horizon 2030 sont excédentaires et que les capacités de valorisation énergétique sont suffisantes.

C'est dans ce cadre contraint qu'il convient de définir le périmètre des nouveaux contrats à renouveler en 2023 en intégrant les principes vertueux de proximité et de hiérarchisation des modes de traitement priorisant les possibilités de valorisation, afin d'éviter le plus possible le tourisme des déchets et leur charroi vers des centres de stockage éloignés au profit d'installations de valorisation énergétique plus proches.

Il s'agit ainsi de :

- Définir le périmètre des contrats de gestion des marchés de transport et d'élimination des déchets ultimes dans le cadre du renouvellement des contrats à horizon 2023 (notamment éviter l'envoi de déchets sur des centres éloignés) ;
- Etudier toutes les possibilités de synergies avec d'autres EPCI (notamment récupération de biodéchets sur certaines intercommunalités voisines en contrepartie de la prise en charge de refus de la Métropole) qui constitueraient la seule possibilité de réduire les coûts pour lesquels le contexte général laisse présager une nouvelle hausse significative.

### **OBJECTIF POLITIQUE 3 :**

**Une politique de prévention, de sensibilisation et d'incitation adaptée aux changements de comportement**

L'urgence écologique et climatique, ainsi que l'augmentation importante et régulière des coûts de traitement des déchets ultimes, nécessitent aujourd'hui d'augmenter significativement le niveau d'ambition en matière de tri et de réduction des déchets.

Les réglementations européenne, nationale (Plan National de Prévention des déchets 2021-2027) et régionale (Plan Régional de prévention et de gestion des déchets adopté en novembre 2019) placent la prévention des déchets au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

C'est pourquoi Montpellier Méditerranée Métropole souhaite mener une politique ambitieuse de prévention, de sensibilisation et d'incitation qui s'insère parfaitement dans ces nouvelles priorités et visant à modifier les comportements.

### **3.1. Définir et mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'information et de communication Plan Zéro Déchet**

Afin de promouvoir la politique Zéro Déchet, Montpellier Méditerranée Métropole doit repenser sa façon de communiquer sur la thématique de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est donc nécessaire de définir et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de communication, d'information et de sensibilisation auprès de tous les usagers, pour donner aux citoyens et acteurs du territoire l'accès à une information claire, lisible et hiérarchisée, mettant la prévention et l'économie circulaire au cœur de la communication sur les déchets.

Il s'agit ainsi de :

- Mettre en place une stratégie pluriannuelle de communication et sensibilisation autour de la réduction des déchets et de la responsabilisation citoyenne ;
- Valoriser les actions portées dans le cadre des différents plans et schémas établis et politiques publiques menées ;

- Rendre visible et médiatiser la politique Zéro Déchet dans tous les médias, événements, manifestations, festivals..., et vérifier l'application de la charte environnementale ;
- Rendre accessible de manière opérationnelle l'information auprès des usagers (onglet dédié sur le site internet, tuto en ligne, QR code sur les PAV, promotion des outils existants) ;
- Communiquer par tous les moyens auprès des usagers sur la politique métropolitaine du Zéro Déchet (site internet, applications, réseaux sociaux, flyers, panneaux, ...).

### **3.2 Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets**

La politique de tri et de prévention des déchets de la Métropole souhaite cibler largement la société civile (habitants, scolaires, consommateurs, commerçants, entreprises, associations, etc...).

Un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est en cours d'élaboration (2022- 2025) avec pour objectif de partager son ambition avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il permettra de planifier des actions opérationnelles pour réduire les déchets à la source. En parallèle, le développement des actions de tri sera poursuivi auprès de l'ensemble des cibles.

Il convient donc de :

- Poursuivre l'élaboration, puis mettre en œuvre et animer le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- Orienter le comportement des habitants vers la prévention par tous les moyens (actions en porte-à-porte, animations, ateliers grand public, stands...) et le tri à la source des flux recyclables et valorisables (verre, tri sélectif, biodéchets) ;
- Accompagner les actions de tri et de prévention dans l'habitat collectif (en lien avec les bailleurs et les syndicats) ;
- Développer massivement les interventions auprès des publics scolaires et jeunes (partenariats DASEN, Rectorat, Université, Grandes Ecoles...) ;
- Développer des parcours pédagogiques diversifiés pour les habitants dans les différents lieux accueillant du public, en lien avec l'Ecolothèque (DEMETER, ressourceries, ...) ;
- Accompagner les consommateurs et les commerces vers un changement de mode de consommation plus responsable (consigne, vrac, emballages réutilisables, textiles, hygiène durable...), en vue du zéro plastique et du zéro jetable ;
- Sensibiliser au tri et à la collecte séparative dans les commerces et les restaurants (biodéchets, verre, cartons) ;
- Travailler à la continuité du geste de tri hors foyer dans les entreprises, les établissements, les associations et dans l'espace public en cohérence avec les évolutions réglementaires ;
- Travailler les synergies concernant le gaspillage alimentaire avec le Pôle Biodiversité, Paysages, Agroécologie et Alimentation.

### **3.3. Etre un territoire exemplaire**

A l'échelle de la collectivité, l'éco-exemplarité est devenue indispensable pour gagner en légitimité auprès de l'ensemble des acteurs à impliquer. L'administration et les bâtiments publics de la Métropole, de par leur fonctionnement, produisent une quantité de déchets non négligeables. Il est de la responsabilité de la collectivité d'être exemplaire dans le tri et la réduction de ses propres déchets. De la sensibilisation des agents et des élus à la continuité du geste de tri hors foyer, en passant par les achats durables et la commande publique responsable, les 31 communes doivent se mobiliser sur ces actions.

Il s'agit ainsi pour l'ensemble des collectivités de :

- Être exemplaire au sein de l'administration et des bâtiments publics dans le tri et la réduction des déchets en appliquant le zéro plastique/zéro jetable pour les agents et le public ;
- Diffuser et appliquer au sein des institutions et des administrations la charte de l'évènementiel écoresponsable (y compris pour les manifestations et événements protocolaires) ;
- Soutenir l'achat responsable concernant les objets promotionnels de la Métropole et dans les communes ;
- Contribuer à mettre en œuvre une commande publique responsable et durable (SPASER) dans la passation des marchés publics, en lien avec le pôle en charge de la commande publique ;
- Former les agents publics métropolitains et municipaux au Zéro Déchet ;
- Assurer la mise en œuvre du geste de tri hors foyer (espaces publics, bâtiments publics...) ;
- Développer des partenariats avec de grands clubs sportifs, vecteurs d'image auprès du public, sur le tri et l'éco-consommation (gobelets réutilisables, zéro plastique/zéro jetable...) ;

- Mettre en place une politique d'éco-exemplarité dans les établissements culturels, les événements artistiques et les festivals.

### **3.4. Responsabiliser l'utilisateur en instaurant une tarification incitative des déchets**

Dans le cadre d'une politique proactive de gestion des déchets, et dans un contexte financier et réglementaire de plus en plus contraint, la mise en œuvre d'une tarification incitative des déchets est un levier majeur de responsabilisation des usagers et de changement de comportement vertueux en incitant à limiter la production de déchets, et à mieux trier.

Actuellement, la TEOM est calculée notamment sur la base de la valeur locative des logements. La Tarification Incitative permettra de rendre le financement du service plus équitable en facturant l'utilisateur en fonction de sa production de déchets.

Le déploiement d'une tarification incitative des déchets a fait l'objet d'une étude prospective lancée fin 2020, analysant les scénarios pour Montpellier Méditerranée Métropole de mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) ou d'une Redevance Incitative (RI).

Il s'agit ainsi de :

- Arbitrer le mode de Tarification Incitative à mettre en œuvre (TEOMI ou REOMI) en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et techniques, et fixer, suivant l'arbitrage donné, le calendrier de déploiement de la TI avec les moyens réglementaires, techniques adéquats et les ressources humaines appropriées ;
- Établir la base de données usager indispensable à la mise en place d'une tarification incitative puis en assurer la gestion ;
- Equiper les bacs et les bennes à ordures ménagères de moyens d'identification et de géolocalisation constituant un « *compteur à déchets* » afin de permettre la facturation des usagers concernés ;
- Expérimenter la tarification incitative selon le mode retenu avant de la déployer à toute la Métropole (zone test, année de facturation à blanc ... ) ;
- Bâtir un plan de communication proactif autour de la maîtrise des coûts collectifs et individuels et de la responsabilisation de chacun, corollaire indispensable afin de fédérer et d'impliquer les usagers dans le processus de tarification incitative.

### **3.5. Contribuer à l'application de la réglementation et à la verbalisation**

Pour contribuer à l'efficacité de la politique de prévention, de communication et de sensibilisation au geste de tri, au terme d'une phase d'information et de communication préalable, il convient d'envisager l'accompagnement de la prévention par des dispositifs coercitifs adaptés.

Il s'agit ainsi pour la Métropole de :

- Développer des outils juridiques dissuasifs contre les incivilités (non-respect des règles de collecte, dépôts sauvages qui seront qualifiés de délinquance environnementale, incivilités, ...) qui entachent l'image de l'espace public et nuisent aux performances de valorisation des flux de déchets ;
- Accentuer le constat et la verbalisation des dépôts sauvages et en facturer les frais d'enlèvement ;
- Développer l'usage de la vidéosurveillance pour traquer la délinquance environnementale, notamment pour les dépôts illicites d'encombrants sur l'espace public et les intrusions dans les déchèteries ;
- Étudier la création d'une police de l'environnement métropolitaine en lien avec les communes et/ou favoriser un élargissement des missions de la Brigade Propreté Incivilités (BPI) déjà instaurée par la ville de Montpellier ;
- Initier avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie une dynamique en vue de l'information des professionnels sur leurs obligations réglementaires (et notamment le décret 5 flux), afin d'assurer la meilleure valorisation possible des déchets d'activités économiques.

**OBJECTIF POLITIQUE 4****Une dynamique d'économie circulaire à stimuler et à structurer**

Le développement de l'économie circulaire est le corollaire incontournable d'une politique Zéro Déchet. Inspirée des écosystèmes naturels, l'économie circulaire est définie par l'ADEME comme « *un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien-être des individus* ».

Il s'agit de passer d'une économie linéaire de prélèvement des ressources et de production des déchets à une économie circulaire préservant la consommation des ressources, limitant la production de déchets par le biais du réemploi et de la réutilisation, et générant des emplois non délocalisables.

Déployer une politique Zéro Déchet sur le territoire métropolitain suppose de développer des alternatives locales en termes de réemploi, de promouvoir l'écoconception et d'encourager l'écoconsommation.

**4.1. Définir la stratégie globale de la politique d'économie circulaire dans la Métropole et bâtir des coopérations intercommunales**

Pour se saisir des opportunités de transition vers l'économie circulaire, Montpellier Méditerranée Métropole doit se doter d'une stratégie globale et d'outils de pilotage adaptés au territoire. Il s'agit de constituer une déclinaison opérationnelle du triptyque « *environnement, économie, social* » du développement durable.

Sur le principe de l'amélioration continue, la Métropole souhaite ainsi s'engager dans une démarche de structuration de ses actions en faveur de l'économie circulaire.

Il convient donc de :

- Développer et coordonner dans tous les domaines d'intervention de la Métropole une démarche transversale d'économie circulaire, en intégrant l'ensemble des politiques publiques ;
- Etablir un document de planification pour localiser les sites dédiés aux projets vertueux d'écoconsommation, de réemploi, de réutilisation et identifier les montages juridiques intégrant la problématique bâtementaire et foncière ;
- Définir une offre de service commune (Métropole, ADEME, Région...) pour les porteurs de projets d'économie circulaire ;
- Coordonner, animer, et évaluer le déploiement de la politique d'économie circulaire en termes de développement du territoire et son impact sur le Service Public de Gestion des Déchets.

**4.2. Identifier et développer les filières à enjeux 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Redonner)**

L'économie circulaire qui vise à passer d'une société du tout jetable, basé sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle économique circulaire, permet de réduire la consommation de ressources et la production de déchets.

La Métropole accueille un vivier important d'entreprises, d'associations ou encore de porteurs de projets économiques et de recherches qui proposent des solutions en faveur de l'économie circulaire.

Il s'agit donc de :

- Contribuer à la définition et l'émergence de nouveaux projets, accompagner les structures existantes et développer un maillage de nouvelles ressourceries généralistes et de recycleries thématiques ;
- Déployer des zones de réemploi dans les déchèteries en complément des ressourceries ;
- Développer les collectes solidaires via le tissu associatif et soutenir les initiatives favorisant le réemploi et la revalorisation ;
- Soutenir et promouvoir les Repair' café (ateliers citoyens de réparation) ;
- Structurer une politique de réemploi et de recyclage dans les bâtiments et les chantiers de travaux publics de la Métropole, des Communes, de la SERM/ACM, etc. ;
- Identifier les flux matières disponibles pour les porteurs de projets Fabcity en lien avec le Pôle Attractivité, Développement économique et Emploi.

### **4.3. Réaliser des achats responsables en vue de limiter la production de matières et de déchets**

Véritable levier d'action pour adapter la stratégie d'achats de la Métropole et ses pratiques quotidiennes, le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) fixe des objectifs forts en favorisant la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux et la prise en compte du cycle de vie complet de l'achat dans une optique de sobriété (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des déchets, économe en ressources, respectueux de la biodiversité, etc.) et d'amélioration continue.

La Métropole souhaite ainsi :

- Promouvoir et accompagner le déploiement de la charte des événements écoresponsables sur toutes les manifestations publiques ou privées du territoire, proscrivant l'usage unique et le tout jetable ;
- Accompagner une politique publique d'achats responsables et durables avec le pôle en charge de la commande publique (SPASER) ainsi qu'avec le pôle communication (objets publicitaires).

### **4.4. Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété environnementale des acteurs du territoire**

La consommation responsable correspond à un engagement civique actif en vue de la qualité de vie des citoyens au sein de la Métropole et en vue de la rationalisation de la production des déchets sur le territoire.

Elle concerne aussi bien le citoyen consommateur que l'acheteur professionnel, et consiste à se questionner sur la pertinence des besoins dans une logique de sobriété et comment les satisfaire en limitant l'impact négatif sur l'environnement et sur la société. Elle conduit à faire évoluer les modes de production et de consommation et plus globalement les modes de vie, à l'échelle individuelle et collective.

Il s'agit donc de :

- Développer les actions d'économie sociale et solidaire autour de la réutilisation, du réemploi et des pratiques Zéro Déchet en lien avec le Pôle Attractivité, Développement économique et Emploi ;
- Appliquer le zéro plastique, sortir du tout jetable à usage unique et favoriser d'autres usages (gourde en métal, fontaines à boire...);
- Accompagner le développement et l'usage des consignes et des emballages réutilisables (verre, contenants alimentaires...);
- Développer une politique d'éco-consommation autour du textile et de l'hygiène durable.

### **4.5. Soutenir et accompagner les projets d'économie de la fonctionnalité et du partage**

L'économie de la fonctionnalité établit une nouvelle relation entre l'offre et la demande, qui n'est plus uniquement basée sur la simple vente de biens ou de services. La contractualisation repose alors sur les effets utiles et l'offre s'adapte aux besoins réels des personnes, des entreprises et de la collectivité.

Ce modèle économique induit plus largement des transformations profondes dans les modes de production et de consommation, qui se doivent d'être soutenues par la Métropole. Les solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique. A titre d'exemple, il s'agit de promouvoir la location ou le partage de biens plutôt que l'acquisition.

Pour ce faire, la Métropole souhaite donc :

- Soutenir le milieu associatif déjà engagé dans une démarche de réduction des déchets autour du prêt, du partage et de la mutualisation de matériels et de biens ;
- Recenser et mettre en valeur des entreprises innovantes dans le domaine de l'économie de la fonctionnalité en lien avec le Pôle Attractivité, Développement économique et Emploi.

### **4.6. Soutenir et accompagner la recherche, l'innovation et les expérimentations**

La Métropole soutient déjà des projets innovants afin de promouvoir la réduction des déchets et les pratiques de l'économie circulaire (éco-conception, Ecologie Industrielle Territoriale, EIT) sur son territoire.

Dans le cadre de sa stratégie Zéro Déchet, il s'agit donc de :

- Créer un club innovation : tiers lieu réunissant la recherche, les entreprises, les associations et les citoyens ;
- Mettre en œuvre et financer des appels à projets promouvant la réduction des déchets et l'économie circulaire ;
- Soutenir et accompagner (via ADEME, CCI, Région) l'écoconception des produits transformés et des services ;
- Accompagner les projets d'Ecologie Industrielle Territoriale.

### **III – PERSPECTIVES**

En conclusion, au travers de 100 objectifs opérationnels, l'ambition de la stratégie Zéro Déchet de Montpellier Méditerranée Métropole est d'impacter de façon décisive le service public de gestion des déchets et plus largement de façon transverse l'ensemble des domaines d'intervention de Montpellier Méditerranée Métropole auprès des usagers, qu'ils soient habitants ou commerçants. Il s'agit d'engendrer une dynamique vertueuse, qui s'avèrera irréversible, autour de la rationalisation des coûts et de l'optimisation de la collecte en vue d'une meilleure valorisation des flux, de créer un nouvel élan fédérant l'ensemble des énergies autour de la prévention, de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets. Le déploiement de cette dynamique Zéro Déchet entraîne de fait l'émergence d'une nouvelle forme d'économie, dite « *circulaire* ». La Métropole de Montpellier, en se lançant dans cette stratégie Zéro Déchet à l'échelle d'un territoire en croissance et en constante évolution, fera figure de pionnière et de référence, prouvant qu'elle a pris toute la mesure des enjeux et de l'urgence écologique, environnementale, sociétale et financière que représente la gestion des déchets. La programmation pluriannuelle des investissements avec 151 M€ pour mieux préserver son environnement, dont 45 M€ pour la stratégie Zéro déchet, traduit déjà cette ambition en fléchant les crédits nécessaires.

Montpellier Méditerranée Métropole porte ainsi et encourage toutes les initiatives citoyennes contribuant à l'essor de l'économie circulaire, permettant de réaliser la boucle vertueuse d'une meilleure gestion et valorisation des déchets. Le calendrier du déploiement et le chiffrage de ces objectifs seront arrêtés dans les prochains mois et pourront alors donner lieu à des réajustements.

#### **En conséquence, il est proposé au Conseil de Métropole :**

- D'approuver les orientations de la stratégie Zéro déchet ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- D'autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 86 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le 31/03/22

Pour extrait conforme,

**Monsieur Le Président**

**Signé.**

**Michaël DELAFOSSE**

Publiée le : 31 mars 2022

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

034-243400017-20220322-185923-DE-1-1

Acte Certifié exécutoire :

Réception en Préfecture : 31/03/22

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



## Séance ordinaire du mardi 15 septembre 2020

L'an deux mille-vingt et le quinze septembre, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michaël DELAFOSSE.

Extrait du registre des délibérations de Montpellier Méditerranée Métropole

Collecte, tri, valorisation des déchets et Politique zéro déchets

Nombre de membres en exercice : 92

### Présents :

Tasnime AKBARALY, William ARS, Michel ASLANIAN, Christian ASSAF, Florence AUBY, Jean-François AUDRIN, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Florence BRAU, Véronique BRUNET, Emilie CABELLO, Roger CAIZERGUES, Renaud CALVAT, Michel CALVO, Michelle CASSAR, Stéphane CHAMPAY, Michaël DELAFOSSE, Serge DESSEIGNE, Brigitte DEVOISSELLE, Zohra DIRHOUSI, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Abdi EL KANDOUSSI, Maryse FAYE, Jean-Noël FOURCADE, Julie FRÊCHE, Jackie GALABRUN-BOULBES, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Régine ILLAIRE, Stéphanie JANNIN, Frédéric LAFFORGUE, Guy LAURET, Max LEVITA, Eliane LLORET, Lionel LOPEZ, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Nicole MARIN-KHOURY, Isabelle MARSALA, Jacques MARTINIER, Marie MASSART, Julien MIRO, Séverine MONIN, Arnaud MOYNIER, Véronique NEGRET, Laurent NISON, Clothilde OLLIER, Marie-Delphine PARIPIILLON, Bruno PATERNOT, Yvon PELLET, Eric PENSO, Céline PINTARD, Joël RAYMOND, René REVOL, Catherine RIBOT, Anne RIMBERT, Sylvie ROS-ROUART, Séverine SAINT-MARTIN, Agnès SAURAT, Jean-Luc SAVY, Mikel SEBLIN, Célia SERRANO, Charles SULTAN, Radia TIKOUK, François VASQUEZ, Claudine VASSAS MEJRI, Joël VERA.

Absent(es) ayant voté par procuration en application des articles L 2121-20 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales :

Mohed ALTRAD, Sébastien COTE, Mylène FOURCADE, Laurent JAOU, Nathalie LEVY, Hervé MARTIN, Jean-Luc MEISSONNIER, Patricia MIRALLES, Manu REYNAUD, Philippe SAUREL, Bernard TRAVIER, Joëlle URBANI.

Absent(es) / Excusé(es) :

Geniès BALAZUN, Mathilde BORNE, Roger-Yannick CHARTIER, Bernadette CONTE-ARRANZ, Hind EMAD, Clare HART, Cyril MEUNIER, Jean-Pierre RICO, François RIO, Isabelle TOUZARD, Patricia WEBER



## **Collecte, tri, valorisation des déchets et Politique zéro déchets - Lancement du 2ème Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Approbation**

Monsieur François VASQUEZ, Vice-Président, rapporte :

Les réglementations européenne et nationale placent la prévention des déchets au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

A l'échelle régionale, le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), adopté le 14 novembre 2019, confirme cette priorité donnée à la prévention des déchets en déclinant les objectifs nationaux à l'horizon 2025 au regard de l'année de référence 2010, notamment, a minima :

- une réduction de 13 % des déchets ménagers assimilés ;
- le détournement de 50 % des biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles (OMr) ;
- une réduction de 10 % des déchets assimilés présents dans les OMr.

Pour atteindre ces objectifs, le plan propose 10 axes thématiques :

- développer la tarification incitative ;
- accompagner les entreprises et les administrations dans la réduction de la production de leurs déchets ;
- développer le réemploi et la réparation des objets ;
- repenser la production et l'usage des « déchets verts » ;
- réduire la nocivité des déchets et améliorer le tri des déchets dangereux ;
- limiter la production de déchets du BTP ;
- réduire le gaspillage alimentaire ;
- accompagner la mise en œuvre de Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- trier à la source les biodéchets pour permettre leur valorisation et leur retour au sol : compostage de proximité ;
- la sensibilisation.

Les actions associées doivent être déclinées sur le terrain dans le cadre de PLPDMA. Montpellier Méditerranée Métropole a approuvé un premier programme local en 2011.

Les actions conduites dans le cadre de ce programme ont permis de maintenir à un niveau constant la quantité globale de déchets ménagers et assimilés collectés par le service public de gestion des déchets, nonobstant la forte dynamique démographique du territoire métropolitain.

L'urgence écologique et climatique, ainsi que l'augmentation importante et régulière des coûts de traitement des déchets ultimes, nécessitent aujourd'hui d'augmenter significativement le niveau d'ambition en matière de réduction des déchets. C'est pourquoi la Métropole de Montpellier lance son 2<sup>ème</sup> PLPDMA avec pour objectif de partager son ambition avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés en les associant au processus d'élaboration et de suivi du programme. Ce programme réglementaire sera l'un des volets opérationnels de la nouvelle stratégie déchets en cours d'élaboration au niveau de la Métropole.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), prévue par la loi, est le lieu de ce partage et de co-construction des actions du futur programme. Structure de consultation et d'échanges, elle doit également donner son avis sur le projet de programme avant son approbation par le Conseil de métropole et sur les bilans annuels réalisés par la collectivité.

L'article R.541-41-24 du Code de l'environnement n'impose pas de composition type de la commission. Il est proposé de l'élargir au maximum afin de produire un programme qui mobilise toutes les énergies en y associant notamment les représentants :

- des communes, du Département et de la Région ;
- de l'Etat ;
- des organismes publics ;
- des organisations professionnelles ;
- des éco-organismes ;
- des associations agréées pour la protection de l'environnement ;
- des associations de consommateurs ;
- des associations de citoyens.

Il est proposé que la commission soit présidée par le Vice-président délégué à la Collecte, au Tri, à la Valorisation des déchets et à la Politique zéro déchet et que son secrétariat soit assuré par la Direction de la Propreté et de la Valorisation des Déchets de Montpellier Méditerranée Métropole. Elle se réunira rapidement pour définir son programme de travail et son mode de fonctionnement sur la base d'un calendriersant à proposer un nouveau programme à l'approbation du Conseil de métropole dans un délai de 6 mois.

**En conséquence, il est proposé au Conseil de Métropole :**

- de prendre acte du lancement de l'élaboration du 2<sup>ème</sup> programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole, de son ambition et de la volonté d'y associer l'ensemble des acteurs concernés ;
- de prendre acte des modalités de composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi ;
- d'autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 81 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le 25/09/20

Pour extrait conforme,

**Monsieur Le Président**

**Signé.**

**Michaël DELAFOSSE**

Publiée le : 25 septembre 2020

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

034-243400017-20200915-142014-DE-1-1

Acte Certifié exécutoire :

Réception en Préfecture : 25/09/20

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

# COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PLPDMA

## RÉUNION DE LANCEMENT

16 Février 2021

### 1. Liste des participant-es

Participant-es				
Prénom-Nom	Structure	Fonction / Service	Acteur	
François Vasquez	3M	VP délégué à la Collecte, au Tri, à la Valorisation des déchets et à la Politique zéro déchet (Président de la CCES)	Elu	Présent
Célia Serrano	3M	Conseillère métropolitaine déléguée à la Sensibilisation à la réduction des déchets et au Bien-être animal	Elu	Présent
Isabelle Touzard	3M	Vice-présidente déléguée à la Transition écologique et solidaire, à la Biodiversité, à l'Énergie, à l'Agroécologie et à l'Alimentation	Elue	En visio
Caroline Charbonnier	Villeneuve-lès-Maguelone	Elue Environnement	Elue	En visio
Joël Vera	Saussan	Maire	Elu	En visio
Graziella Evouna Nguema	Saint Georges D'Orques -	Adjointe cadre de vie	Elue	En visio
Julien Miro	Castelnau-le-Lez	Adjoint à la ville durable	Elu	En visio
Gilles Dutau	Clapiers	Conseiller municipal Protection de la biodiversité Propreté urbaine	Elu	En visio
Thibault Turchet	3M	Prévention et gestion des déchets, eau et assainissement	Collaborateur de Cabinet du Président	Présent
Olivier Merliaud	3M	Département des Services Publics de l'Environnement et des Transports 3M Ville de Montpellier	Directeur général adjoint des services	Présent
Béatrice Noizet	Conseil Départemental de l'Hérault			En visio
Eric Silvant	ACM Habitat		Bailleur social	Présent
Gilles Malaterre	FDI Habitat		Bailleur social	Présent
Hélène Delos	Hérault Logement		Bailleur social	En visio
Thierry Girardey	ICF Habitat		Bailleur social	En visio

Jérôme Siedel	ERILIA		Bailleur social	En visio
Fabrice Guglielmetti	CROUS		Œuvre universitaire	En visio
Alain Iberti	Université		Enseignement supérieur	En visio
Valérie Le Chenadec	Université		Enseignement supérieur	En visio
Patrick Moroy	CMA34		Chambre consulaire	Présent
Bruno Bouterin	CCI Hérault		Chambre consulaire	Présent
Mohamed Afennich	CCI Hérault		Chambre consulaire	Présent
Thomas Deshoulières	ECOLOGIC		Eco-organisme	Présent
Pierre Thomas	CITEO		Eco-organisme	En visio
Michel Marty	FFB		Fédération Professionnelle	En visio
Jean-Pierre Parisi	ENVIE / FEDEREC		Association Fédération Professionnelle	Présent
Bruno Franc	CPIE APIEU		Association	Présent
Luc Monneret	Repair Café Montpellier		Association	Présent
Marie-Laure Oms	Demain C'est Aujourd'hui	Repair Café	Association	Présent
Hervé Diome	EMMAUS		Association	En visio
Diane Delmas	COOPERE 34		Association	En visio
Guy Bersinger	UFC Que Choisir Montpellier		Association	En visio
Stéphanie Bruchet	Montpellier Zéro Déchet		Association	En visio
Sara Asselin	GAMMES		Association	En visio
Augustin Nicoulin	Compostons		Association	En visio
Katia Baumgartner	FNE – Les gardiens de la Gardiole		Association	En visio
Patrick Berger	Montpellier		DPB	En visio
Sarah Parienté	Montpellier		DUVEP	En visio
Olivier Delmas	Cournonterral		Mairie	En visio
Patricia Reeb	3M		Ecolothèque / Culture CBCS	En visio
Mathilde Le Duff	3M		DPVD	Présent
Julien Quintana	3M		DPVD	Présent
Emilie Salles	3M		DTEE	Présent
Elise Cassagnau	3M		DPVD	Présent
Karl Abraham	3M		DPVD	Présent
Jean-David Cadet	3M		DPVD	Présent
Yann Rabusson	3M		DARU	En visio
Bertrand Sautre	3M		DAST	En visio
Florian Cézard	Agatte	Animateur	Agatte (Animateur)	Présent
Dominique Firinga	Decodex	Animatrice		En visio

## 2. Contexte et objectifs de la réunion

Après un premier programme local de prévention des déchets volontaire initié dès 2011, et la mise en place d'actions dont certaines perdurent encore aujourd'hui, la Métropole souhaite renouveler sa démarche en élaborant un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), conformément à l'obligation réglementaire. Il doit permettre d'accompagner la volonté politique forte de « zéro déchet » souhaitée par la nouvelle mandature et vise à faire adopter un plan d'action quinquennal à l'automne 2021.

Le plan d'action vise à atteindre non seulement les objectifs de réduction portés au niveau national et ceux fixés par la région Occitanie (dans le cadre de sa compétence planification et de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – PLPDMA), mais également à favoriser la mise en place des nouvelles réglementations comme celles liées à la feuille de route « Economie Circulaire » et à la loi de Février 2020 « Anti-gaspillage et Economie Circulaire ».

Cette volonté politique affirmée se retrouve également dans d'autres plans ou programmes structurants, tels que le PCAET.

### Les objectifs sont les suivants :

- Valider le rôle et fonctionnement de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
- Partager l'état des lieux et les principaux enjeux
- Inventorier les actions passées et en cours des acteurs présents
- Lister les actions souhaitables, les prioriser et identifier les acteurs à mobiliser
- Le tout, dans la perspective d'identifier les priorités à travailler dans le cadre de groupes de travail.

## 3. Les points abordés

### INTRODUCTION :

François Vasquez précise les articulations que portera le prochain PLPDMA qui vise à réduire l'ensemble des impacts : climatiques, environnementaux et sociaux.

La prévention doit :

- viser le Zéro déchet – des zones expérimentales vont démarrer
- porter sur l'ensemble des étapes qui créent le déchet : depuis la conception, la production, à la distribution et la consommation
- cibler l'administration qui doit être exemplaire, mais aussi le monde économique et le grand public
- être informative, pédagogique et éducative sur le long terme via une forte acculturation aux enjeux, aux nouveaux comportements et aux nouveaux modèles de consommations

### PLANNING DES PROCHAINES ECHEANCES ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION :



La commission se réunira a minima une fois par an pour suivre l'état d'avancement des actions en cours (bilan d'étape) et partager les résultats en toute transparence. Une évaluation précise sera réalisée à l'issue du PLPDMA (6 ans).

3 rôles distincts sont confiés à la commission, centrés sur la prévention à tous les stades du cycle de vie des objets (éco-conception, fabrication et modes de consommation)

- Un rôle de consultation et de suivi
- Un rôle de partage et de diffusion de l'information
- Un appui au programme d'action et à l'évaluation finale

## **LES ENJEUX :**

### **Constat :**

Le PLP volontaire engagé à partir de 2011 a permis de maîtriser le tonnage total de déchets produit sur le territoire (hausse d'à peine 2%) alors que la population a augmenté de quasi 10%.

Cette croissance démographique reste un enjeu majeur pour poursuivre la maîtrise des tonnages.

Ainsi, la prévision du SCoT indique : 537 500 habitants en 2030 (+ 51 000 habitants, + 10 %)

Ce qui signifie qu'à production constante de déchet par habitant (537 kg/an en 2018), c'est 27 300 tonnes en plus.

Pour ne pas augmenter le tonnage total, il faut réduire à 500 kg/an/habitant (soit -37 kg)

3M vise bien sûr à atteindre les objectifs nationaux et régionaux :

Pour les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)  
- 49kg/habitant en 2030 par rapport à 2018, soit conforme aux objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

**Elle porte surtout une ambition supérieure sur les objectifs des ordures ménagères résiduelles (OMr) :**

- 40% d'OMr en 2024 au lieu de 2030 (par rapport au tonnage de 2020), soit une baisse d'environ **110kg/habitant**

### **Les pistes d'actions déjà envisagées :**

Cette réduction sera portée par une amélioration du tri sélectif, du verre et des biodéchets, mais aussi par une réduction nette des déchets via des changements de comportement.

- Plusieurs actions portent déjà cette dynamique ambitieuse : étude sur la tarification incitative, schéma sur les biodéchets, zones pilotes « 0 déchet » sur 10 communes et le quartier des Grisettes, des zones de réemploi en déchèteries, la poursuite des stop pub, des sites de compostage de quartier ou en collectif, lombricomposteurs, poules, etc.
- François Vasquez précise et insiste sur l'importance de mieux capter les flux de déchets valorisables, clé de la réduction des OMr. Elle passe par de la sensibilisation, de l'information, du développement de la connaissance, auprès des enfants notamment, actions qu'il faut continuellement réitérer....
- Ainsi des actions fortes ciblent le public des enfants particulièrement dans les zones pilotes « 0 déchets ». Celia Serrano précise quelques actions : dans les cantines scolaires (lien de la fourche à la fourchette), la sensibilisation durant les temps périscolaires, dans les centres de loisirs, la mise en place de projets spécifiques autour du tri/emballages, un parcours pédagogique autour de l'activité de Demeter...
- Par ailleurs, des approches via des systèmes facilitateurs doivent favoriser le tri, la réparation et le réemploi dans les quartiers, à proximité des habitants, dans les déchetteries, et ce d'autant plus que la politique « 0

déchets » crée de l'emploi non délocalisable. Exemple : 30 emplois d'insertion sur de la réparation d'électroménager en partenariat avec Eco-système, ENVIE et DARTY

- Sur le compostage, 2 nouveaux maitres composteurs vont être embauchés, mais il est nécessaire de constituer également des référents de proximité

#### 4. Principales réactions et échanges avec les participant-es

Différencier les solutions entre habitats collectifs et maisons individuelles, que ce soit pour le compostage ou la collecte, la réparation des objets qui peuvent avoir une 2<sup>e</sup> vie.

Avoir un lieu dédié, en partenariat avec les bailleurs et/ou les communes, à proximité des habitants serait un vrai plus.

Ne pas oublier les bons gestes des « bons gestes » sur les déchets dangereux de type polluants/entretien/toxicité des produits.

Sur les destinations des flux collectés : l'ensemble des tonnages en tri sélectif est traité sur le territoire dans le centre de tri DEMETER. Des tonnages ont été traités à l'extérieur uniquement pendant la période de travaux en 2019.

Cette phase transitoire est maintenant terminée, mais une fois les différents flux traités et séparés à DEMETER, les matériaux peuvent être revendus ou valorisés auprès d'acteurs externes du territoire.

Sur la connaissance des tonnages : les statistiques et tonnages par commune ne sont pas connus car les parcours de collecte traversent plusieurs communes.

La tarification incitative pourra peut-être apporter des données plus précises. Aujourd'hui, seuls les tonnages sur les points d'apport volontaires par communes sont connus.

Impliquer l'ensemble des acteurs, notamment dans les zones pilotes est primordial: la politique des déchets est trop longtemps restée dans un couloir essentiellement autour de la gestion.

C'est par une approche plus transversale et plus globale que les changements pourront se dessiner en travaillant sur toute la chaîne et les lieux de consommation : avec les distributeurs et GMS, avec les restaurateurs, avec les universités, avec les administrations et collectivités, ...

## 5. Synthèse des productions des participant-es (les productions complètes sont détaillées en annexe)

### Principales actions déjà menées par les participant-es :

- Animations, sensibilisation sur la collecte et le réemploi : communication des bailleurs auprès des locataires, mise en place d'espaces réemploi en déchèterie et en immeubles collectifs, animations « prévention », création d'un espace dédié d'insertion pour 2021
- Mise en place et accompagnement au compostage : collectif en lien avec les bailleurs sociaux, ateliers grands publics et scolaires
- Actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la réparation dans les repair cafés du territoire ou d'autres associations
- Sensibilisations et animations pour le grand public : ateliers « Do it yourself » ou zéro déchet, goûters zéro déchet auprès des scolaires, journées de nettoyage citoyen, sensibilisation ou accompagnement sur le gaspillage alimentaire...
- Accompagnement des acteurs économiques et collectivités/administrations sur la restauration responsable ou l'éco-événementiel

### Principales propositions d'actions :

- En lien avec l'habitat social :
  - o Cibler une résidence à problème pour des actions globales d'aménagement et de sensibilisation
  - o Création de mini-ressourceries et d'espaces d'ateliers de réparation
- Prolonger la vie des objets et détourner par des collectes préservantes en porte à porte, la récupération de pièces détachées en déchèterie pour les repair cafés, des ressourceries ou des espaces de mutualisation des objets (location, prêts...) en tiers lieu ou dans des équipements communaux...
- Information du tri « 5 flux » pour et par les filières
- Renforcer les actions existantes de sensibilisation grand public et scolaires, les massifier et en développer de nouvelles : défi famille zéro déchet, sensibilisation auprès des nouveaux arrivants et touristes, création d'une maison zéro déchet, festivals et kermesses zéro déchet...
- Développement de l'éco-responsabilité de la collectivité (procédures internes de Zéro déchet) ou des administrations et acteurs publics comme les universités
- Croiser objectifs Zéro déchet et réduction des gaz à effet de serre en s'articulant avec le PCAET
- Massification du compostage collectif, y compris en cité universitaire
- Développer la visibilité du zéro déchet chez les commerçants (sensibilisation, macarons zéro déchet...)

### Acteurs à mobiliser pour les groupes de travail (seules les propositions d'acteurs n'étant pas déjà invités à la CCES sont reprises ici) :

- Les compagnons Bâtisseurs
- Les acteurs du réemploi
- Des citoyens pour identifier les freins et les leviers au quotidien – approche design
- Associations des jardins familiaux et les maisons des jeunes
- La chaire UNESCO « Alimentation du monde » et « Institut de l'eau »
- Les centres de recherche universitaires montpelliérains associés à ces thématiques pour faire le lien entre recherche et développement



## ANNEXES – DONNEES COMPLETES

- **FDI HABITAT** : Communication en interne et auprès des locataires sur le problème de la collecte
- **ECOLOGIC** :
  - informations et conseils sur le site [www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com) et [www.e-repartition.eco](http://www.e-repartition.eco) et [www.e-dechet.com](http://www.e-dechet.com)
  - partenariats avec ESS (ressourceries)
  - Collecteurs 5 flux pour PME
  - Collecte de D3E dans les déchetteries par EMMAUS Saint Aunès et détournement de 89 tonnes en réparation et réemploi en 2020
- Aménagement de zones de réemploi dans les déchetteries
- **ACM HABITAT** :
  - Compostage collectif
  - Local de réemploi
  - Animation « prévention » avec des partenaires associatifs
- **3M/DTEE/PCAET** : Travaux avec les différents services pour réaliser des éco-manifestations et traduire l'éco-responsabilité de l'administration dans leurs actions propres
- **DEMAIN, C'EST AUJOURD'HUI** :
  - Actions DIY, « 0 Déchet »
  - Ateliers Repare Café depuis 2016
  - Cyber WCUD – World Clean UpDay
  - WCUD : Nettoyages citoyens
- **REPAIR CAFE MONTPELLIER** :
  - Ateliers de réparation participatifs
  - Mise à disposition de documentation
- **CPIE APIEU** :
  - Ateliers DIY
  - Stand Compostage
  - Evènements éco-responsables
  - Animations prévention pour les enfants : goûters « 0 déchet », gaspillage alimentaire
  - Démarches éco-responsables vers les acteurs économiques et les collectivités
    - « Mon resto responsable » autour du gaspillage alimentaire
    - Ateliers de sensibilisation à l'évènementiel éco-responsable et formation des agents

➔ Actions qui pourraient être mises en place :

- **FDI HABITAT** : Cibler une résidence à problème pour des actions globales (aménagement, information et sensibilisation, manifestations avec les enfants) et améliorer la situation sur le long terme
- **ENVIE MONTPELLIER** : Création d'une entité d'insertion de réparation/réemploi en septembre 2021
- Mise en place de collectes préservantes dans les ramasses en porte-à porte des encombrants
- Information du tri « 5 flux » pour et par les filières
- **ACM HABITAT** :
  - Mise en place de mini-ressourceries, par exemple en pied d'immeubles
  - Espace « atelier de réparation »
- **3M/DTEE/PCAET** :
  - Ecoresponsabilité de l'administration : établir les procédures internes nécessaires liées à la politique « 0 Déchet »
  - Dans le cadre du PCAET, créer une couverture territoriale où les acteurs peuvent s'engager sur des objectifs de baisse des GES en lien avec la politique « 0 déchet »
- **DEMAIN, C'EST AUJOURD'HUI** : poursuivre les actions et les déployer davantage :
  - DIY, « 0 Déchet »
  - Ateliers Repare Café
  - Cyber WCUD – World Clean UpDay
  - WCUD : Nettoyages citoyens
  - Sensibiliser des zones commerciales au « 0 Plastique » et au tri
  - Déployer la sensibilisation à ces actions dans les écoles, les recycleries, ...
  - Créer des mobiliers urbains de tri
  - Développer les composteurs
  - Création de maison « 0 déchet » qui sensibilise et déploie toutes ces actions
- **REPAIR CAFE MONTPELLIER** :
  - Remontée d'info sur la réparabilité
  - Récupération de pièces détachées en déchetterie
- **Autres propositions** :
  - Crous - Hébergement : référents tri par cité, composteurs collectifs, supermarchés sans argent, jardins partagés, actions de sensibilisation
  - Crous - Restauration : Réduction des tarifs concernant les boissons chaudes en cas d'utilisation de contenants réutilisables ; vente de mug et gourdes réutilisables à prix coutant ; actions de sensibilisation
  - A destination de la communauté universitaire : guide des écogestes, zon ; installation de composteurs à côtés de jardin partagés... et ce de tri sur les différents sites ; suivi de la gestion des déchets dans le cadre du label DDRS ; actions de sensibilisation; action campus zéro mégo ; atelier de réparation mobile de vélo; ouverture d'une épicerie solidaire ; accueil dans les braderies du Secours Populaire

- le centre de ressource de l'écolothèque et de l'éducation nationale diffuse via le site web de l'écolothèque des supports pédagogiques de sensibilisation
- l'écolothèque sensibilise les enfant et propose des ateliers aux animateurs dans le cadre d'écométropole
- Montpellier « Zéro Déchet » :
  - interventions dans les écoles / collèges..
  - stop pub
  - macarons ZD chez les commerçants
  - Conférences / retours d'expériences..
  - en projet : Défis Familles Zd
- Sensibilisation aux déchets ménager/composteurs/jardins partagés
- Premier marché zéro déchet de Montpellier : marché paysan des Aubes
- Lancement « zéro déchet » : organiser une course avec les différents acteurs du logements !!!
- Sensibilisation régulière de nos clients locataires avec les flyers de la métropole et les notes ERILIA
- Journée de ramassage des déchets +Information + Film documentaire et expo
- Sensibilisation à la réduction des plastiques (actions dans les écoles)
- Associations de C34: mise en place d'actions de sensibilisation auprès des salariés d'entreprises
- Sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire, vestimentaire (récupération, transformation, fabrication d'éponges). Ateliers parents/enfants : en lien avec l'Association DSD+ Production de mini-films sur les ateliers de cuisine des restes

## Les thématiques de groupe de travail :

- **ECOLOGIC** : Collecte préservante des encombrants
- **ACM HABITAT** :
  - Réduction des encombrants par le réemploi et la collecte préservante
  - Déploiement d'un dispositif de tri au point d'apport volontaire pour optimiser la quantité et qualité dans une optique de réduction des OMr
  - Création d'espaces pédagogiques
- **3M/DTEE/PCAET** : Dans le cadre du suivi et des évaluations des actions : lier les politiques générationnelles aux grands enjeux du territoire : « O déchets », « Réduction des GES »
- **DEMAIN, C'EST AUJOURD'HUI** :
  - création de maisons « 0 déchet »
  - Journée clean challenge/sensibilisation déchets/quartiers
- **CPIE APIEU** :
  - Sensibilisation des jeunes publics scolaires, ACM, centre de loisirs, famille
  - Créer des emplois liés au réemploi et à la réparation
- **LIMITER LES ENCOMBRANTS** : trouver des leviers pour sensibiliser au recyclage durable

- **Service coordination biodiversité et culture scientifique / ecolothèque** : création d'une plateforme web ludo- éducative pour mutualiser les jeux, quizz, vidéos du territoire à destination du grand public (enfants, familles, éducateurs au sens large)
- **Autres propositions :**
  - Alimentation durable : intégrer l'eau en tant que ressource
  - Revaloriser l'utilité du container orange (pour effacer un mauvais souvenir de gestion de ce container) et son nouveau mode de ramassage
  - Accueil des nouveaux arrivants et des visiteurs pour faire connaître le "Zéro déchet et ses pratiques" sur le territoire 3M, dont les informations et sensibilisation aux gestes de tri et collecte pour les nouveaux locataires avec distribution systématique stop pub et mémo du tri
  - Créer des zones dans les quartiers (dans les maisons pour tous ?) de prêts / locations de matériel aux habitants (mutualisation d'outils, d'appareils ...)
  - Mise en place d'une ressourcerie au sein d'un tiers lieu
  - 1er festival du « 0 Déchet » (et de la transition écologique) de Montpellier
  - Kermesse ZD rassemblant plusieurs écoles en fin d'année scolaire
  - Tendre vers des éco-manifestations dans les manifestations commerciales de la Ville (ex : Estivales/hivernales...)
  - Mise en place du tri dans les halles de Montpellier
  - Sensibilisation sur la politique « zéro déchet » et mise en place d'ateliers pour les étudiants pour travailler sur le « zéro déchet » au sein des campus ; solutions spécifiques aux étudiants
  - Intégrer davantage les QPV
  - Accompagner les collectivités pour l'appropriation des enjeux par les citoyens

## Les acteurs à mobiliser pour les groupes de travail :

- Equipe de FDI Habitat et Association locative
- Eco-organismes
- ENVIE / EMMAUS
- Ressourceries/recycleries
- ERCA INITIATIVES RESSOURCERIES 34
- Les compagnons Bâisseurs
- CLCV
- Les réseaux d'éducation à l'environnement
- Les acteurs du réemploi
- Associations à l'éducation à l'environnement
- Directions 3M
- Des citoyens pour identifier les freins et les leviers au quotidien – approche design
- Intégrer les associations des jardins familiaux et les maisons des jeunes
- La chaire UNESCO « Alimentation du monde » et « Institut de l'eau »
- Les centres de recherche montpelliérains associés à ces thématiques = faire le lien entre recherche et développement

# ATELIER COMPOSTAGE N°1

ELABORATION DU PLPDMA

Jeudi 17 juin 2021

## 1. Liste des participant-es

Participant-es			
Prénom-Nom	Structure	Attentes	Remarques
Jean-Luc Savy	Maire de Juvignac	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les citoyens et produire du compost avec une valorisation sur les sols dans la ville et chez eux</li> <li>- Nouer des partenariats associatifs pour mettre en place le compostage et les valorisations locales</li> </ul>	
Graziella Evouna Nguema	Adjointe Environnement Ecologie Saint Georges d'Orques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attentes sur le compostage collectif</li> <li>- Attentes pour recruter des bénévoles qui participent</li> <li>- Obtenir une qualité de compost sans plastique</li> </ul>	- Un composteur mis en place dans les services techniques dans le précédent mandat, avec de très bons résultats
Caroline Charbonnier	Elue Environnement Villeneuve-lès- Maguelone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des problèmes de mise en place dans le compostage collectif</li> <li>- Trouver des solutions et des réponses face aux gênes perçues (notamment avec la poubelle orange)</li> <li>- Attentes sur des points techniques comme : Les excréments d'origine animale vont-ils dans le compost collectif ?</li> </ul>	- La mise en place d'un compost avec les services techniques ont soulevé de nombreux freins
Augustin Nicoulin	Co-directeur Association Compostons	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du travail de sensibilisation avec 3M</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertise de suivi du compostage collectif (3 ans d'expérience) et membre du Réseau Compost Occitanie (Sources et partage d'informations, de formation)</li> <li>- Installation d'un composteur collectif au parc Clémenceau</li> <li>- 10 installations prévues à l'ouest de 3M</li> </ul>



Alain Del Vecchio	Association Les semeurs de jardins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attentes sur une qualité du produit fini à l'issue du compostage</li> <li>- Identifier les utilisations du produit fini issu du compostage</li> <li>- Formation au compostage et réflexion globale sur la valorisation biodéchets et déchets verts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action à lier fortement à la lutte sur le gaspillage alimentaire</li> <li>- Et à la formation de jardinier (jardins partagés/association) pour intégrer les amendements des sols aux compostages collectifs</li> </ul>
Jean Koechlin	Adjoint à la ville durable Castelnau-le-Lez	<p>Historique : De nombreux composteurs dans la ville depuis longtemps. Ramasse de la poubelle orange, quels volumes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Problématique sur les immeubles et travail sur les différentes catégories d'habitat</li> <li>- Associations existantes, mais attentes sur les conventionnements (travail réglementaire et juridique) pour permettre une plus grande valorisation des composts et permettre de nouvelles valorisations</li> <li>- Acceptabilité du coût des déchets alors que les personnes font moins de déchets. Point important à considérer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Broyage et compostage des services techniques</li> </ul>
Thibault Turchet	Collaborateur de cabinet - 3M		
Julien Quintana	Chargé de prévention et de valorisation des biodéchets - 3M		
Elise Cassagnau	Chargée de prévention déchets - 3M		
Florian Cézard	Animateur Agatte		
Dominique Firinga	Animatrice Décodex		

## 2. Contexte et objectifs de la réunion

La thématique du compostage est particulièrement importante parce qu'elle fait partie des solutions à mettre en place dans le cadre du tri des biodéchets pour les sortir de la poubelle grise.

Une étude réalisée par un bureau d'étude est en cours dans le cadre de la généralisation de ce tri.

28 000 composteurs en plastique recyclé ont déjà été distribués depuis plusieurs années, mais cette pratique doit être largement massifiée.

Pour cela :

- Une subvention de 40€/foyer vient d'être décidée pour permettre à chacun de choisir le composteur en bois (modèle) qui lui convient ;
- 2 nouveaux maîtres composteurs sont en cours de recrutement ;
- 18 nouveaux composteurs de quartier vont être installés ;
- Un budget de 500 000€ vient d'être obtenu suite à un appel à projet où 3M est retenu, qui permet d'envisager de nombreuses actions sur les biodéchets et déchets verts ;
- Des outils de sensibilisation sont en cours de préparation : une guide et des vidéo didactiques de 3 à 4 minutes seront disponibles à partir de septembre ;
- Une zone pilote avec l'association Compostons vient de démarrer.

L'objectif est de faire composer tous les acteurs et la méthode vise à commencer avec des choses simples, pour obtenir des résultats positifs, puis progressivement, complexifier les pratiques. Le compostage est un axe fort du projet de territoire et il est prévu d'avoir des relais dans les mairies, les associations...

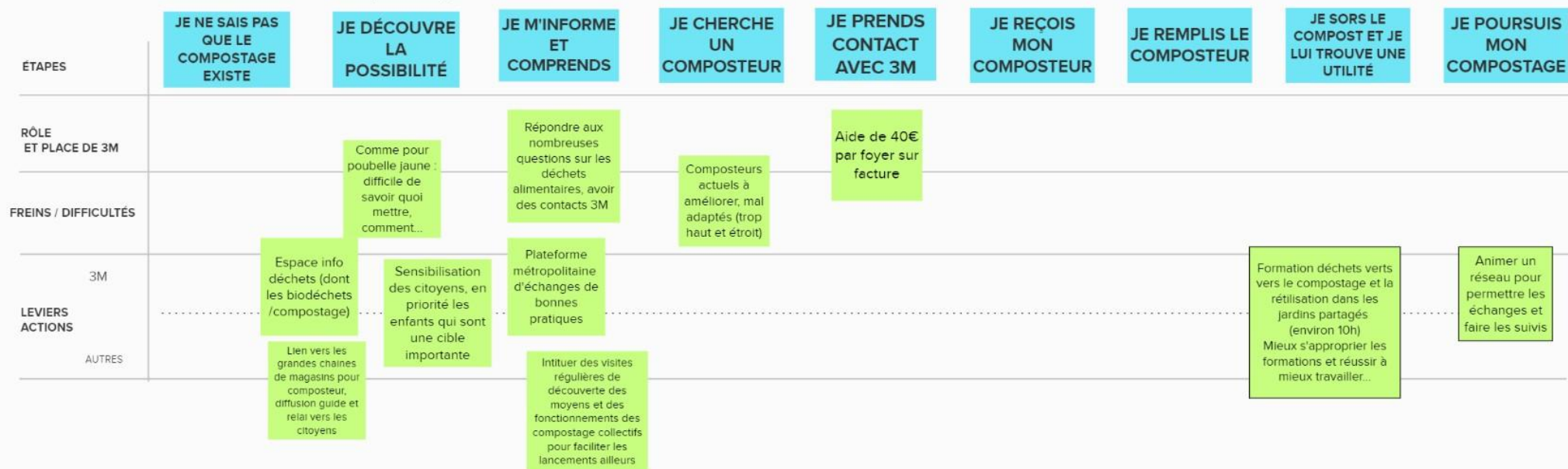
De mettre des moyens pour aller plus loin et que les résultats soient visibles. Il faudrait passer de 100 à 200 sites pour avoir un impact sur la gestion.

## 3. Les points abordés et les idées émises

Les différents échanges, remarques et suggestions ont été notés en direct sur Mural.

Vous retrouvez ci-après l'ensemble des éléments, base de nos réflexions pour l'atelier suivant :

## Parcours utilisateurs du compostage individuel





## Parcours utilisateurs du compostage collectif

ÉTAPES	JE NE SAIS PAS QUE LE COMPOSTAGE COLLECTIF EXISTE	JE DÉCOUVRE LA POSSIBILITÉ	JE M'INFORME ET COMPRENDS	JE FAIS VALIDER PAR MA COPRO / J'IMPLIQUE MES LOCATAIRES	JE CHERCHE UN COMPOSTEUR	JE PRENDS CONTACT AVEC 3M	JE REÇOIS MON COMPOSTEUR	JE REMPLIS LE COMPOSTEUR	JE SORS LE COMPOST ET JE LUI TROUVE UNE UTILITÉ	JE POURSUIS MON COMPOSTAGE	
RÔLE ET PLACE DE 3M			Aide au financement du compostage 40€, seulement pour résidence? Ou mutualisation des aides par locataire pour financer un gros composteur -> trouver d'autres modalités pour les résidences		Projets de réunions avec syndic privés (lien avec TI)				Limite du compost pour du non alimentaire		
FREINS / DIFFICULTÉS	Besoin de passer à 200 ou plus sites pour un impact : multiplication des freins, abandons, et besoin en suivi	Commencer par les élus qui sont des relais, notamment sur compostage collectif		Semeurs de jardin: travail d'échanges avec syndic et bailleurs pour développer, demande grande des habitants			Mobilisation sur les compostages: vivier chez les parents, attentes de moments de convivialité, reconnaissance politique, interviews récompenses ?	Compost mis à dispo des usagers mais parfois plus de productions que besoins	Frein de la norme pour le compost et du coût du contrôle	Convention reprise par certaines communes	2 sites en difficultés de bénévoles : notamment gnisettes sans asso
LEVIERS ACTIONS	Exemple des communes comme Vendargues, St Drezerzy qui prennent en main / gèrent / suivent	Institutionnaliser des visites de sites collectifs, urbain et périurbain	250 composteurs de résidences à ce jour	Semeurs de jardin : capacité de demander si opportunité financière pour acteurs de l'entretien d'utiliser tontes et matières sèches plutôt que de les évacuer		Nécessité de préparer et organiser en amont (référénts, formation...)	Croiser fichiers DPB pour identifier élagueurs	Sensibiliser élagueurs et syndic à broyer et laisser sur place pour composteurs	Création de lien entre les autres composteurs (service technique, déchets verts) pour trouver des exutoires et respecter les contraintes réglementaires	Garde fou sur les usages du compost (parallèle avec eau non potable qui limite les types de consommation)	Utilisation du compost lors de l'entretien du jardin
AUTRES	Visite du compostage collectif de Malbosc avec distribution aux habitants	Compostage des déchets verts par les services techniques avec outils de broyage	<b>Formation aux acteurs qui broient, et compostent</b>	Volume Compostage collectif = touche beaucoup de monde	Référént = prestataire qui s'occupe du Jardin autour de l'immeuble ?						



## AUTRES REMARQUES

Etude des comportements et motivations par INRA des foyers,

Intérêt pour le faire sur bénévoles référents et analyser leur motivation

Comment mobiliser les référents sur un temps long si on veut que ça marche bien et que la massification soit possible!!

Question globale sur le niveau de service et les modèles économiques!

Formation et informations des élus sur les coûts/services des déchets pour pouvoir répondre aux questions des habitants

Mesure des impacts?  
Oui si sur de nombreux sites Suivi des impacts par caractérisations des OMr sur plusieurs années

Quels indicateurs de suivi:  
- propre aux actions ?  
- généraux ?

## ATELIER COMPOSTAGE N°2

ELABORATION DU PLPDMA

Lundi 28 mai 2021

### 1. Liste des participant-es

Prénom-Nom	Structure
Graziella Evouna Nguema	Adjointe Environnement Ecologie Saint Georges d'Orques
Caroline Charbonnier	Elue Environnement Villeneuve-lès-Maguelone
Augustin Nicoulin	Co-directeur Association Compostons
Alain Del Vecchio	Association Les semeurs de jardins
Emilie Salles	PCAET - 3M
Thibault Turchet	Collaborateur de cabinet - 3M
Elise Cassagnau	Chargée de prévention déchets - 3M
Florian Cézard	Animateur Agatte
Dominique Firinga	Animatrice Décodex

### 2. Contexte et objectifs de la réunion

La première réunion a permis d'échanger autour des parcours compostage, pour des habitats individuels ou collectifs.

A l'issue de ce premier atelier, plusieurs axes ont émergé et nécessitent d'être approfondis :

- Comment mobiliser et sensibiliser toujours plus les foyers à composter, en habitat individuel ET collectif ?
- Comment réussir un compostage techniquement ?
- Où et comment valoriser le compost obtenu ?
- Comment pérenniser la pratique dans le temps ?

### 3. Les points abordés et les idées émises

#### Mobilisation et sensibilisation des foyers / copro

#### IDÉES / LEVIERS

Lien vers les grandes chaînes de magasins pour composteur, diffusion guide et relai vers les citoyens  
FAIRE CONNAITRE

Identifier une modalité d'aide aux composteurs pour les copro

Projets de réunions avec syndic privés (lien avec TI)

Institutionnaliser des visites de sites collectifs, urbain et périurbain, comme à Malbosc

Comment passer de la volonté politique par la prise en main par les citoyens, et pas seulement par les services techniques?

Animer un réseau pour permettre les échanges et faire les suivis

Plateforme métropolitaine d'échanges de bonnes pratiques

Espace info déchets (dont les biodéchets /compostage)

Imaginer une cartographie en "compostage" comme pour les PAV pour trouver la placette la plus proche d'eux+  
Liste des référents  
+  
Date des réunions/ formations



## QUI, COMMENT, OÙ ?

<p>Courrier vers les jardinerie pour les mobiliser + informations sur le guide à venir Ils seront point de dépôt du guide</p> <p>GSM de bricolage? Nature et découvertes</p> <p>Animation par groupe Facebook: - faire le lien pour apprendre/échanger - Collectivité suivie sur Facebook? - pratique et efficace - qui gère le groupe</p>	<p>Les élagueurs sont des relais pertinents pour sensibiliser les résidences au compostage. Inversement les résidences qui mettent composteurs peuvent inscrire clause de broyat dans leur marché</p> <p>Qu'en pensent les acteurs ?</p> <p>Mobiliser et utiliser des associations existantes : par de la communication, par les réseaux des élus, adapter en fonction de la situation <b>ELEMENTS CLE:</b> avoir des référents que ça parte des citoyens ou élus</p> <p>Actions de formation spécifiques sur la thématique du compostage pour personnel du guichet</p> <p>Modalités un peu cadré, mais autre organisation possible - cf Grand besançon, ou Grand Toulouse - ça devient un vrai marché/process composteur collectif avec un accompagnement. Passe par un prestataire La discussion est possible, autre délibération ou évolution?</p> <p>Scéance de formation à rythme régulier pour une visite guidée autour d'un site de compostage collectif, par exemple sur Malbosc.  Pour tamisage, choix de date 2 à 3 semaines à l'avance pour le tamisage  À indiquer sur la potentielle carte des sites sur 3M : contacts et dates de visite</p>	<p>Réflexion autour du guichet unique de la métropole dans les plus petites communes pour intégrer les messages autour du compostage (50% des venues en lien avec déchets)</p> <p>Procéder à des actions préalables /processus de préparation pour se donner toutes les chances que ça fonctionne</p> <p>Mettre en place des composteurs « pilotes » pour montrer à quoi ça ressemble à proximité des guichets, ou faire lien avec les sites collectifs existants à proximité et des visites prévues</p> <p>Les prix des grands composteurs ne sont pas très différents que plusieurs bacs Le dimensionnement des bacs est important/ les solutions sont à intégrer pour avoir un bon fonctionnement</p> <p>Plutôt améliorer le dispositif existant, composteur à faire évoluer + accompagnement par un éco-messenger Qui reçoit les demandes et les gère? Séparation entre gestion matériel et accompagnement?</p> <p>Un travail fait par Julien Quintana sur les évolutions de matériel (type culbuto)</p>
<p>A mettre en parallèle avec une vraie plateforme lus large sur les valorisations déchets... Site Citoyen éco-responsable? Il y a des spécialistes sur 3M</p>	<p>Accueil des nouveaux habitants, stand spécial Déchet</p>	<p>2 maitres composteurs vont être recrutés en septembre, en dédier un au collectif/pied d'immeuble ?</p>



## Réussir le compostage techniquement

### IDÉES / LEVIERS

Améliorer l'appropriation des formations compostages déchets verts en jardin partagé

Ateliers / visites des communes dont les services techniques broient et compostent

Travail de Formation/ sensibilisation des services technique entre 3M et les services métropolitains et accompagner les changement de pratiques arrivent progressivement

Ajout des déchets verts secs est nécessaire  
Trouver des gisements de broyats via des zones/ terrain de stockage (paysagistes) et récupérer pour les jardins et les composteurs d'immeuble

Sensibiliser élagueurs et syndic à broyer et laisser sur place pour composteurs : opportunité financière ?

Croiser fichiers DPB pour identifier élagueurs

### QUI, COMMENT, OÙ ?

Travail de formation sur les jardins partagés.  
Attention à mobiliser les acteurs en amont!  
Que l'intérêt soit établi en amont

Les acteurs se rencontrent lors des formations qui "tourment" dans les jardins et amènent les acteurs à se rencontrer/échanger

Poursuite du groupe de travail sur les différents process/solutions sur les déchets verts (dépôt de broyats, élagueurs) + des formations pour élargir vers le compost

Le dimensionnement des composteurs pour les résidences et obtenir un bon compost, qui répondent aux quantités à gérer

Organisation du dépôt des déchets verts à proximité des résidences qui soient acceptables

Solliciter les acteurs (syndic, paysagistes, etc...) pour les faire participer au groupe de travail (Voir Services Espaces Verts)

Pour les Immeubles, demander aux élagueurs de laisser les broyats au sol en couche fine - quelques tas pour les composteurs

3M investi dans des broyeurs mais questions logistiques / RH pour les faire tourner sur le territoire : opportunité de partenariat associatif ?  
Mise en place en déchèteries ?

Capter et évaluer les gisements pour s'assurer que les déchets verts seront suffisants, sans plastique, plus les process techniques adaptés pour apporter les bons éléments

Elagueurs évacuent les déchets bois le plus souvent ou s'en sert pour eux

Les communes génèrent également les déchets verts, mais des problèmes de mélange avec plastiques...  
+ Séparation des déchets verts au sol des déchets verts issus de coupes et séchés

Liste des paysagistes locaux réalisés + lieux de stockage des déchets verts potentiels (avec Pays de L'or)

Le dépôts du déchets verts en déchetterie représente un coût donc laisser sur place permet d'avoir des gains.  
S'appuyer sur ces aspects pour accélérer pratiques



## Valoriser le compost obtenu

### IDÉES / LEVIERS

Creation de lien entre les autres composteurs (service technique, déchets verts) pour trouver des exutoires et respecter les contraintes réglementaires

Développer des jardins partagés à proximité des points de compost

Objectifs: ne plus amener les plantes en fin de saison vers les déchetteries, mais bien trouver des solutions de compost

### QUI, COMMENT, OÙ ?

Structuration par 3M des lieux d'utilisation du compost pour anticiper les quantités produites par la massification du compostage  
Sur les aspects réglementaires  
Sur les aspects organisationnels  
Sur les aspects de formation

3M peut faciliter la mise en relation entre producteur de compost et lieu de valorisation.  
Les problématiques se posent sur le changement d'échelle

La logique de conception est celle:  
un jardin partagé crée =du compostage à proximité

Conserver la distribution du compost à des usagers pour une utilisation à proximité

Liens entre site de compostage et jardins de proximité, si ce n'est pas le potager, ça peut être les vergers, les plantes aromatiques

Potentiel important d'utilisation des compost par les services techniques des communes pour l'ornemental, avec une marge de production importante pour du compost supplémentaire

Pérenniser la pratique

## IDÉES / LEVIERS

Animation d'un réseau de composteurs pour faciliter les échanges (matériels et immatériels) entre les sites de compostage

Reconnaissance des bénévoles : moments de convivialité, reconnaissance politique, récompenses... ?

Lien étude INRA sur motivations et comportements

## QUI, COMMENT, OÙ ?

Semaine Déchets par 3M permet de démarrer des actions de sensibilisation et de reconnaissance/ animations en s'appuyant sur les élus communaux.  
Surtout sur les quartiers où le compostage n'est pas encore là.  
Les communes sont aussi en première ligne sur ces sujets

Connaitre, identifier et comprendre les attentes / reconnaissance des bénévoles et s'appuyer sur les résultats pour amplifier la stratégie

Reconnaissance des associations: peut passer par des dons de 3M, comme des plantes, l'aide à l'accès d'un broyeur pour réaliser des actions, y compris du broyage pour les particuliers

Deux éléments traditionnels déjà utilisés:  
- reconnaissance et remerciements du travail  
-Acompagnement dans le temps pour être remobilisés via Temps conviviaux, festifs  
-> Trouver d'autres outils

Autres pistes peut être d'utiliser certaines places d'évènements pour remercier...



# ATELIER COMMERCES N°1

ELABORATION DU PLPDMA

Mardi 22 juin 2021

## 1. Liste des participant-es

Participant-es			
Prénom-Nom	Structure	Attentes	Remarques
François Vasquez	Vice-Président délégué à la Collecte, au Tri, à la Valorisation des déchets et à la Politique zéro déchet Président de la CCES		
Bruno Bouterin	CCI Hérault	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la propreté du Centre-ville</li> <li>- Travail de partenariat entre les acteurs et les parties prenantes</li> <li>- Coconstruire une stratégie sur la thématique</li> </ul>	- Mettre en place des actions pragmatiques et concrètes ainsi qu'un calendrier
Mohamed Afennich	Directeur CCI Hérault		
Sadik Farabi	Association des commerçants du quartier Saint Anne		
Virginie Toillon	Association des commerçants du quartier de l'Ancien Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver des solutions pour les déchets des commerçants : cartons, palettes, ...</li> <li>- Tout ce qui est mis au sol le soir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions déjà engagées pour certains commerçants de limitation des poches (démarche boutique ou personnel) notamment pour les indépendants</li> <li>- Très compliqué pour les chaînes franchisées</li> </ul>
Nathalie Quentin	Association des commerçants du quartier Palais de Justice-Place de la Canourgue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser de la communication pour certains publics comme les étudiants, touristes, ...</li> </ul>	Des actions concrètes déjà échangées : double collecte des cartons pour les quantités dans les conteneurs et éviter les déchets sur les sols
Thibault Turchet	Collaborateur de cabinet 3M	Rester focus sur l'évitement des déchets et trouver des idées avec une approche qualitative qui permettent d'embarquer les commerçants dans la prévention des déchets	
Elise Cassagnau	Chargée de prévention Déchets - 3M		
Florian Cézard	Animateur Agatte		
Dominique Firinga	Animatrice Decodex		

## 2. Contexte et objectifs de la réunion

François Vasquez introduit la réunion en donnant les enjeux pour 3M :

- Reconnaître et valoriser les bonnes initiatives et les efforts réalisés
- Faire preuve d'équité lors du mandat et s'assurer que tous les acteurs font ces efforts : bien trier, réviser les chaînes logistiques, ...
- Mettre en place des moyens pour que chacun trouve des solutions : indépendants et franchisés. Embarquer 50% des commerçants dans ces changements, que chacun y trouve son compte : plus de propreté, disparition des déchets au sol...

Ce mandat se caractérise par une volonté politique forte pour changer les comportements, et faire comprendre que chacun des actes a un coût. Pas de contraintes légales ou de sanctions économiques d'ici 2023, mais de la pédagogie pour réorienter les comportements et faire appel à la responsabilisation.

Créer cette nouvelle histoire, le faire savoir, innover et accompagner est bien de l'ordre du politique. Les acteurs qui s'engagent seront reconnus et valorisés, les autres finiront par être sanctionnés.

## 3. Les points abordés et les idées émises

Les différents échanges, remarques et suggestions ont été notés en direct sur Mural. Vous retrouvez ci-après l'ensemble des éléments :

## Parcours commerçant

ÉTAPES	JE DÉMARRE OU JE REPRENDS UN COMMERCE	J'ACHÈTE MES PRODUITS À COMMERCIALISER OU MES CONSUMMABLES	JE TRANSFORME MES PRODUITS	JE FAIS CONNAITRE MES PRODUITS ET MON ACTIVITÉ	JE CONSEILLE ET INTERAGIS AVEC MON CLIENT	JE RÉALISE MA VENTE EN MAGASIN	JE RÉALISE MA VENTE EN LIGNE	JE PRÉPARE MES PRODUITS VENDUS POUR LE TRANSPORT	JE GÈRE LE SERVICE APRÈS- VENTE		
<b>FREINS</b>	Le mode d'emballage des fournisseurs, y compris sur-emballage sont encore imposés. Revoir la chaîne		Pas de récupération des cartons/palettes par les livreurs. Peu de marge de manoeuvre	PSE pour les commerces de bouche	Trouver les bons leviers et donner envie	PLV peuvent être imposés par la marque. Pression effectuée auprès des commerçants, pas de reprise donc jetée. Comment s'en passer? Le réutiliser	Marge de manoeuvre sur le verre: débit de boisson, restauration	Parallèle à faire le numérique durant le confinement/déconfinement? Comment capitaliser? Au 3ème confinement, moins de monde chez les commerçants, problématique sur investissement/retour sur investissement (20%)			
<b>3M</b>	Acteurs clé qui concernent beaucoup de commerces: - alimentaire: oui. - Grosses difficultés pour non-alimentaire car multiplicité de fournisseurs		Intérêt sur maillon de livraison: par exemple plateforme de stock déporté pour une livraison centre ville. Ce pourrait être un bout de la question. Déportation des déchets		Indiquer la possibilité de prendre les palettes par les particuliers. Approche de dons. Le faire savoir et encourager		Aspect réglementation contenant auprès des commerces de bouche: la loi AGEC confirme cette possibilité. Faire prendre conscience de l'intérêt de...				
<b>LEVIERS ACTIONS</b>											
<b>AUTRES</b>	Différentes maturités des commerçants vis à vis de ce sujet		Mutualisation des stocks pourraient permettre d'avoir un levier de négociation sur emballage. Questions évoquées à Toulouse et Lyon		Exemple de Tourcoing: afficher ce que chacun fait et il coche les actions qu'il met en place. Pas de labellisation trop compliqué. Faire savoir et mettre en avant		Suremballage cadeau		Mettre en avant dans Montpellier: mise en valeur des acteurs qui s'engagent. Ex: Glacier "Zéro déchet" Mieux exploiter ce média	Trouver comment identifier les commerçants qui font des efforts et le mettre en valeur. Se donner un cadre clair	Parcours du commerce engagé dans le cadre de l'application "Tourisme "
<b>POUR LE COMMERCE</b>	700 commerçants en centre ville avec des représentants. Comment embarquer tous les commerçants dans la durée?	Stock déporté: partie de la solution: permet de gagner des surfaces de commerce grâce aux gains de stockage sur le site du commerce	Typologie de palettes: consignés, de type Europe	Quid des livraisons des franchisés: est-ce que le stock déporté peut les intéresser? Cette contrainte commence à être présentée comme un axe responsable	CCI/ France Relance: Démarche Commerce démarre: accompagnement des commerces sur tous les sujets environnementaux dont l'énergie. 1400 contacts à réaliser			Recyclage des cartons par commerçants pour envoi en click /collect - petits envois			
<b>INTÉRÊTS / BÉNÉFICES</b>											
<b>POUR LES CLIENTS</b>	Accès au stock de manière rapide et réactive pour le commerçant Indépendant, dépend du type de produits: livraison colissimo	Don des palettes/ cartons: accès difficile pour venir chercher les palettes qui restent souvent la nuit + pb place de stockage		Mettre en avant des solutions qui félicitent/mettent en focus ceux qui sont pionniers		Enrichissement possible avec éléments PLPDMA. Grille nationale en cours de validation.		Emballage réutilisable	Prise de conscience: comment promouvoir collectivement la démarche pour en faire un vrai levier pour le commerçant: en faire un atout supplémentaire. C'est cette mécanique à mettre en oeuvre. Comment on "vend" l'histoire"? Tenir sur la durée		

## ATELIER COMMERCES N°2

ELABORATION DU PLPDMA

Mardi 6 juillet 2021

### 1. Liste des participant-es

Prénom-Nom	Structure
Bruno Bouterin	CCI Hérault
Sadik Farabi	Association des commerçants du quartier Saint Anne
Virginie Toillon	Association des commerçants du quartier de l'Ancien Courrier
Sarah Parienté	Chargée de mission commerces Halles/marchés– Ville de Mtp
Thibault Turchet	Collaborateur de cabinet - 3M
Elise Cassagnau	Chargée de prévention déchets - 3M
Florian Cézard	Animateur Agatte
Dominique Firinga	Animatrice Decodex

### 2. Contexte et objectifs de la réunion

Lors du premier atelier, la CCI a indiqué qu'elle engageait une action importante auprès des commerçants dans le cadre du Plan de Relance. Cette action se traduit par un accompagnement des acteurs pour progresser dans la mise en place d'actions sur différents volets en lien le développement durable.

Cette seconde réunion vise donc à :

- bien cerner les modalités et les objectifs de ces accompagnements
- identifier les liens possibles avec le PLPDMA et les objectif vers le Zéro Déchet (charte)

### 3. Les points abordés et les idées émises



#### Présentation du dispositif CCI

#### Objectifs :

Porté par la CCI et la CMA, 35000 sensibilisations sont à effectuer puis pour les volontaires, un diagnostic sur la maturité DD, écologique et énergétique (pour le département 34: la cible est de 1400 actions à mener, et 150 à 200 diag). Ce dernier vise à :

- Optimiser les modes de fonctionnement (dépenses énergétique,...)
- faciliter la recherche de financement vers l'Ademe si nécessaire
- Construire une démarche de reconnaissance collective ou individuelle

#### Projet de convention avec la CCI

Totalement gratuit pour les commerçants/artisans dans le cadre du plan de relance

10 entreprises ciblées en campagne a minima

Démarrage à partir de sept 21 sur 18 mois

#### Modalités / moyens :

Outil unique au niveau national pour la sensibilisation et le diagnostic

Pas d'infos encore précises sur le diagnostic et sa déclinaison suivant commerces/artisans (des financements par l'Ademe pour la mise en œuvre des actions issues du diag seront possibles)

La question de labellisation arrivera très vite... (label ENVOL, Ecodéfi,...) et pourquoi pas une labellisation collective sur un quartier?

Volet DECHETS TOURISME : chantiers sur lesquels la question déchet se pose (campagne) donc appétence présente, surtout sur haut canton. Un travail est déjà en cours sur acteurs du tourisme, avec une déclinaison par le CFA local dans une formation spécifique DD pour le tourisme. Une formation similaire pour les commerces à terme est possible.

### Proposition CCI :

Une fois dans la démarche, ne pas se contenter du volet DECHET, donc durant l'échange avec le commerçant, il faut aller plus loin sur ces aspects et dépasser le schéma questionnaire en intégrant le schéma territorial. Profiter du déploiement de la démarche pour passer les messages et les changements attendus par 3M (et pas uniquement DECHET, par ex ALEC, cellules commerciales)

et  
Capitaliser sur certaines demandes pour développer de nouvelles actions....

Par exemple des actions également vers les bureaux/services.



### LIENS AVEC LE PLPDMA ET UNE CHARTE

Pour 3M, l'aspect collectif et massifié permettra de mettre en lumière des besoins de service. 3M doit être à l'écoute, en veille à ce qui remontera pour apporter des solutions

Axe sur les déchets alimentaires plus marqué et peut-être plus stratégique à mettre en avant car les marges de progrès sont plus importantes... (ex sets de table!)

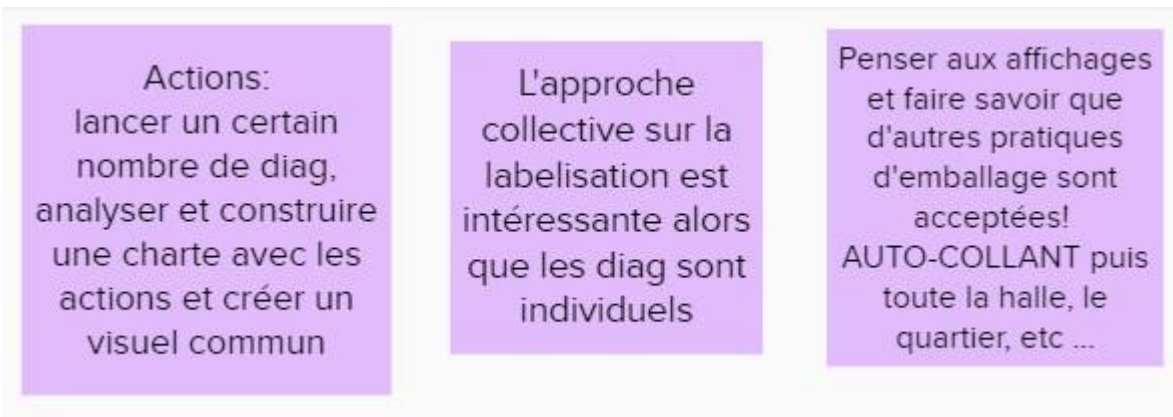
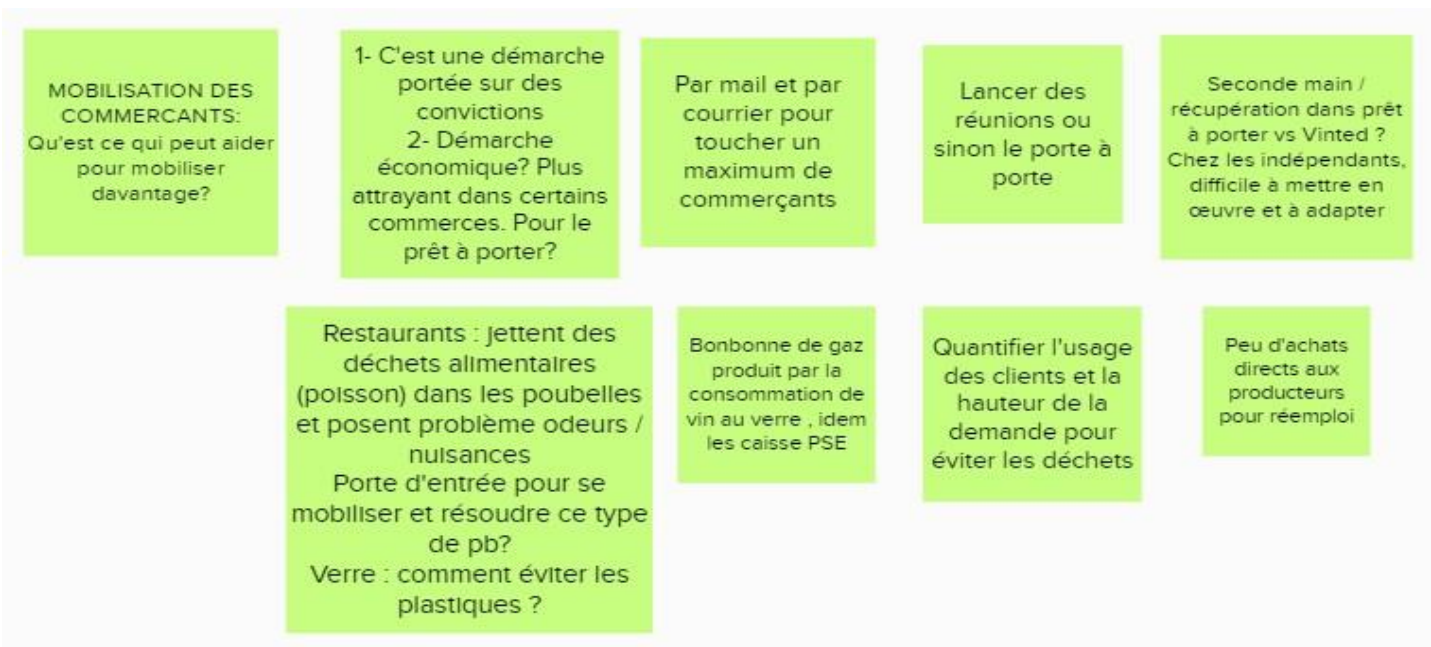
Enquête sur les halles: déchets sur les emballages fournisseurs? Quelles réutilisations des cartons, des cagettes?  
Lieu de stockage très difficile (300 cagettes par jour)  
production des déchets d'emballage entre 3h et 11h

Sarah Pariente:  
zone test sur les halles pour mettre en place de manière concertée la nouvelle façon de trier les déchets

Suite enquête aux halles: la réflexion démarre et tout est à faire!  
Demande des clients permet certains changements



## La mobilisation des commerçants, quels commerçants ? Quelles actions pour lancer une charte ?



# ATELIER ANIMATION ET SENSIBILISATION N°1

ELABORATION DU PLPDMA

Mercredi 23 juin 2021

## 1. Liste des participant-es

Participant-es		
Prénom-Nom	Structure	Attentes
Célia Serrano	Elue Conseillère métropolitaine Déléguée à la Sensibilisation à la réduction des déchets et au Bien-être animal - 3M	
Bruno Franc	APIEU	- Entrée sur les publics les plus éloignés
Audrey Sinté	Animatrice Ressources GAMMES	- Cibler les publics éloignés
Maarten Thiels	Chargé de mission agriculture urbaine et jardins participatifs - 3M	- Publics éloignés - Dans le domaine des Jardins et compostage - Ecoute pour suivre les sujets de prévention/pédagogie
Maylis Akhame	Responsable Propreté HERAULT LOGEMENT	- Trouver de nouvelles méthodes pour travailler avec locataires et tri sélectif, notamment dans les QPV
Diane Delmas	COOPERE 34 Réseau éducation environnement	- Quelles places pour les associations du réseau qui travaille sur la sensibilisation ? Et comment viser le grand public et les personnes éloignés ?
Valérie De Saint Vulry	Directrice adjointe Ecolothèque	- Education à l'environnement = lien avec la nature et avec soi. Suite étude scientifique montre corrélation entre lien du prendre soin de soi et prendre soin de la nature
Frédéric Deschamps	Repair Café Montpellier	- Ateliers ouverts à tous pour réparer et apprendre à réparer. Démarche vertueuse et éducative - Sensibilisation à tous les déchets (pas que biodéchets)
Marion Verhnet	Alternante PCAET - 3M	- Faire le lien entre PCAET et actions de sensibilisation. - Mettre en place de manière positive la TI
Thibault Turchet	Collaborateur du cabinet - 3M	
Elise Cassagnau	Chargée de prévention déchet - 3M	- Attentes et besoins des acteurs pour mener des actions bien définies
Florian Cézard	Animateur Agatte	
Dominique Firinga	Animatrice Decodex	



## 2. Contexte et objectifs de la réunion

Mme Serrano reprend l'une des données clé des objectifs Déchets pour 3M :  
- 40% d'ordures ménagères résiduelles.

Ce résultat sera obtenu en utilisant des leviers déjà identifiés :

- Le tri des déchets alimentaires
- Une approche Zéro Déchet à tous les niveaux, sur la base des 5R (Refuser, Réparer, Réutiliser, Recycler et Rendre à la terre)
- L'éco-exemplarité des collectivités
- Une zone pilote regroupant 10 communes où une communication forte, des outils et de la pédagogie visent à enclencher de nouveaux comportements. Par exemple, un défi ZD pour 34 familles, des actions de prévention sur tous les temps scolaires, périscolaires, et centres de loisir (Goûter Zéro Déchet, compostage, lutte anti-gaspillage), visite du site DEMETER
- Une sensibilisation des agents « guichet unique »
- Une communication engageante via des éco-messagers
- Une charte Eco-Evènements
- Des commandes publiques éco-responsables que ce soit dans le social, le sport, ....

## 3. Les points abordés et les idées émises

Les différents échanges, remarques et suggestions ont été notés en direct sur Mural. Vous retrouvez ci-après l'ensemble des éléments :

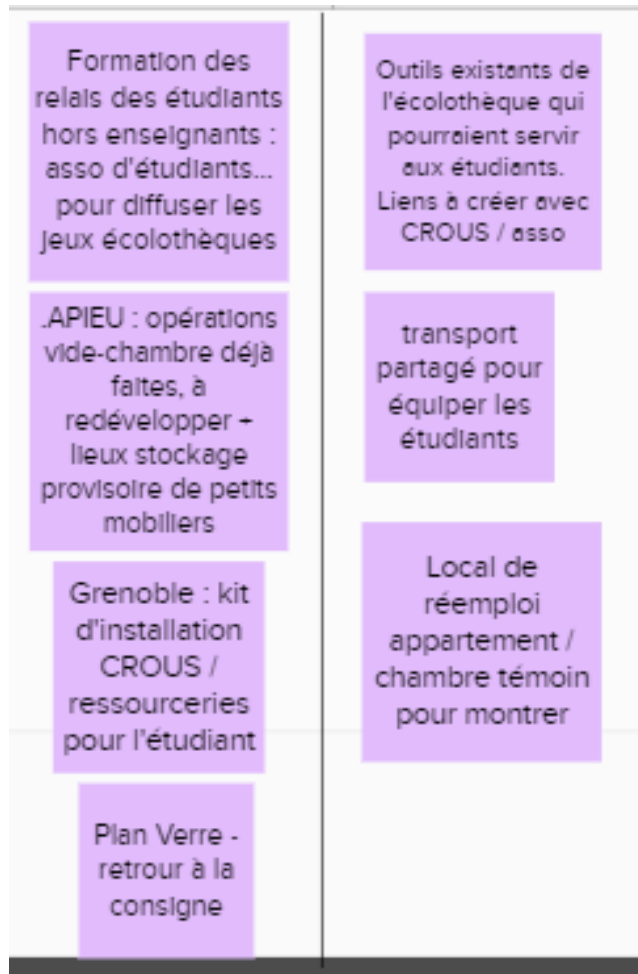
Publics et niveaux de sensibilisation		SCOLAIRES	ÉTUDIANTS	CONSOmmATEURS (lieux de consommation)	
JE SUIS EN LIEN AVEC CE PUBLIC ET...	<b>J'AGIS DÉJÀ ET JE TOUCHE ASSEZ MASSIVEMENT</b>	<p>3M- Ecolethèque: 450 classes par an</p> <p>APIEU: Animations, visites projets longs</p>	<p>Ville de Montpellier: cantines / réduction gaspillage</p> <p>3M: Ateliers Tri des déchets Réduction déchets Gespil alim Compostage</p>	<p>CROUS + associations étudiants + Université : des premières actions à mettre en avant Cible d'actions au sein de l'université ?</p> <p>Institut Agro: Cantine Zéro Déchet</p> <p>Site MUSE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) AUTOUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE</p>	<p>Ville Montpellier: Bénéficiaires des Resto's du Coeur</p> <p>Ressourceries GAMES</p>
	<b>J'AGIS DÉJÀ MAIS IL FAUT VRAIMENT FAIRE PLUS</b>	<p>3M: Démarrage des composteurs liés à la désimper - méabilisation des cours d'écoles</p> <p>Ressourceries GAMES: Ateliers au moment des visites</p>	<p>3M : gouter 0 déchet</p> <p>Hérault Logement : Travail en lien avec les assos et écoles ou équipe sportive scolaire</p>	<p>APIEU: Ateliers DIY Films débat</p> <p>RC Montpellier - école EPF et d'autres projets en cours d'organisation pour 2022</p> <p>COOPERE 34: Projet de sensibilisation avec le CROUS</p>	<p>Jardins partagés et Compost</p> <p>COOPERE 34</p> <p>RC Montpellier</p>
	<b>JE N'AGIS PAS, PEU OU MAL</b>	<p>RC Montpellier: Projet déposé pour le Budget participatif 2 de l'Hérault petits bricoleurs</p>	<p>Hérault Logement Peu de lien avec ce public aujourd'hui</p>	<p>Associations étudiantes ?</p> <p>3M Ecolethèque: outils pédagogiques dédiés possible Lien avec le CROUS</p> <p>Ressourceries GAMES</p>	<p>Ecolethèque</p> <p>Hérault Logement</p> <p>APIEU animation galerie marchande</p>

		LOCATAIRES	USAGERS DE MON SERVICE	TOURISTES
JE SUIS EN LIEN AVEC CE PUBLIC ET...	J'AGIS DÉJÀ ET JE TOUCHE ASSEZ MASSIVEMENT		3M EcoLothèque : compostage + tri + récup sur le domaine	<p>Actions de sensibilisation durant des festivals - actions ponctuelles</p> <p>Démarches débutantes par les associations pour les événements - ECOMANIF</p> <p>Démarches débutantes pour les événements 3M avec des thématiques - ECOMANIF</p>
	J'AGIS DÉJÀ MAIS IL FAUT VRAIMENT FAIRE PLUS	<p>3M: les locataires des jardins familiaux</p> <p>Ressourceries GAMES</p>	<p>3M: communication engageante dans qq habitations collectives</p> <p>COOPERE 34 possibilité de faire des formations via groupe de formateurs/le sensibilisation</p>	<p>Hérault logement : Formations en Interne</p> <p>HL un peu de tri mais pas assez de participants</p> <p>RC Montpellier: Manque de moyens pour faire plus et mieux</p> <p>COOPERE 34 possibilité de faire des formations via groupe de formateurs/la sensibilisation</p> <p>APIEU dans le cadre de programme des partenaires</p> <p>COOPERE 34: travail à faire avec le tourisme - formation / sensibilisation</p>
	JE N'AGIS PAS, PEU OU MAL	<p>Hérault Logement: Clean challenge, Porte à porte, partenariat assos, distribution de flyers, affichage du planning de collecte dans tous les halls</p>	<p>APIEU FJT</p> <p>Resto responsable</p>	<p>Projet de convention avec la SNCF-3M &gt; composteurs en gare, poubelles triflux, sensibilisation</p> <p>Ressourceries GAMES</p> <p>Circuit type pour connaître les commerces "zéro déchets"</p> <p>Accueil Tourisme durable - label ou non, notamment en attendant uniformisation couleur tri</p>

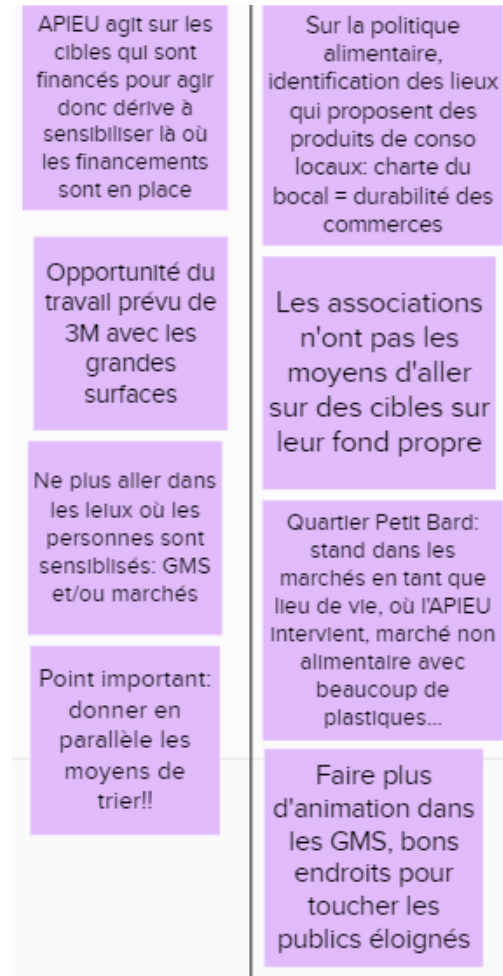
		SALARIÉS / ENTREPRISES	GRAND PUBLIC NON SENSIBILISÉ	AUTRES PUBLICS (À PRÉCISER)
JE SUIS EN LIEN AVEC CE PUBLIC ET...	J'AGIS DÉJÀ ET JE TOUCHE ASSEZ MASSIVEMENT	<p>3M Ambassadeurs dans les équipements culturels</p> <p>Ressourceries GAMES</p> <p>3M : interroger service implantation DDEE (Chahira Benzaoui) quelles actions dans les ZA ?</p>	<p>APIEU : stand Compost</p> <p>Jardins partagés &amp; animations MMV</p>	<p>QPV stand écoresponsable</p> <p>Écolothèque Accueil de loisirs - 120 places</p> <p>Écolothèque ALP/ALSH sur le territoire</p>
	J'AGIS DÉJÀ MAIS IL FAUT VRAIMENT FAIRE PLUS	<p>3M: stickers mon commerce 0 déchet</p> <p>Hérault Logement : Formation en interne</p> <p>Plateforme CYCLOP pour promouvoir l'économie circulaire</p> <p>3M : Sensib politique 0 dechet auprès des agents</p>	<p>Quai de réemploi dans les ressourceries</p> <p>Ressourceries GAMES</p>	<p>3M PCAET : Concertation du public pour les différentes étapes du PCAET</p> <p>3M : en forme de marché pour ateliers Montpellier Main verte: jardinage &amp; comoost</p> <p>APIEU Mon quartier durable : prévention des déchets de manifestations</p> <p>3M : assos de quartier pour compostage - nichoir square J Monnet</p>
	JE N'AGIS PAS, PEU OU MAL	<p>COOPERE 34: possibilité de faire des formations via groupe de formateurs/le sensibilisation</p> <p>3M : -tri dans les équipements -ateliers</p> <p>Hérault Logement : Manque d'agissement en vers les commerces (locataires de nos locaux)</p>	<p>3M Écolothèque comment toucher ceux qui s'en moquent ?</p>	<p>3M Écolothèque - associations de parents d'élèves ?</p>

# PROPOSITIONS

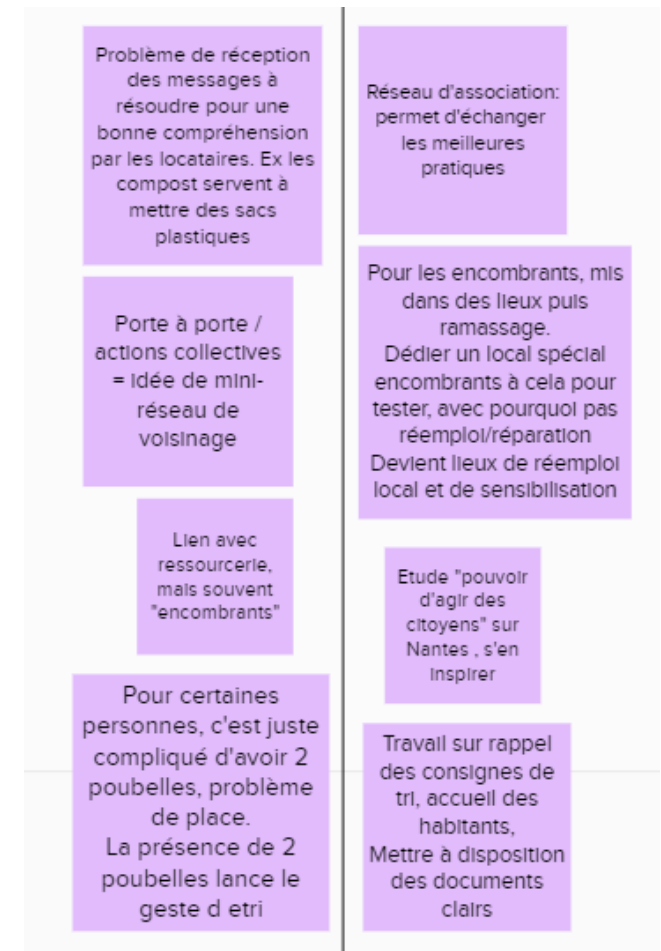
## Pour les étudiants



## Pour les consommateurs, Sur les lieux de consommation



## Pour les locataires



# PROPOSITIONS

## Autres remarques

Aller toujours plus loin dans les connaissances et pratiques de sensibilisation

Des leviers qui donnent du sens! Sortir du concept, par ex compost pour jardin

Sens pour les autres déchets: montrer comment sont valorisés les déchets du territoire- voir le circuit!

Synergie d'actions, interactive et ergonomique pour mieux comprendre, plus communication engageante, réunion publique

Perte sur la dimension de ce que devient le déchet! Support précieux mais quelles actions autres pour toucher les gens! Comment on leur parle?

Lien avec la culture pour montrer, toucher au coeur des gens: théâtre, sketch

Les actions dans les classes ont des impacts sur les connaissances, école du dehors apporte via d'autres media comme le toucher, les sensations, les émotions et se traduisent profondément dans les changements

3M Ecolothèque: avoir des impacts, et aussi des mesures réelles (cadre scientifique) sur les impacts. Etude montre lien entre programme d'éducation en intérieur n'ont quasi pas d'impact. Le plus gros impact: pratique de méditation pleine conscience, favoriser le lien et la connexion à la nature: jardin partagé, végétation, nature!



## ATELIER ANIMATION ET SENSIBILISATION N°2

ELABORATION DU PLPDMA

Mercredi 7 juillet 2021

### 1. Liste des participant-es

Participant-es	
Prénom-Nom	Structure
Célia Serrano	Elue Conseillère métropolitaine Déléguée à la Sensibilisation à la réduction des déchets et au Bien-être animal 3M
Bruno Franc	APIEU
Audrey Sinté	Animatrice Ressources GAMMES
Gilles Malaterre	FDI Habitat
Claire Levacher	Montpellier Zéro Déchet
Sophie Gallezot	Ecolothèque - 3M
Frédéric Deschamps Luc Monneret	Repair Café Montpellier
Marion Verhnet	Alternante PCAET - 3M
Elise Cassagnau	Chargée de prévention déchets - 3M
Florian Cézard	Animateur Agatte
Dominique Firinga	Animatrice Decodex

### 2. Contexte et objectifs de la réunion

Mme Serrano indique les objectifs généraux de la collectivité en matière de déchet pour le mandat dont celui d'une approche Zéro déchet qui doit se concrétiser par une baisse de 40% des ordures ménagères résiduelles. De nombreuses actions déjà en place ont été partagées au premier atelier ; notamment à destination du grand public, des scolaires, des étudiants et des touristes. Cependant, il est apparu que certains publics peuvent être davantage ciblés, via notamment des nouvelles pratiques :

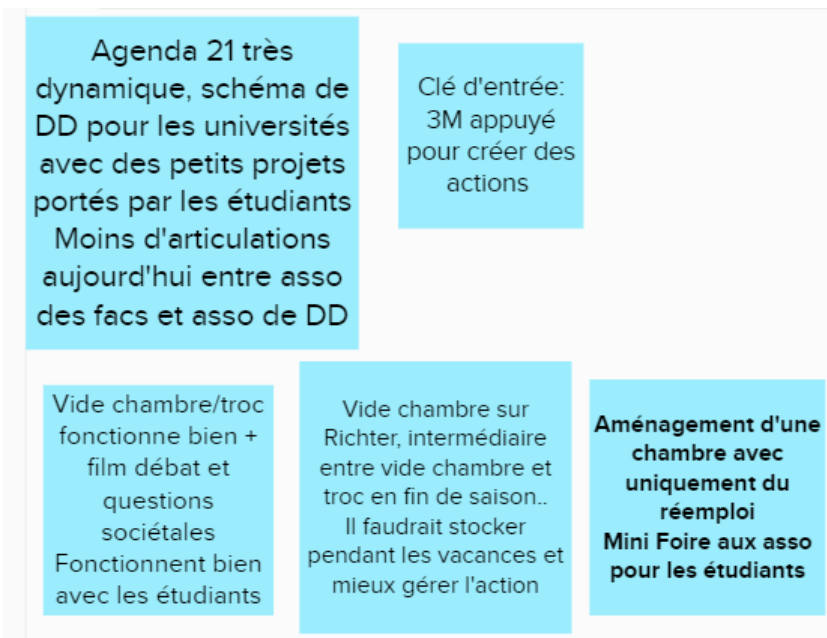
- le public étudiant

- les consommateurs sur les lieux de consommation
- les résidences et les quartiers prioritaires
- les professionnels du tourisme / les touristes

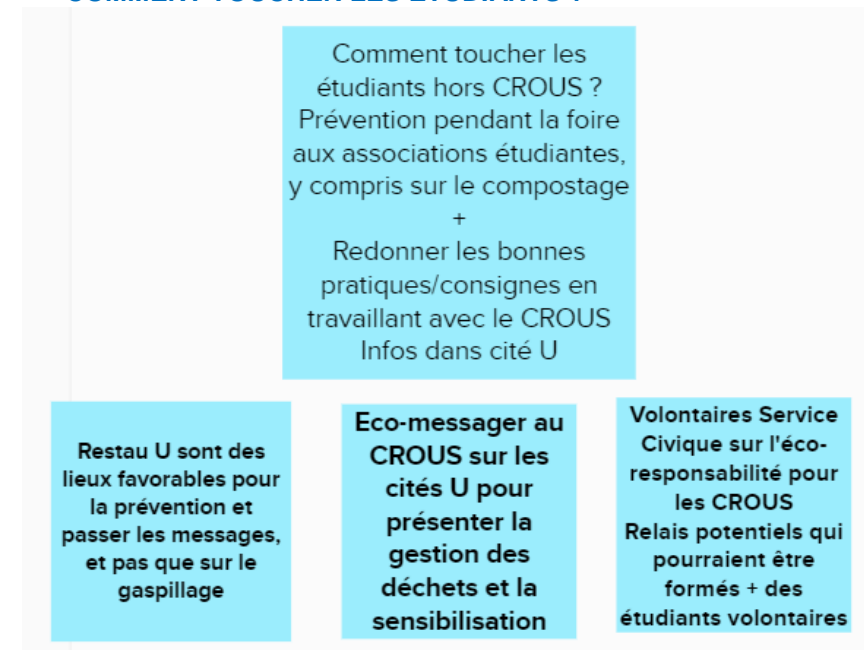
### 3. Les points abordés et les idées émises



#### CE QUI A DEJA ETE FAIT ....



#### COMMENT TOUCHER LES ETUDIANTS ?





**QUELLES ACTIONS  
ET  
QUELLES MODALITES ?**

Multiplier les actions de COOPERE de façon plus large: rencontre avec le CROUS, plus simple que GMS  
Mettre tout le monde (CROUS et ASSO Etudiant) autour de la table et réalliser la gestion de projet

Ecolothèque croise des étudiants via les stages au sein de l'écolothèque, + projets + ouverture médiathèque (ouverts aux animateurs à ce jour) et actions Zéro Déchets

Ateliers DIY sur alimentation mais pas que (demande CROUS) et formations sur éco-responsabilité dans les cursus universitaires sur le modèle perturbateur endocrinien avec Région et ARS (COOPERE)  
Demande des étudiants, envie et pertinence d'économie

Résidence étudiante chez Hérault Habitat donc lien avec le CROUS  
Lien sur la gestion du patrimoine + gestion des déchets + prévention

Outils de l'écolothèque à intégrer dans les démarches: quoi et à qui diffuser!

Acteurs comme vieux biclou (fac de sciences) et Repair Café sont à développer

**Consommateurs et lieux de consommation**  
GMS, marchés non alimentaires...

Les galeries marchandes sont des lieux pour des stands de prévention et de discussions sur la consommation, par exemple sur la mal bouffe

Bénéfices pour le magasin? dans le cadre de leur RSE?

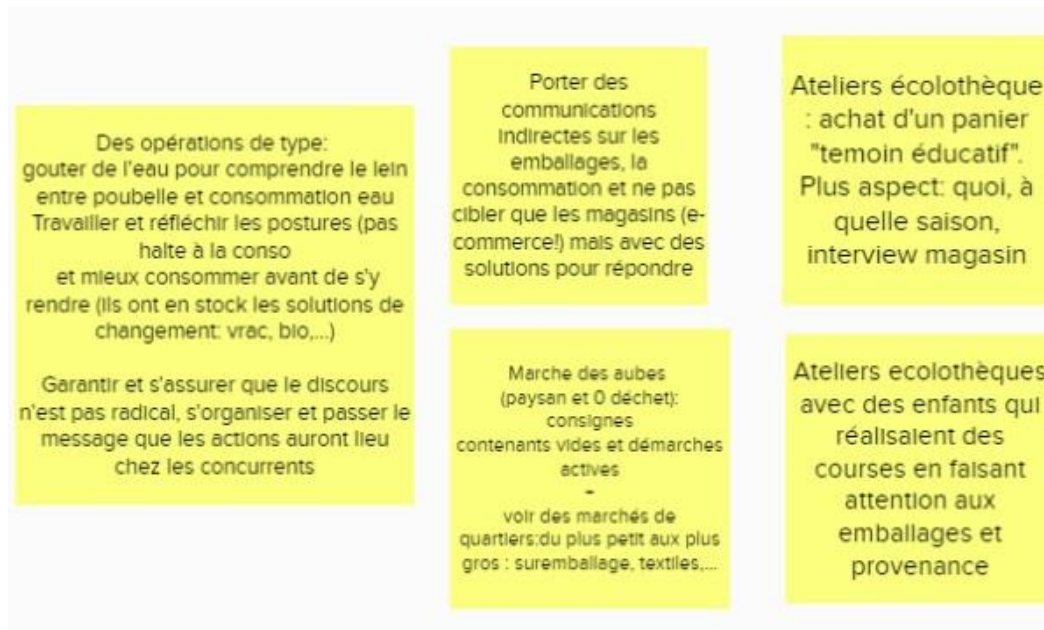
Point de collecte dans les GMS via les éco-organismes, obligations légales des vendeurs  
Refaire le point avec ces GMS

Des premières actions, mais à massifier et l'accès au magasin doit être facilité via 3M notamment

Réinformer les GSM sur leurs obligations légales et faire de la prévention en même temps

GMS doit reprendre les sur-emballages, mais ce n'est pas mis en avant

## QUELS TYPES D' ACTIONS ?



## OPERATION A LA RENTREE / FOIRE ASSOC

Stand 3M réorienté vers les autres assoc liées aux déchets  
A coté ou à proximité  
A suivre en restant en contact  
Relai vers les assoc  
Des ateliers, mais peu de place

**Communiquer sur les actions au sein de 3M (éco-exemplarité)  
Valoriser les actions et donner du sens**

Des stands communs et des stands spécifiques pour mettre en valeur des acteurs.  
Ex: foire des asso

Entrée Transversalité: appartement ok mais aussi les autres thèmes: produits ménagers/ alimentation, transition, type espace info à Alès

Lors des évènements, avoir toujours un stand qui rassemble les acteurs autour du Zéro Déchets et avoir contact avec des publics différents

## Résidences et QPV : réseaux de voisinages ?

### CONSTATS GENRAUX :

3M

Connaissance des points noirs et des quartiers, pas vraiment cartographié et pas par catégorie. Tout le monde doit être sensibilisé mais moyen d'y arriver différent suivant les quartiers: croisement géographique et INSEE

Public peu "approché" sur ces lieux, croiser avec des dynamiques avec animation quartier + prévention des déchets  
Comment toucher ces gens?

Pas qu'approche sur les lieux de vie mais aussi sur les parcours quotidiens

Importance de trouver des référents qui relayent les infos: compostage, sensibilisation, consignes...Impliquer les habitants sur place, réseau de voisinage

Lien et cohérence/ pertinence entre messages "Eau" ou "NRJ" (ALEC) pour les faire se croiser de manière cohérente, ou vers un guichet unique de transition écologique notamment vers les syndic

### LES « PORTES D'ENTREE » POSSIBLES

APIEU présente sur 4 quartiers dans cadre contrat de ville : déchets c'est compliqué, on l'aborde sur écomanif locaux. Exemple familiale des Cévennes, fête de quartier...

Opération porte à porte sur une communication engageante: quartier grisette et 2 communes: changer acte d'achat + réemploi + bons gestes

Action reconduite et qui avait eu de bons résultats

Sur les quartiers, les événements à porter éducatives (ex: olympiades où des stands peuvent être tenus pour passer les messages)

Prendre les contacts, coordination de l'évènement par la maison pour tous avec les asso présentes - cf prendre les liens avec la politique de la ville de 3M

Aussi via les maisons de quartier pour tous, permet d'expliquer au coeur des quartiers, ça touche beaucoup de monde et il y a une bonne communication, donc bons lieux d'échanges  
Pas de présence des écomessagers dans ces lieux

Hérault Habitat, échange avec les locales, mais plutôt économique mais échanges aussi sur la propreté et dégradation...d'où sensibilisation auprès des plus jeunes

Faire des animations auprès des jeunes et faire le lien entre message école et le quotidien mais aussi les adultes pour travailler sur l'organisation au sein du foyer

Volonté de Hérault Habitat de s'associer à des actions innovantes de prévention / propreté / changements des comportements  
Ateliers permet d'apprendre des autres et souhaitent accompagner les démarches au travers de challenges particulier qui permet de faire adhérer le plus grand nombre



Action vers tous les syndicats pour les former/sensibiliser aux docs remis aux locataires et conseil syndical  
Si RI, demande de la précision

Action de personnalisation des poubelles / PAV / et profiter de voir où sont les difficultés sur le tri = état des lieux

Stickers sur PAV avec QR code pour faciliter l'aide aux tris devant les poubelles: réparation, réemploi, tri et affichages stickers sur les poubelles de chaque habitant pour éviter le déchet et promouvoir le réemploi

Action de foyers témoins basée sur le volontariat, bonne maîtrise de ces actions et intégrer dans ces groupes des foyers issus des quartiers (et changer image des bailleurs, pas que gendarme) + résidences privées compliquées = mélange des foyers

Stand éco-responsable prosélique sur les thèmes prévention / tri / propreté en partenariat avec les comités de quartier (gobelets, nettoyage quartier, ...) profiter de l'évènement pour passer les messages

# ATELIER REEMPLOI N°1

ELABORATION DU PLPDMA

Lundi 28 juin 2021

## 1. Liste des participant-es

Participant-es			
Prénom-Nom	Structure	Attentes	Remarques
Frédéric Deschamps	Repair Café Montpellier	- Avoir des informations sur les cibles prioritaires pour développer la réparation car il y a beaucoup de chose à faire	- Un vivier d'une cinquantaine de bricoleurs réuni dans l'association
Corine Olive	GAMMES	- Sensibilisation et réemployer pour les particuliers et les entreprises	
Hervé Diome	EMMAUS	- Pouvoir toucher de nouvelles personnes, notamment pas des collectes en centre-ville, auprès du grand public qui ne connaît pas	
Lisa Oultaf	3M - DDEEI	- Développer le réemploi et l'emploi, projet Economie Circulaire et Fablab - Aller plus loin avec un consortium d'acteurs cibles et des acteurs économiques	
Gilles Dutau	Elu Clapiers	- Faciliter le lien entre le recyclage, et les habitants - Mettre en synergie dans la commune	
Lydie Nemausat	FNE Languedoc Roussillon	- Revenir sur la prévention et la hiérarchie du mode de traitement avec pour cibles les associations du mouvement (protection de la Nature) et les citoyens, ainsi que les commerces	
Eric SILVANT	ACM Habitat	- Faire émerger de nouvelles idées - Apporter une réponse plus efficace sur le dépôt des encombrants auprès des habitants locataires des résidences - Réflexion sur un plan stratégique, notamment via des espaces gardiennés de remploi, à combiner avec des aides à la réparation = apporter du service aux habitants - Utiliser des locaux comme les garages, ou des locaux inoccupés	
Alain Del Vecchio	Association Les Semeurs de jardins Réseau national des jardins partagés	- Relier les quartiers à l'agriculture / agroécologie /semences paysanne /permaculture /zéro déchets - Faire du Réemploi dans les jardins	



Fabienne Philippe	Université Montpellier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gros producteurs de déchets en général</li> <li>- Recherche des solutions de réemploi/recyclage (par ex DEEE) mais aussi pour les palettes, les mobiliers</li> <li>- De nombreuses ressources sont utilisées par l'université et le tri sélectif doit s'imposer</li> </ul>	
Thomas Deshoulières	ECOLOGIC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître ECOLOGIC et ses actions envers les acteurs du réemploi, de l'ESS (Contrat spécifique pour collecte et réemploi et acteurs non ESS)</li> <li>- Travail en cours sur les articles de sport et de loisirs</li> <li>- Loi AGECE : elle met l'accent sup sur le réemploi via :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Fond réemploi (ESS)</li> <li>2- Fond réparation (Usagers= coup de pouce)</li> </ol> </li> </ul>	
Antoine ANDRE	CITEO Occitanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêt pour des sujets comme le réemploi, le vrac, dans le cadre de la Loi AGECE</li> <li>- AMI national et suivi des initiatives locales</li> </ul>	
Viviane RADIER	ENVIE Montpellier <i>Site de production prévue avec une ouverture automne</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte et réparation du gros électroménager</li> <li>- Bien connaître le réseau local du réemploi sur filière EEE et notamment pièces détachées</li> </ul>	Adhérent ECOSYSTEM et partenariat avec DARTY Vente tout public
Thibault Turchet	Collaborateur de cabinet - 3M		
Elise Cassagnau	Chargée de prévention déchets - 3M		
Florian Cézard	Animateur Agatte		
Dominique Firinga	Animatrice Décodex		

## 2. Contexte et objectifs de la réunion

Le réemploi et la réutilisation sont un échelon de la démarche « Zéro Déchet » permettant de réduire le recours à l'incinération, à la décharge et au recyclage lorsque cela est possible. De nombreux acteurs travaillent déjà sur le territoire à cette thématique. Dans le cadre de la concertation du PLPDMA, l'objectif est d'échanger avec eux pour poursuivre le travail et massifier encore davantage en identifiant pour les différentes cibles, de nouveaux gisements de réemploi, des leviers, et des lieux associés où des produits sont à détourner.

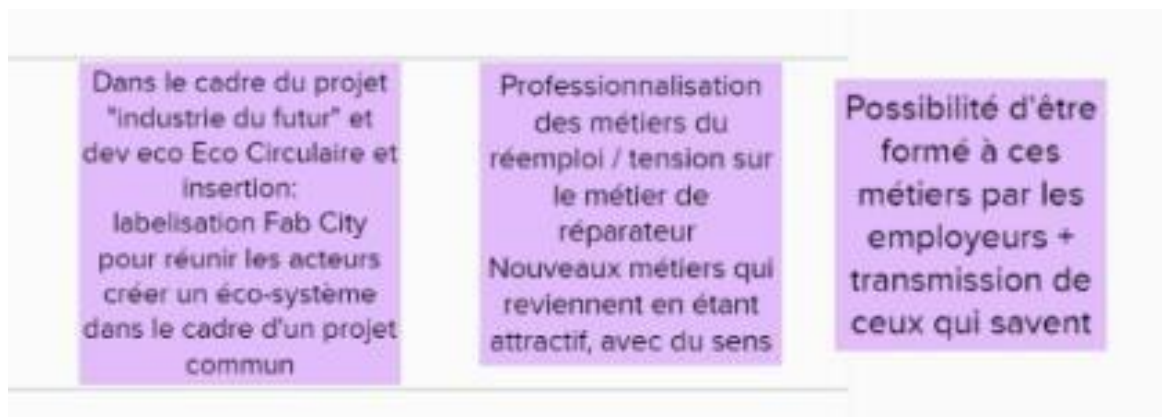
### 3. Les points abordés et les idées émises

Les différents échanges, remarques et suggestions ont été notés en direct sur Mural. Vous retrouvez ci-après l'ensemble des éléments :

CIBLES CLÉES	Grand Public n'ayant pas le réflexe réemploi	Public qui donne à différencier du public qui achète	Habitants / locataires des résidences	Salariés/pro (et université)	Commerces		Acteurs du réemploi, ESS, partenaires (revendeurs, réparateurs...)	
PRODUITS CLÉS, GISEMENTS DE RÉEMPLOI	Collecte Articles de sport et de loisirs qui seront prochainement dans les boutiques de réemploi	Faire l'identification entre ce qui est réemployable directement et les objets qui doivent être réparés pour être réemployer  Besoin de centraliser et stocker les pièces pour réparer 1 objet à partir de 3 autres	ACM Bon accueil du réemploi/ réparation et création de lieux gardiennés pour réparer, revendre Opportunité d'un lien avec Repair Café pour les locataires et le quartier Avoir le bon niveau et la bonne échelle	Des gisements ponctuels à aller chercher: mobiliers ( via les eco-organismes) informatique, ...et des plateformes d'échanges	Reconditionnement des téléphones portables à proximité, même si hors territoire métro: SMART			
TEMPS CLÉS ET LEVIERS ASSOCIÉS	Donner d'autres alternatives à la déchetterie quelle que soit la cible	Faire savoir en permanence de manière globale et avec des cibles identifiées (étudiants / habitants / touristes)	Appli qui met en avant les acteurs locaux et ce qu'ils font, mais uniquement sur le don	Plateforme avec les lieux/acteurs de collecte/réemploi Mettre en avant le microcosme local et les possibilités de valorisation = offre de service global = visibilité	Faire passer le message de l'intérêt et de la valeur des objets qu'ils possèdent	Mise en lien des acteurs du réemploi	Nouvelles démarches de consommation quand on va en ressourcerie, le public évolue petit à petit. Difficile à évaluer comment les a-t-on touché?	Mise en relation et partenariats entre acteurs réparation réemploi  Repar'acteurs portés par la CMA  Associer les acteurs du réemploi dans les marchés de collectes préservantes à venir



**AUTRES POINTS ECHANGES :**





## ATELIER REEMPLOI N°2

ELABORATION DU PLPDMA

Mercredi 7 juillet 2021

### 1. Liste des participant-es

Prénom-Nom	Structure
Frédéric Deschamps	Repair Café Montpellier
Luc Monneret	
Hervé Diome	EMMAUS
Lisa Oultaf	DDEEI – 3m
Katia Baumgartner	Association FNE – Les gardiens de la Gardiole
Mailys Ahkane	Responsable Propreté Hérault Logement
Gilles Dutau	Elu – Mairie de Clapier
Sarah Asselin	Association GAMMES
Viviane Radier	ENVIE Montpellier <i>Site de production ouverture automne</i>
Emilie Salles	PCAET – 3M
Elise Cassagnau	Chargée de prévention Déchets - 3M
Florian Cézard	Animateur Agatte
Dominique Firinga	Animatrice Decodex

### 2. Contexte et objectifs de la réunion

Afin de massifier davantage les pratiques de réemploi, via de nouveaux gisements, de nouveaux leviers et détourner les objets, cette seconde réunion vise à poursuivre les premiers échanges sur :

- L'information et la communication

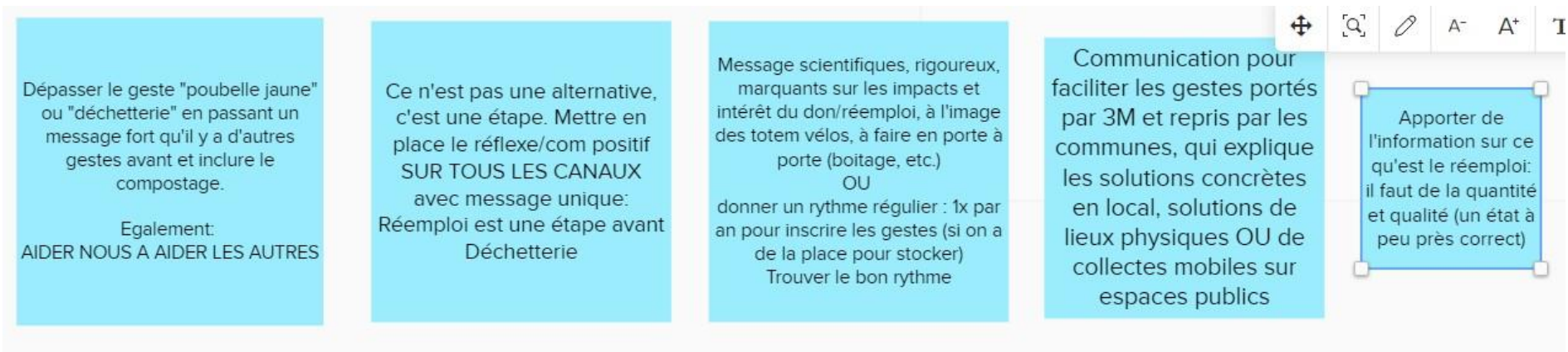
- La capitalisation et la mise en lien des acteurs du réemploi / réparation
- Un zoom sur le public étudiant qui constitue une cible intéressante pour le réemploi.

### 3. Les points abordés et les idées émises

Les différents échanges, remarques et suggestions ont été notés en direct sur Mural. Vous retrouvez ci-après l'ensemble des éléments :

**Information communication :**  
quels canaux,  
quelles méthodes  
innovantes pour  
les encombrants,  
etc.

#### 1- Quels messages ?



The screenshot shows a Mural board with five sticky notes and a toolbar. The toolbar includes icons for zooming in (+), zooming out (-), erasing (eraser), and text formatting (A-, A+, I).

**Sticky Note 1:**  
Dépasser le geste "poubelle jaune" ou "déchetterie" en passant un message fort qu'il y a d'autres gestes avant et inclure le compostage.  
  
Egalement:  
AIDER NOUS A AIDER LES AUTRES

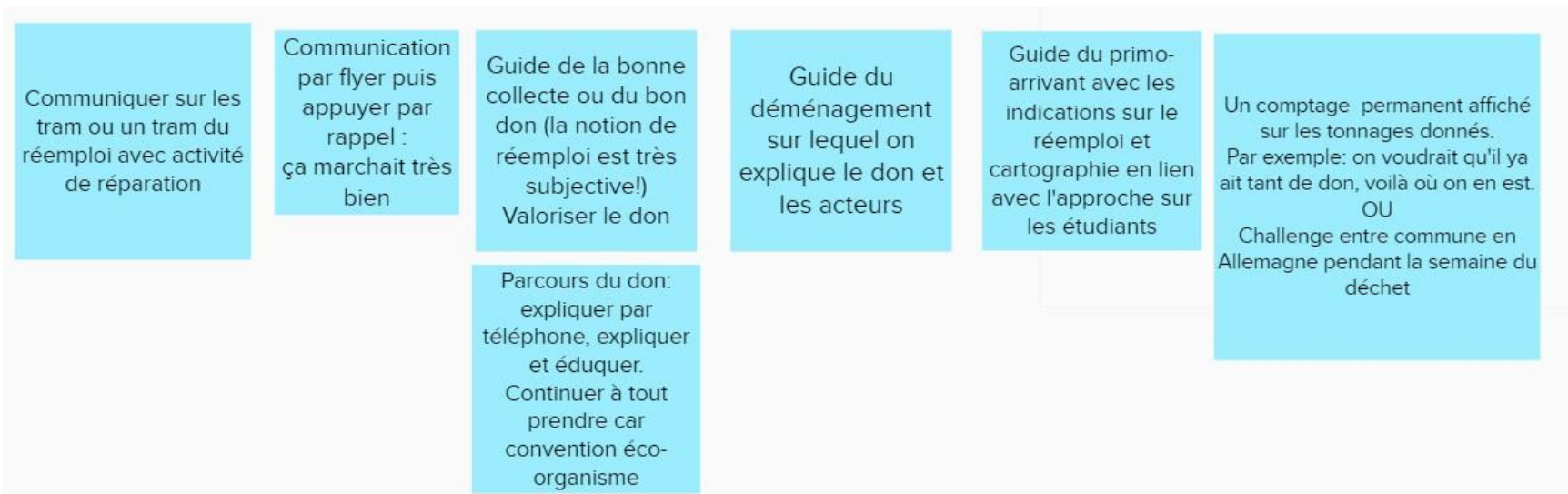
**Sticky Note 2:**  
Ce n'est pas une alternative, c'est une étape. Mettre en place le réflexe/com positif **SUR TOUS LES CANAUX** avec message unique:  
Réemploi est une étape avant Déchetterie

**Sticky Note 3:**  
Message scientifiques, rigoureux, marquants sur les impacts et intérêt du don/réemploi, à l'image des totem vélos, à faire en porte à porte (boitage, etc.)  
OU  
donner un rythme régulier : 1x par an pour inscrire les gestes (si on a de la place pour stocker)  
Trouver le bon rythme

**Sticky Note 4:**  
Communication pour faciliter les gestes portés par 3M et repris par les communes, qui explique les solutions concrètes en local, solutions de lieux physiques OU de collectes mobiles sur espaces publics

**Sticky Note 5:**  
Apporter de l'information sur ce qu'est le réemploi: il faut de la quantité et qualité (un état à peu près correct)

## 2- Comment communiquer ?



## 3- Comment collecter des objets en bon état et les préserver ?





Montpellier

■ **Mise en lien des acteurs réemploi / réparation**

Capitaliser bonnes pratiques, messages communs, faciliter des actions (kits étudiants...)

Lien avec Repair Café pour les acteurs ayant des boutiques et déployer réparation

Lien avec autres acteurs pour EMMAUS car assez loin de Montpellier  
Opérations communes permet de structurer d'autres actions

Catégorie d'objets, recherche des mêmes objets et même pb

Logique de renvoi pour les informations: ex vélo, réparation, mise en relation

■ **Public étudiant**

Magasin hors les murs, collecte préservante, logement témoin...

Pas de chiffres mais un ressenti  
Depuis 3 ans, une clientèle d'étudiants se développe, beaucoup sur le textile.  
Présentation au CROUS?  
Et bouche à oreille

Quelles synergies?  
Mise en lien et organisation par 3M  
Collecte auprès des étudiants?

Intégrer parcours d'accueil des étudiants avec des boutiques éphémères pour être à proximité (travail avec le CROUS)  
ou actions de co-voiturage / livraison

Magasin hors les murs: pas d'expérience où on dépose et on vend

Repair Café et CROUS et faculté  
Créer des repair café sur place, actions ponctuelles ou plus régulière

Pas de communication mais opération réduction sur les livraisons ou produits pour les étudiants et les prix affichés ne sont pas tenus

Mouvement de la population étudiante vers l'intérêt sur les impacts environnementaux

Format de location? Autour des gros électro: aller vers l'usage plutôt que l'achat





Application Give: mettre en ligne des objets déposés dans la rue... vers les étudiants? ou autres cibles? Donne info vers les ressourceries

Aller chercher tous les endroits où 3M communique... toutes les occasions sont bonnes où on parle d'acheter ou jeter pour intégrer le réemploi et le don

Sensibiliser par ressourcerie = mission  
Sur scolaire: visites des ressourceries parfois, ça rend concret les choses  
L'ouverture aux scolaires peut être accentuée avec des ateliers particuliers en collaboration avec acteurs éducation DD

Emmaus:  
la démarche est de travailler à partir des dons. Il faut que les lieux de dépôt soit gardienné (sauf livres).  
Les tests ont montré ces résultats,  
sans gardiennage les lieux deviennent des poubelles  
Besoin d'animation et gardiennage

Attention à ne pas transformer les espaces publics en déchetterie permanente. Ne pas légitimer la pratique du dépôt dans la rue

**Faire des messages simples et sexy sur le don et sur les modes d'achat: c'est économiquement intéressant**

Emmaus: visite scolaire plutôt sur le social, visite de site peu sur l'aspect DD dans les écoles

3M peut encourager à ce que le réemploi soit davantage des sujets d'exploration pour les scolaires + les aspects de solidarité

# ATELIER APPEL A PROJET ECO-CONSOMMATION

ELABORATION DU PLPDMA

Vendredi 2 juillet 2021

## 1. Liste des participant-es

Participant-es		
Prénom-Nom	Structure	Éléments qui constituent un bon AAP
Olivier Lahousse	APIEU	- Un AAP clair avec des orientations précises et des actions concrètes
Thierry Teulade	Association Vivre Montpellier Nord	- Un CCPT bien défini, concret, en lien avec le terrain
Frédéric Deschamps	Repair Café Montpellier	- Clair, concis et facile à remplir, à comprendre et à mettre en place - Des domaines où s'engager clairement - Pas trop lourd coté administratif
Viviane Radier	ENVIE Montpellier	- Pas besoin d'inventer de nouvelles activités mais soutenir les actions déjà en cours
Luc Monneret	Repair Café Montpellier	- Bien définir les champs d'actions et ceux financés. Renforcer les projets existants est important
Noémie	Association Les Semeurs de jardins	- Ne pas nécessiter forcément de l'innovation
Émilie Tuillière	Pacte pour la transition	- Avoir un calendrier et une feuille de route claire
Chloé Perreau	3M	- Binôme entre collectivité et partenaires. Effet de levier à aller chercher avec répliquabilité et retour d'expérience
Graziella Evouna Nguema	Adjointe Environnement Ecologie Saint Georges d'Orques	- Facile à mettre en place
Jean Koechlin	Adjoint à la Ville Durable - Castelnaud-le-Lez	- Viser l'innovation (sinon c'est de la subvention) ou le changement d'échelle, avoir un processus de construction transparent et des indicateurs de suivi et de résultat. Viser plus large que les acteurs en présence pour trouver de nouveaux angles avec de nouveaux acteurs
Claire Levacher	Montpellier Zéro Déchet	-
Éric Silvant	ACM Habitat	- Des moyens humains et techniques définis, et qui soit simple pour les usagers car c'est un sujet compliqué
Géraldine Contini	CCI de l'Hérault	-
Diane Delmas	COOPERE 34	- Bien définir les axes prioritaires, les publics cibles, et les indicateurs de suivi précis. Aspects de sensibilisation et le regroupement de structures



Sara Asselin	ERCA – Ressourcerie GAMMES	- Concerter en amont. Mêler innovation et actions simples, mais des objectifs fixés par 3M qui doivent être clairs.
Thibault Turchet	Collaborateur du cabinet - 3M	
Elise Cassagnau	Chargée de prévention déchets - 3M	
Florian Cézard	Animateur Agatte	
Dominique Firinga	Animatrice Decodex	

## 2. Contexte et objectifs de la réunion

La volonté de 3M avec cette réunion est de profiter du PLPDMA pour ne pas prendre de court les associations et acteurs locaux dans l'élaboration d'un AAP sur ce sujet et construire un cahier des charges en accord avec les attentes des acteurs.

L'éco-consommation est ici surtout à entendre autour des pratiques de prévention et de zéro déchet : vrac, réemploi, location... mais pose beaucoup de questions. Doit-on inclure la sensibilisation ? Est-ce que ça doit servir à financer de l'investissement pour améliorer des pratiques existantes ? Vaut-il mieux plus de projets avec une enveloppe réduite ou peu de projets mais mieux financés ? Doit-on soutenir les projets existants ou viser l'innovation uniquement ?

La collectivité a commencé à analyser des AAP similaires, faits ailleurs, pour s'inspirer de ce qui serait de bonnes idées, mais souhaite ouvrir la discussion avec les acteurs locaux.

De plus, au-delà de l'enveloppe de 100 000 € de 3M, des discussions sont en cours pour intégrer d'autres partenaires (ADEME, région...) afin d'abonder le fonds.

À noter, il existe aussi un AAP « ville intelligente » de 3M en cours qui peut intéresser des projets zéro déchet innovant et « tech ».

## 3. Les points abordés et les idées émises

Les différents échanges, remarques et suggestions ont été notés en direct sur Mural. Vous retrouvez ci-après l'ensemble des éléments :

<p><b>ENVELOPPES</b></p>	<p>Pour les acteurs « professionnalisés », vu les coûts de structure et le temps passé à répondre, une enveloppe de moins de 10 000 € est peu attrayante</p>	<p>L'enveloppe dépend aussi de la structure et des petits montants peuvent permettre de favoriser diversité et répartition des projets sur certaines zones (proximité) Pas de seuil plancher sur les montants</p>	<p>Complémentarité avec des projets pour avoir 100% de moyens. Approfondir l'existant</p>	<p>Important d'indiquer un montant d'enveloppe plafond pour permettre de calibrer le projet</p>	<p>Coût d'opportunités pour les associations qui hésitent à partir D'où mettre des seuils plancher et des seuils haut</p>		
<p><b>DURÉE</b></p>	<p>Dans l'idéal : AAP pluri-annuel, mais difficile vu le montant prévu</p>	<p>Durée minimale d'1 an pour le moment</p>	<p>Avoir des durées de réalisation de 1 à 2 ans pour permettre aux petites structures d'avoir plus de souplesse: Délai entre dépôt, feu vert, et réalisation</p>	<p>Laisser la possibilité de financer 1 ou 2 « gros projets » mais dans ce cas, caper le taux d'intensité à un niveau faible pour pousser à multiplier les sources de financements.</p>	<p>Laisser la possibilité de valoriser le temps de travail bénévole dans l'auto-financement ?</p>	<p>Prévoir un temps d'intensité le plus élevé possible (80 % ?) pour limiter la complexité (les autres financeurs n'ont pas les mêmes calendriers, demandes admin, objectifs...)</p>	<p>Laisser la place pour des petits projets (500, 1000 €) pour les associations salariées ni moyens ou pour des projets d'expérimentation</p>





## TYPES DE PROJETS

Regrouper des actions entre les associations de sensibilisation et d'actions et intégrer les deux aspects

Proposer des nombre de projets par fourchettes pour donner l'idée ? Mais ne doit pas être définitif.

ACM ne souhaite pas répondre mais serait intéressé pour soutenir des projets sur son périmètre : jardins/compostage, espaces de ressourceries et de réparation à

En lien avec Animation de quartiers pour les faire évoluer. ACM pourrait imaginer abonder ou compléter par des AAP

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

Mettre clauses (bonus ? variation taux d'incidence ?) sur les interventions avec fléchage sur des zones type QPV, ou des cibles prioritaires à flécher de façon transparente dans le cahier des charges

Des modalités financières spécifiques pour des entités para-publiques, donc pas d'accompagnement direct des communes

Critères de sélection pour améliorer la note : être transparent sur les critères

Des bonus pour des actions combinées ou de l'emploi, de la professionnalisation

Rentré et octobre sont des périodes chargées pour les asso. prendre en compte ce point dans les durée. Au moins 2 mois de délai de réponse.

Définir zone/périmètre subventionnable : territoire 3M ou hors 3M mais qui touche population 3M ?

## INDICATEURS, ÉVALUATION

Ne pas être exclu, mais constituer des grilles très simples d'évaluation pour les instructeurs

Ne pas imposer trop d'indicateurs ou d'éléments de bilan : proposer aux acteurs de proposer dans leur réponse les indicateurs et éléments de bilan. Ça pourrait être un critère de notation des projets dans l'AAP.

Chiffrer du tonnage est souvent impossible, d'autant plus pour les projets de sensibilisation

Ne pas se limiter à des projets où on peut mesurer (notamment des tonnages, très difficiles à chiffrer) Sensibilisation exclue sinon

Opportunité de faire multiple AAP ADEME - Région - 3M ou alors abonder, mais voir ce qui va permettre d'améliorer le taux d'incidence. Mais s'assurer que le territoire 3M soit échelle suffisante pour eux

Déclaration des autres financements pour argumenter son taux d'intensité Plafond mini et maxi

## COMPTE RENDU

---

### COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLPDMA REUNION DE PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DU PLPDMA 07/04/2022

---

REDIGE PAR : E.CASSAGNAU, F. CEZARD, D. FIRINGA

DESTINATAIRES : *Les présents – Les absents*

DOCUMENT(S) ASSOCIE(S) : Support présentation\_CCES\_PLPDMA\_2022\_04\_07

PRESENTS :

Prénom/Nom	Structure	Fonction/Service
François Vasquez	3M	Vice-Président délégué à la Collecte, au Tri, à la Valorisation des déchets et à la Politique zéro déchet (Président de la CCES)
Célia Serrano	3M	Conseillère métropolitaine déléguée à la Sensibilisation à la réduction des déchets et au Bien-être animal
Olivier Delmas	Mairie de Cournonterral	1er Adjoint Personnel & Administration générale
Jean-Marc Malek	Mairie de Pérols	Elu délégué à l'Espace public
Jean Koechlin	Mairie de Castelnau-le-Lez	Adjoint à la ville durable
Vincent Bimbard	3M - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau	Directeur du pôle DCE
Fabrice Gugliemetti	CROUS	Responsable du service prévention santé sécurité environnement
Philippe Fabienne	Université de Montpellier	Cheffe du Bureau Flotte Automobile et Tri Sélectif des Déchets
Fathy Merezegue	ERILIA	Responsable du pôle proximité
Hervé Diome	EMMAUS	Directeur-Adjoint Communauté Emmaus
Jean-Pierre Parisi	ENVIE	
Elodie Poyer	Rectorat	Mission EDD Rectorat

<b>Lorelei Enjalbert</b>	<b>LoopEat</b>	Etudiante
<b>Florence Huc</b>	<b>ADEME Occitanie</b>	
<b>Anne-claire Degail</b>	<b>Oc'Consigne</b>	Présidente Oc'Consigne
<b>Bruno Bouterin</b>	<b>CCI</b>	Responsable du Pôle Appui aux Territoires et Représentation des Entreprises
<b>Gilles Malaterre</b>	<b>FDI Habitat</b>	Directeur Patrimoine
<b>Jean-Claude Nadal</b>	<b>CMA 34</b>	Membre élu CMA 34
<b>Catherine Bouniol</b>	<b>MicroTerra</b>	Co-fondatrice
<b>Nicolas Rapetti</b>	<b>MicroTerra</b>	
<b>Quentin Moureau</b>	<b>Université Paul Valéry (UM3)</b>	Apprenti - Chargé de la Gestion et de la Valorisation des déchets
<b>Valerie Le Chenadec</b>	<b>Université Paul Valéry (UM3)</b>	Chargée de mission DD&RS
<b>Rafique Benmrاد</b>	<b>Repair Café Grand Montpellier</b>	Président
<b>Victor Gagnieux</b>	<b>Lezprit Réquipe</b>	Chargé de mission
<b>Michel Marty</b>	<b>FFB Hérault</b>	
<b>Alexandra Vallée</b>	<b>CPIE APIEU</b>	
<b>Frédéric Deschamps</b>	<b>Repair Café Montpellier</b>	
<b>Pierre Thomas</b>	<b>CITEO</b>	Responsable des opérations Région Sud-Ouest
<b>Charline Felices</b>	<b>3M - Pôle biodiversité, paysage, agroécologie et alimentation</b>	Animatrice ateliers du réseau - Ecolothèque
<b>Prisca Giraudo</b>	<b>Région Occitanie</b>	Chargée de projets - Service Déchets et EC
<b>Pascal Christol</b>	<b>CAPEB</b>	Secrétaire Général
<b>Emilie Salles</b>	<b>3M</b>	Responsable de l'Unité Plan climat Air Energie Environnement - Pôle
<b>Nicole Marie</b>	<b>3M - Direction de la communication</b>	Chef de projet

<b>Anthony Fernandez</b>	<b>Ville de Montpellier - Pôle Moyens Généraux</b>	Coordonnateur entretien
<b>Corinne Olive</b>	<b>GAMMES</b>	Directrice – Pôle Insertion par l'Activité Economique et Ressources
<b>Elsa Ronchi</b>	<b>Ville de Montpellier - Pôle solidarités</b>	Chef de projet politique de la Ville - Cohésion sociale
<b>Augustin Nicoulin</b>	<b>Compostons</b>	
<b>Eric Silvant</b>	<b>ACM Habitat</b>	Direction Gestion Locative et Patrimoine
<b>Estelle Lagrée</b>	<b>3M - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau</b>	Maître composteur
<b>Yann Even</b>	<b>3M - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau</b>	Responsable du service Régie de collecte
<b>Ahmed Benghalem</b>	<b>3M - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau</b>	Responsable d'exploitation de la collecte - Régie de collecte
<b>Jil Heck</b>	<b>3M - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau</b>	Stagiaire Economie Circulaire
<b>Juliette Flament</b>	<b>3M - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau</b>	Chargé de mission projets stratégiques et tarification incitative
<b>Karl Abraham</b>	<b>3M - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau</b>	Directeur adjoint du pôle - Responsable du service tri et valorisation déchets
<b>Chloé Perreau</b>	<b>3M - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau</b>	Responsable du service Prévention et économie circulaire
<b>Elise Cassagnau</b>	<b>3M - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau</b>	Chargé de mission éco-exemplarité
<b>Marion Fernandes</b>	<b>3M - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau</b>	Chargé de mission éco-consommation et réemploi
<b>Christian Klein</b>	<b>3M - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau</b>	Chargé de mission ressourceries, recyclage et réutilisation
<b>Florian Cezard</b>	<b>Agatte</b>	Animateur PLPDMA
<b>Dominique Firinga</b>	<b>Decodex</b>	Animatrice PLPDMA

## 1. Introduction

François Vasquez présente la stratégie Zéro Déchet, validée et votée le 22 mars 2022 par la Métropole, qui répond à 2 enjeux essentiels :

- Réduire les impacts environnementaux : ceux liés aux quantités de déchets bien sûr, mais aussi ceux liés aux pollutions, aux émissions de carbone, ...
- Anticiper l'élévation à venir des coûts de traitement des déchets : hausse TGAP, hausse des coûts de traitements, de collectes.

Ce programme est une politique de rupture définie avec des priorités :

- Priorité à la prévention sur la base de la pyramide inversée, où les solutions de traitement ne paralysent pas la baisse des volumes et où la valorisation énergétique (incinérateur ou combustible solide de récupération) est finalement considérée comme une fin positive.
- Priorité à la réparation, au réemploi, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la baisse générale des tonnages et à l'évitement de production de déchets

Célia Serrano ajoute :

- Qu'il est prévu de s'appuyer sur une communication forte et des actions de sensibilisation sur l'ensemble des citoyens : famille, étudiants, scolaires, jeunes adultes...
- Que faire ensemble est indispensable pour apporter les changements et apporter des solutions auprès des commerçants, des acteurs privés et publics via le réemploi, la réparation, les consignes pour prévenir la production des déchets à la source.
- Qu'il est indispensable de créer une synergie transversale en s'appuyant sur des relais comme les clubs sportifs, les partenaires de la métropole pour démultiplier les actions de communication.

Ces changements seront possibles en développant d'autres usages avec les ressourceries existantes, en créant des nouvelles, dont certaines avec des thématiques comme les équipements sportifs, et en détournant de la déchetterie les produits encore utilisables pour permettre le réemploi. Enfin, il s'agit de toucher le plus grand nombre pour donner ensemble la dynamique et être exemplaire.

Vincent Bimbard précise que le pôle verra ses équipes renforcées dans le cadre d'une nouvelle organisation tournée vers la valorisation des biodéchets, l'économie circulaire, et la prévention : ces sont des axes forts qui visent à construire une collectivité innovante et exemplaire.

La prévention sera constituée d'un service dédié de 9 personnes.

Les biodéchets, qui doivent être sortis de la poubelle grise, seront valorisés au maximum à la source.

## 2. Echanges sur le diagnostic

### Ambitions

- Des démarches ambitieuses déjà lancées, avec une zone pilote où toutes les actions ont été pré-testées et soutenues par des moyens.
- L'appel à projet « Zéro déchet » à destination des associations proposant des solutions en termes de réduction des déchets de 2021 sera reconduit en 2022.
- Les actions de prévention seront soutenues par des ressources financières et humaines supplémentaires.

## Objectifs

François Vasquez indique que les déchets verts et la sortie des biodéchets des OMR sont des axes importants :

- Pour les déchets verts, les distances parcourues actuellement jusqu'au lieu de valorisation ne peuvent pas perdurer, donc les solutions locales, y compris en partenariat avec des intercommunalités voisines seront développées ainsi que le jardinage au naturel pour éviter le transport de déchets.
- Pour les biodéchets, plusieurs typologies de solution :
  - o Du compostage : valorisation à la source pour les résidences, maisons individuelles avec un accompagnement
  - o Des points volontaires pour les habitats également sur la base de bioseaux aérés et sacs kraft : séchage des biodéchets pour éviter les nuisances
  - o Le porte-à-porte pour les habitats « vertical dense » : relance du bac orange (passé à brun dans le cadre d'une homogénéisation nationale) avec des améliorations pour éviter les nuisances (bioseaux avec reste de viande) et une valorisation sur Ametyst
  - o Le porte-à-porte pour l'habitat individuel dans certaines communes du territoire  
C'est donc un mixte de solutions optimisées

Le PLPDMA est construit autour **de 5 axes stratégiques** :

1. Déployer massivement les solutions de compostage de proximité et la collecte des biodéchets
2. Donner de l'ampleur aux solutions locales de réemploi, réutilisation et réparation des objets
3. Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements (tri et prévention des déchets)
4. Accompagner les professionnels
5. Positionner la Métropole comme un facilitateur et un démonstrateur de l'éco-responsabilité

## 3. Echanges sur chaque axe du programme

### **AXE 1 : Déployer massivement les solutions de compostage de proximité et la collecte des biodéchets**

**Pour réduire les déchets verts :**

- Des sessions de broyage auront lieu au niveau communal pour broyer ponctuellement à proximité : le broyat sera repris par les citoyens et les communes
- Une plateforme de compostage est en cours de réflexion avec d'autres collectivités voisines pour traiter les déchets verts de 3M et leur collecte de biodéchets. Ces approches de mutualisation doivent être développées au bénéfice de tous pour construire et optimiser des solutions. Ces solutions visent à traiter tout en considérant le bassin de vie car les exutoires doivent être trouvés à proximité pour rendre les biodéchets à la terre, amender les sols du bassin versant. Il faut considérer toutes les externalités positives des déchets verts et des biodéchets.

### **Jardinage naturel :**

- Les composteurs en bois, dont l'approvisionnement est actuellement difficile seront d'abord à destination des composteurs de quartier
- Pour les particuliers, ce seront des composteurs en plastique pour le moment.  
Si les usagers souhaitent acquérir un composteur en bois, la Métropole soutient l'acquisition d'un composteur en bois à hauteur de 40 euros (convention).

Des liens vers Sète Agglopolo Méditerranée sont en cours dans l'objectif de travailler et mutualiser les solutions sur une échelle de bassin de vie. C'est une vision globale sur les biodéchets et déchets verts, qui sont à envisager comme des ressources.

Des projets également avec Lunel, Sète (fabrication de composteurs en bois à partir des bois A de Sète récupérés en déchetterie)

### **AXE 2 : Donner de l'ampleur aux solutions locales de réemploi, réutilisation et réparation des objets**

- Christian Klein, au sein du service Prévention et économie circulaire est la personne en charge du lien avec les ressourceries actuelles et celles à venir.
- ENVIE souhaite faciliter la réparation à partir de pièces détachées mise à disposition aux associations de réparation et auto-réparation
- François Vasquez répond aux inquiétudes liées aux besoins fonciers pour faciliter et répondre aux besoins d'installation de solutions Economie Circulaire. Les objectifs de mutualisation avec les autres intercommunalités sont des pistes très sérieuses car ils permettent de dégager des solutions tout en soutenant les projets qui s'installent sur des territoires limitrophes. Ainsi, quelques opportunités sur les zones Ouest qui sont sous-dotées, émergent notamment pour les ressourceries (Par exemple, des discussions pour 3 ressourceries sont en cours qui doivent tenir compte des zones de chalandise). Ces difficultés réelles peuvent trouver des solutions avec du foncier privé : ainsi le Groupe Suez propose un village de l'économie circulaire. Il s'agit de créer le biotope qui permet la mise en place du « Zéro déchet » et au-delà de 3M.
- Vincent Bimbard précise que la problématique foncière nécessite une approche globale en considérant l'ensemble des besoins, qui dépassent une vision par service. Un service de 3M spécialisé est mandaté pour répondre à l'ensemble des enjeux liés au foncier et construire une stratégie globale : ça prend du temps et demande de considérer tous les points !
- ACM Habitat : des mises à disposition de petites surfaces sont possibles, notamment sur des zones perdues (Par ex : des garages. Environ 350m2 de garages inoccupés dans lesquels des projets peuvent être envisagés : des sortes de Lab orientés vers l'Economie Circulaire, des ressourceries ponctuelles, de solutions de relais aux grandes structures...).
- Emmaüs salue le retour des collectes préservantes. Ces actions, si la communication est faite en amont permettent de capter du volume et des objets de qualité, ce que valide Célia Serrano. Des sensibilisations seront mises en place à chaque fois.
- Les collectes mobiles réalisées par Suez doivent être progressivement refondues pour permettre la récupération des objets encore en bon état.



- Des démarches de ressourceries à destination des étudiants avec un maillage près des résidences sont réalisées et appréciées. Elles font partie d'actions menées par les campus et le CROUS (comme la présence de fontaine à eau sur les 3 sites universitaires pour éviter les bouteilles plastiques).  
Célia Serrano précise qu'une rencontre avec CROUS/Université a déjà eu lieu pour monter des plans structurants et cohérents sur ce public.  
François Vasquez indique également que le fonds de réparation arrive et va permettre, pour les réparateurs, de baisser les factures. Ce sont des solutions nationales portées par de la réglementation qui facilitera le déploiement de la réparation.
- D'autres pistes de réemploi sont évoquées à partir de ressources disponibles comme la récupération de palettes en bois, de cagettes comme autant d'activités de valorisation possibles

### **AXE 3 : Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements (tri et prévention des déchets)**

Célia Serrano précise que la cohérence des messages et le sens donné aux actions sont indispensables pour qu'elles infusent. Toute la population sera ciblée : les enfants (scolaires, périscolaires), les étudiants, les jeunes adultes, les foyers, les touristes, ...

Pour les scolaires, s'appuyer sur le réseau des établissements scolaires E3D (rectorat) et convaincre l'ensemble des écoles. Certaines écoles au sein de la zone pilote (ouest du territoire) n'ont pas donné suite à des propositions d'interventions de la Métropole...Il faut en reparler et comprendre afin d'améliorer nos actions et nos méthodes, canaux de communication.

Dans les campus, la semaine étudiante de l'écologie et solidarité du 11 au 15 avril proposera une Conférence Zéro déchet. Il faut créer des ponts entre Collectivité et Université/campus/Crous, être plus solidaire et mutualiser les communications et actions, trouver les différentes portes d'entrées pour être encore plus impactant.

Vincent Bimbard précise qu'un poste de coordination va être créé pour les actions de sensibilisation. Des actions de sensibilisation seront également menées vers les jeunes adultes, les actifs, et pas uniquement dans les écoles.

François Vasquez indique qu'il faut s'inspirer des référents de compostage : forts de leur expérience, ils demandent aujourd'hui d'être des relais et d'intervenir dans les écoles – il est nécessaire de créer une vague de changement pour progresser.

Par exemple, l'installation d'une centaine de fontaines à boire sur 3M permettra d'éviter l'achat de bouteille en plastique pour se fournir en eau.

Les événements comme le FISE permettent de communiquer et de chasser progressivement les bouteilles jetables des grands événements pour qu'ils deviennent Zéro Déchet en mettant des points d'eau, même si c'est complexe au démarrage.

Cette stratégie Zéro Déchet marche, et a marché ailleurs : ce n'est pas un test, on l'adapte à 3M en faisant du sur-mesure ! Les 100 mesures de la stratégie doivent être comprises pour permettre l'appropriation et l'adhésion.

Concernant le problème de population qui s'oppose et refuse : comme les dépôts sauvages...Il faudra passer à la sanction !

Célia Serrano indique qu'une fois les campagnes de communication et de sensibilisation sur le sens, l'accès à l'information par des relais, des exemples, etc. Il y aura également une campagne de communication sur la répression :

- Les dépôts sauvages = délinquances environnementales = répression

Une formation sera proposée aux bailleurs sociaux et aux syndicats.

François Vasquez précise que personne ne doit être en dehors des gestes de tri. La redevance incitative en cours d'étude tiendra compte de la situation familiale, mais la situation économique n'empêche pas le tri, voire peut être une piste pour faire des économies.

Une réelle compréhension et écoute des difficultés existe, mais cela n'empêche pas de développer les politiques. Ainsi, les amendes encourues seront inscrites et diffusées au pied des points d'apports volontaires. Non seulement les déchets au sol génèrent de la saleté, mais ils découragent les autres. Les sanctions seront motivées, pédagogiques et derrière chacune d'elles, du sens sera donné.

Eric Silvant (ACM) indique que sur les résidences, la mise en place d'actions est longue et souvent personne ne vient. Il faut trouver des vecteurs pour faire descendre les gens et provoquer les échanges et la sensibilisation. Par exemple : l'utilisation de calèches peut créer de la mobilisation... Célia Serrano abonde dans ce sens : pour toucher tout le monde, il faut être créatif et rencontrer les citoyens.

François Vasquez donne l'exemple des visites de Déméter/Ametyst pour les enfants et le grand public autour d'animations pour montrer ce que deviennent les déchets. Un parcours « sons et lumières » pour la visite et une animation filmée permet au grand public de visualiser et comprendre le traitement.

#### **AXE 4 : Accompagner les professionnels**

Sur cet axe, des échanges autour de la REP Bâtiment permet d'indiquer les changements à venir et le futur accès à des déchèteries pro pour évacuer les déchets de ces acteurs économiques. La seule condition porte sur leur tri préalable (7 flux). Le réemploi est également un enjeu, et un poste sera créé sur la coordination des différentes filières REP dont celle du bâtiment.

Célia Serrano précise qu'une labellisation sur les granulats de bétons recyclés issus des déconstructions vient d'être obtenue (mise en place en synergie avec le service de l'espace public de la Métropole).

Par ailleurs, une exposition au CAUE nommée « Matière grise et réemploi auprès des architectes/maitre d'ouvrage » montre des opérations exemplaires et des solutions pour déconstruire et réemployer.

#### **AXE 5 : Positionner la Métropole comme un facilitateur et un démonstrateur de l'éco-responsabilité**

François Vasquez indique que la réduction passe également par l'éco-exemplarité des collectivités. Cette réduction passe par de nouvelles politiques publiques d'achat (SPASER) qui doivent encore être votées. 3M participera également au réseau d'acteurs publics en cours de création par la région pour partager les bonnes pratiques et aller toujours plus loin.

L'objectif du PLPDMA vise non seulement à être atteint mais si possible d'aller le plus loin possible. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) car la baisse des déchets par l'évitement et l'économie circulaire participe aux solutions pour faire face à l'urgence climatique. C'est la volonté de tous les élus et d'une mobilisation générale de la part de toutes les communes. Cela fonctionne parce qu'il y a une appropriation.

## 4. Remarques écrites complémentaires à la réunion / Réponses

Lorelei Enjalbert (Loopeat) :

- Les étudiants sont déjà engagés et conscients, contrairement aux personnes âgées : peut-on sensibiliser dans les EPHAD et lieux de vie des retraités ? –

*Actuellement, la priorité est la sensibilisation auprès du public « jeunes » (scolaires, étudiants, jeunes actifs) mais nous n'oublions pas les autres cibles et nous pourrions travailler avec d'autres structures (CCAS, EPHAD...).*

*La collecte des biodéchets est déjà en place dans certains EPHAD du territoire.*

- Prévoir un système de consigne pour le FISE

*Nous travaillons sur la réduction des déchets sur l'évènement du FISE 2022.*

*Des actions plus abouties seront proposées pour l'édition 2023, et la consigne sera étudiée pour la vente à emporter.*

Jean Pierre Parisi (ENVIE) :

- Attention à ne pas mettre en place des actions qui viendraient altérer les solutions existantes de réemploi, par exemple développer trop la collecte des encombrants en PAP ou sur trottoir nuit à la collecte obligatoire 1 pour 1 du distributeur.

*Nous souhaitons mettre en avant toutes les solutions de réemploi ou de recyclage (ressourceries, 1 pour 1, déchèterie...).*

*La collecte même préservante doit rester la dernière solution pour l'utilisateur.*

- Sous l'égide de la Métropole, mettre en place une structure pérenne des acteurs du réemploi/réparation de façon à mutualiser les actions (élargir aux acteurs limitrophes de la Métropole).

Alexandra Vallée (CPIE APIEU) :

- Penser à intégrer dans l'axe sensibilisation les grandes surfaces, notamment en lien avec le gaspillage alimentaire. Idée : les intégrer dans cette démarche de concertation ?

*La thématique du gaspillage alimentaire sera abordée avec le pôle Biodiversité, Paysages, Agroécologie et Alimentation de la Métropole de Montpellier.*

- Penser aux publics ACM/ALSH  
*Ces publics seront des acteurs majeurs dans plusieurs actions du PLPDMA.*

Frédéric Deschamps (Repair Café Montpellier) :

- Le repair café de Montpellier est porteur d'un projet destiné aux enfants pour les sensibiliser à la réparation et au réemploi : Petit brico'lous

Olivier Delmas (Elu – Cournonterral) :

- Il est important de conserver une collecte des biodéchets partout où ne pourront pas être installés des composteurs collectifs ou individuels

*Tout le territoire sera couvert par une solution de tri des biodéchets (compostage ou collecte) en fonction de la typologie.*

- La commune de Cournonterral dispose d'un terrain bien situé pour implanter une plateforme de traitement des déchets verts.
- Il n'y a pas assez de PAV à Cournonterral, donc ceux-ci sont pleins et pas assez souvent collectés par 3M, et le sujet de nouveaux PAV de verre est encore à l'étude et n'avance pas alors qu'ils sont sous-dotés par rapport au nombre d'habitants.

*Nous faisons remonter l'information au service concerné.*

- Cournonterral manque de conteneurs 600 litres orange pour permettre aux associations d'effectuer un tri lors des manifestations organisées sur la commune.

*Nous faisons remonter l'information au service concerné.*

- Moins collecter en semaine et davantage en weekend pour s'adapter à la vie nouvelle des personnes

Victor Gagneux (Lezprit Réquipe) :

- Serait-il possible de faire du parc à ballon un village des ressourceries ?

*La problématique foncière nécessite une approche globale en considérant l'ensemble des besoins, qui dépassent une vision par service. Un service de 3M spécialisé est mandaté pour répondre à l'ensemble des enjeux liés au foncier et construire une stratégie globale : ça prend du temps et demande de considérer tous les points.*

Charline Felices (Ecolothèque) :

- Penser à communiquer sur les actions de l'écolothèque :
  - o Avec les enfants des communes via le centre de ressources
  - o Quantité d'outils pédagogiques (notamment vers le Zéro Déchet) téléchargeables en ligne
  - o Les actions avec le réseau du programme écométropole : formation sur ces thématiques, projets de coconstruction...

*Le travail avec l'Ecolothèque est déjà amorcé, notamment sur les outils pédagogiques et les formations.*